

2

AVRIL - JUIN 1968

10^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen - Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE sur le plan national

Page

I. Gouvernements et Parlements

Allemagne

1. Prises de position du chancelier et des ministres (2 avril, 6-31 mai, 5-9-20 juin)..... 7
2. Réactions du ministre Schiller aux résultats de la Conférence monétaire de Stockholm (1er avril)..... 12
3. Déclarations du Gouvernement fédéral sur la politique étrangère et la politique européenne (20 juin)..... 13
4. Adoption par le Bundestag des quatre résolutions du Comité d'action pour les Etats Unis d'Europe (13-14 mars)..... 16
5. Activation de la politique européenne - Exigences des parlementaires allemands (10 avril, 25 juin)..... 18
6. Les entretiens franco-allemands à Bonn (22 avril)..... 19
7. Visite à Bonn du premier ministre danois M. Baunsgaard (16 mai) 21
8. Visite officielle à Bonn de M. Torsten Nilsson, ministre des Affaires étrangères de Suède (17 juin)..... 23

Autriche

Déclaration du ministre des Affaires étrangères, M. Waldheim, sur l'association de l'Autriche à la Communauté européenne (17-20 juin).. 24

Etats-Unis

Le Président Johnson souhaite un rapprochement de l'Europe avec les Etats-Unis (25 avril)..... 24

France

1. La France et l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun (23 avril)..... 25
2. L'Europe dans un débat de l'Assemblée nationale sur la recherche scientifique (7 mai)..... 26
3. Une nouvelle orientation de la politique agricole d'après M. Edgar Faure (7 mai)..... 30
4. Le voyage en Roumanie du Général de Gaulle (15-16-17 mai)..... 30

Grande-Bretagne

b.

Un appel à l'Europe de M. Wilson (20 avril).....	<u>page</u> 32
--	-------------------

Italie

1. Une interview de M. Andreotti, ministre de l'industrie, sur la position de l'industrie italienne avant l'échéance du 1er juillet (12 avril).....	34
2. Interview accordée par M. Zagari, sous-secrétaire aux affaires étrangères, sur les relations entre peuples riches et peuples pauvres et la coopération européenne (23 avril).....	35

Pays-Bas

1. La politique du gouvernement à l'égard de l'O.T.A.N.....	36
2. Pour M. Luns, l'Europe doit s'étendre de l'Oural jusqu'aux Montagnes Rocheuses (23 avril).....	38
3. Visite officielle de M. Luns en Indonésie, Malaisie et à Singapour (9 juillet).....	39
4. Débats de politique européenne à la première Chambre (11 juin)...	40
5. Questions parlementaires :	
- Position des Pays-Bas quant à l'harmonisation des systèmes fiscaux.....	43
- Soutien accordé par le gouvernement néerlandais à certaines productions agricoles et horticoles ainsi qu'à certains produits de la pêche.....	44
- Décision du 25 juillet 1967 des représentants des Etats membres, prévoyant des dispositions spéciales applicables aux produits oléagineux originaires des Etats associés.....	45
- Aide à l'industrie sidérurgique française.....	45
- Subventions en faveur des exportations.....	46
- Négociations entre la Communauté européenne et les pays de l'Est africain.....	46
- Accord commercial spécial entre la C. E. E. et la Grande-Bretagne.....	47
- L'Espagne et la Communauté européenne.....	48

Pays Scandinaves

Conférence au sommet des Etats nordiques à Copenhague (22-23 avril)	49
---	----

Tchécoslovaquie

La Tchécoslovaquie et le marché commun (juin).....	52
--	----

II. Partis et personnalités politiques

1. Aspects de la politique européenne au Congrès du Parti socialiste allemand à Nuremberg (18-22 mars).....	53
---	----

2. Le Mouvement européen italien demande une plate-forme électorale de politique européenne aux partis démocratiques (23 mars).....	56
3. L'attitude de M. Mitterrand vis-à-vis de l'Europe (1er avril).....	57
4. M. Pisani juge la politique agricole française dans une optique européenne (8 avril).....	58
5. Pour M. Spaak, les progrès de l'Europe politique sont insignifiants (10 avril).....	59
6. L'Europe et les programmes électoraux des partis politiques italiens (avril).....	59
7. Un avertissement à l'Europe de M. Guy Mollet (25 avril).....	64
8. M. Mendès France se prononce pour l'européisation de la livre (28-30 avril).....	65
9. Un manifeste du "Comité pour l'indépendance de l'Europe" s'en prend vigoureusement à l'"entreprise hégémonique américaine" (4 mai).....	66
10. La politique européenne du P. S. U. français (3 mai).....	67
11. M. Servan-Schreiber relance le débat européen en Suède (mai)....	67
12. Prise de position de l'ancien vice-chancelier d'Autriche M. Bock sur la politique d'intégration autrichienne (21 mai).....	68
13. Le Congrès national du parti ouvrier luxembourgeois (12 et 22 mai)	69
14. Le professeur Hallstein et les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe (28 mai).....	70
15. Conférence de M. Pescatore, Juge à la Cour de justice des Communautés sur les droits et les devoirs du citoyen européen (4-5 juin)	70
16. Le député allemand Blumenfeld (C. D. U.) montre l'importance que revêt l'intégration technologico-politique pour l'avenir de l'Europe (10 juin).....	71
17. Quelle politique européenne pour la Grande-Bretagne ? Deux prises de position britanniques (4 et 26 juin).....	72

III. Organisations et groupes d'intérêt

1. Prises de position de l'industrie allemande sur la politique européenne et sur les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis (27 mars).....	77
2. Observations du secrétariat C.G.I.L. -C.G.T. sur le Fonds social européen (3 avril).....	79
3. Le Boerenbond belge et la politique agricole commune (12 avril)..	81
4. Prise de position de la fédération des industriels autrichiens à l'égard de la politique d'intégration (20 mai).....	82
5. Le problème de l'union monétaire au sein de la Communauté économique européenne évoqué par le président de la Banque centrale de Brême (20 mai).....	83
6. La politique de la C. E. E. à l'assemblée annuelle de l'Union fédérale du commerce de gros et du commerce extérieur allemand (28 mai).....	84

	d. <u>page</u>
7. La Fédération des Industries belges et la poursuite de l'intégration européenne (10 juin).....	86

Sur le plan communautaire et international

I. Exécutif communautaire

1. Les désaccords européens d'après une déclaration de M. Jean Rey (25 avril).....	91
2. M. Mansholt suggère une forte augmentation de dépenses de modernisation de l'agriculture des Six (avril).....	92
3. La situation de la Communauté à l'échéance du 1er juillet dans une interview de M. Barre, vice-président de l'Exécutif (1er juillet).....	93
4. Les problèmes financiers et monétaires de la Communauté dans deux exposés de MM. Barre et Coppé (avril, juin).....	94
5. Prise de position de M. von der Groeben sur la politique européenne (24 juin).....	96
6. M. Coppé se prononce pour une réunion au sommet des Six (1er juillet).....	97

II. Mouvements, organisations et personnalités

1. La 9e Conférence franco-allemande à Bad Godesberg (22-24 mars)	100
2. Conférence à Milan sur les sources d'énergie dans la Communauté (4 avril).....	102
3. Les conclusions du quatrième congrès de l'Association européenne des enseignants (A. E. D. E.) (9 avril).....	103
4. Conférence du "Club Europe 2000" sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (24 avril).....	104
5. Le 21e Congrès Economique du Benelux à Amsterdam discute les problèmes de la recherche scientifique européenne (26 avril)....	105
6. Le 18e congrès des jeunesses fédéralistes européennes à Bad Godesberg (28 avril).....	106
7. Conférence des parlementaires européens de Bonn (3-4 mai)....	106
8. Les problèmes de l'intégration européenne au 6ème Congrès des acheteurs européens à Zürich (16-18 mai).....	110
9. La conférence internationale du mouvement Gauche européenne à Londres (24-25 mai).....	114
10. Conférence atlantique à Rome sur le développement technologique (24-26 mai).....	115
11. Les agriculteurs européens (C. O. P. A.) et les politiques communes dans les secteurs du lait et de la viande bovine (29 mai)....	118
12. Conférence européenne sur l'espace de Munich (18-21 juin).....	119

	e.
	<u>page</u>
13. Colloque à Bruxelles sur l'Europe et l'espace (24 juin).....	121
14. L'Ibero-Amerika Verein préconise un système mondial de préférences (26 juin).....	122
15. Séminaire d'étude à Rome sur "l'Amérique latine, l'Italie et la C. E. E." (juin, juillet).....	123

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Questions politiques et institutionnelles.....	1/B
2. Questions économiques	4/B
3. Questions financières et monétaires.....	7/B
4. Concurrence.....	8/B
5. Questions sociales.....	9/B
6. Agriculture.....	10/B
7. Transports.....	11/B
8. Energie.....	13/B
9. Recherche et culture.....	14/B
10. Pays et territoires associés.....	15/B
11. Relations extérieures.....	16/B
12. Défense.....	19/B
13. Questions juridiques.....	20/B

PE-i-717

PREMIERE PARTIE
EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE
Sur le plan national

I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. Prises de position du chancelier et des ministres sur la politique européenne

Déclaration du chancelier :

A l'occasion de la deuxième lecture du budget fédéral 1968, le chancelier fédéral Kiesinger a donné, le 2 avril 1968, quelques commentaires sur la politique européenne. Il a notamment déclaré :

Pour bien des Américains, la politique européenne de Bonn implique l'éventualité d'une attitude inamicale à l'égard de Washington. En outre, dans une certaine mesure, les Américains ne voient pas clair dans l'attitude politique des Européens. Le chancelier ne prend pas de tels propos et déclarations à la légère. Le gouvernement américain lui a toutefois assuré qu'il ne partageait pas cette impression.

Il devait néanmoins reconnaître que la scène européenne présentait une "image confuse". La France va son propre chemin. Dans cette situation délicate, le gouvernement fédéral a continué patiemment à aménager ses relations avec ce pays et poursuivi fort conséquemment une politique visant à éviter une crise dans la C.E.E. Mais il ne voyait pas d'autre voie qui permettrait de surmonter la stagnation actuelle. "Nous n'avons rien fait d'autre que d'essayer de concilier des avis opposés, de calmer des esprits agités, et d'éclaircir des malentendus". Les conventions de Paris sur "l'arrangement" avec l'Angleterre sont il est vrai, un peu vagues mais il reste que Bonn, à l'opposé du gouvernement français, est toujours disposé à ouvrir dès que possible des négociations avec l'Angleterre.

Déclarations de M. Strauss, Ministre fédéral des finances :

Le ministre fédéral des finances, M. Strauss, a déclaré le 6 mai 1968 devant la Chambre fédérale des conseillers fiscaux à Bonn qu'un développement convergent des fractions actuelles de l'Europe divisée est possible sans que les régimes politiques existants soient modifiés. Ce rapprochement est la condition sine qua non de la réunification de l'Allemagne. Strauss a évoqué à cette occasion la possibilité pour les pays de l'Ouest d'aider leurs voisins de l'Est dans leurs efforts en vue de rattraper leur retard sur le plan industriel et technique ou dans le domaine des transports. Une telle aide supposait cependant une marge de manoeuvre financière suffisante qui ferait défaut à la Répu-

blique fédérale si on continuait à faire des dépenses de consommation au rythme actuel. Une plus grande latitude financière dans d'autres secteurs de dépenses d'ordre politique augmenterait également la capacité d'action sur le plan de la politique européenne. Le ministre fédéral des finances a souligné à ce propos que le gouvernement fédéral faisait tout ce qui était en son pouvoir afin d'améliorer les relations avec ses voisins de l'Europe de l'Est. M. Strauss a qualifié l'évolution qui se fait jour en Tchécoslovaquie de tentative d'amélioration de la situation économique du pays entreprise avec la collaboration de la population et au moyen de méthodes plus libérales qu'avant.

M. Strauss s'est déclaré formellement en faveur d'un renforcement des Communautés européennes et de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. L'Europe ne sera une que lorsqu'elle pourra compter également la Grande-Bretagne au nombre de ses membres actifs. Le marché commun devait être ouvert à tous ceux qui désirent et sont capables d'y adhérer et souscrire à ses objectifs en matière d'union politique. Il n'est pas nécessaire pour cela que les frontières géographiques du marché commun coïncident au départ avec celles de l'union politique. M. Strauss a estimé qu'il était inadmissible à la longue que les pays d'Europe aient besoin de la protection militaire des Etats-Unis. C'est là d'ailleurs un effort que l'on ne peut pas exiger des Américains.

Dans un discours prononcé, le 9 juin, à l'occasion de l'Assemblée régionale de la "Junge Union Bayern" (Union de la Jeunesse bavaroise), le président du parti CSU et ministre fédéral des finances, M. Strauss, a réclamé une nouvelle initiative européenne. Le marchandage dont le prix du lait fait l'objet, pour quelques pfennigs de plus ou de moins, ne peut plus être considéré comme une contribution suffisante au progrès européen. Aujourd'hui, l'heure de la politique est venue. Le président du parti CSU a ardemment invité ses compatriotes à aider dans toute la mesure du possible leurs amis opprimés. Pour les Européens, il n'y a plus de bonheur tranquille à l'écart de la politique mondiale. Le retour à une situation saine de l'ensemble de l'espace européen est de la plus haute importance pour l'Allemagne, si elle veut éviter l'écroulement de sa propre "hutte". Le mot d'ordre de détente a entraîné une dangereuse falsification des thèses.

L'exaltation de l'idée de souveraineté nationale n'a plus l'appui des peuples. Il est nécessaire à présent de songer à réaliser l'Europe. M. Strauss s'est prononcé expressément pour le maintien de l'Alliance atlantique, dans laquelle il convient toutefois de procéder à une nouvelle "répartition de l'équilibre". Les pays d'Europe ne viendront pas à bout des revendications tant que l'on n'aura pas créé un "grand espace européen". "Il faut que la porte soit ouverte à tous, ce qui ne signifie pas qu'il faille attendre le dernier retardataire". On ne saurait renoncer à la France dans quelque combinaison que ce soit. La base de l'Europe repose sur la concordance de la politique allemande et de la politique française. "Je veux devenir Européen pour pouvoir rester Allemand".

Même dans une Europe élargie, il serait bon, selon M. Strauss, que les Allemands acquièrent un peu plus de dignité nationale et contribuent à donner un

peu plus de continuité au grand courant de l'histoire allemande. De plus, il est nécessaire d'entreprendre de vastes réformes à l'intérieur. Ce n'est pas parce que certaines conceptions constituent un idéal depuis 100 ans qu'on doit leur rester éternellement fidèle.

Le 20 juin à l'occasion du congrès mondial des coopératives agricoles Raiffeisen, M. Strauss s'est clairement prononcé - sans mentionner directement la Grande-Bretagne - contre l'attitude du gouvernement français dans la politique européenne. De l'avis du ministre, les Etats européens devraient reconnaître que l'évolution de la politique mondiale les contraint à abandonner le rôle d'objet de la politique pour redevenir un sujet de la politique mondiale. Si les Européens ne parviennent pas à une conception fondamentale commune et à des actions politiques communes, d'autres qui ne seront pas nécessairement d'origine européenne décideront du cours de l'évolution en Europe. La C. E. E. constitue un excellent préalable à une union politique ultérieure. Elle doit cependant laisser des portes ouvertes; en outre, les Etats membres doivent être prêts à créer, par-delà l'unité économique, également une Communauté politique.

Interview de M. Schiller, Ministre des Affaires économiques :

Après les derniers événements politiques survenus en France, M. Karl Schiller, ministre fédéral des Affaires économiques, s'attend à une "grande révision de la politique européenne et à une prise de conscience quant aux intérêts européens communs".

Au cours de l'interview qu'il a accordée le 31 mai à la "Deutsche Presse-Agentur", le ministre a déclaré que sans aucun doute l'équilibre des forces des Six se modifierait désormais "quelque peu". La situation au sein de la C. E. E., qui laissait à désirer non seulement parce que la France avait une opinion différente de celle de ses partenaires en ce qui concerne l'adhésion de l'Angleterre, mais aussi parce que les quatre autres pays (partenaires de la France et de la République fédérale) n'étaient aucunement d'accord entre eux sur les questions importantes mais au contraire de plus en plus désunis, est de nature à rendre cette révision de la politique européenne indispensable.

Déclarations de M. Brandt, Ministre des Affaires étrangères :

Le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, M. Brandt, a annoncé le 5 juin que la SPD insisterait auprès de son partenaire dans la coalition sur la nécessité de réaliser le programme gouvernemental.

Au sujet de la politique européenne, le ministre a déclaré ce qui suit :

La politique de la C. E. E. doit être activée. La date du 1er juillet doit être maintenue comme date de la réalisation de l'union douanière. Il faut s'attendre à enregistrer certains retards dans d'autres domaines de la politique de la

C.E.E., car il y aura certainement de "nouveaux visages" aux commandes des Affaires étrangères de Londres, Paris et peut-être même de Rome.

En ce qui concerne ce dernier point, M. Brandt a ajouté que l'activation de la politique de la C.E.E. devait également avoir pour objectif "d'une part, de ne pas retarder la modernisation de l'agriculture, et d'autre part, de ne pas faire peser de charges inutiles sur le consommateur allemand". M. Brandt s'est déclaré en faveur de l'abandon des formes actuelles du financement agricole dans la C.E.E.

Le ministre des Affaires étrangères a, d'autre part, étudié dans un article qui a paru le 1er juin 1968 dans le périodique yougoslave "Politique internationale", les "réalités de l'action politique". Au sujet de la politique d'intégration, Willy Brandt a défendu l'opinion suivante : "L'Europe se trouve devant de grandes tâches. Ce sont à la fois sa croissance économique, l'extension de ses réalisations scientifiques et techniques, l'exploitation de ses ressources humaines et matérielles, le niveau de vie de sa population, son avenir politique qui seront remis en question, si on ne parvient pas à une coopération plus large et plus étendue. Nous sommes actuellement beaucoup plus près, et cela, non seulement dans le temps de l'an 2000 que de l'an 1900. L'Etat national européen qui se suffit à lui-même appartient au passé. Celui qui prend les problèmes de l'Europe au sérieux doit se montrer capable de porter son regard au-delà de la région.

En créant les Communautés européennes, nous avons commencé une oeuvre qui pourrait servir de modèle à une coopération plus étendue. Les difficultés qu'ont rencontrées les Six à s'adapter les uns aux autres, ne pèsent pas lourd à côté des avantages qu'ils en ont retirés. Les résultats ont largement dépassé toutes les espérances. Les pays qui avaient commencé par se montrer fort inquiets des effets de la concurrence ont enregistré des succès particulièrement importants. Tout permet de croire que les résultats seraient tout aussi réjouissants si on décidait d'étendre cette coopération.

Il est évident que telle qu'elle se présente actuellement, la C.E.E. ne permet pas de coopération d'avenir. Sans la Grande-Bretagne, par exemple, il nous sera presque impossible de mener à bien les tâches qui nous reviennent en Europe. Nous ne pouvons et ne voulons pas non plus renoncer à la coopération avec les pays scandinaves et les autres nations intéressées. Nous voulons une Europe plus grande que la C.E.E. Nous voulons aussi une Europe plus grande que l'Europe occidentale. Seule une Europe (entendez le continent) fondée sur la paix, la sécurité et la coopération constituerait un puissant élément de stabilité. Cette Europe pourrait, par-delà ses frontières, contribuer d'une manière décisive à assurer la stabilité de la paix et le bien-être matériel à l'échelle mondiale.

Je crois que les nations industrialisées de l'Europe de l'Est et de l'Ouest ont une tâche commune. Nous devons en effet veiller, c'est là notre responsabilité à tous, à ce que l'avenir de l'humanité ne soit mis en péril par l'opposition

entre peuples rassasiés et peuples affamés. Nous devrions nous efforcer ensemble de donner une chance aux "démunis" d'améliorer leur situation. Il serait insensé de continuer à gaspiller nos forces en des luttes stériles. Il faudrait plutôt essayer d'accorder nos actions de la manière la plus rationnelle possible.

C'est là et dans la définition de notre position à l'égard de la révolution scientifique et technique que se trouvent les tâches créatrices de notre époque. C'est à cela que l'on verra si les peuples européens sont capables de détacher leurs regards du passé, s'ils ont compris le défi que leur lance l'avenir, et s'ils sont en mesure de s'acquitter des tâches qui se posent à eux. J'espère que nous finirons quand même par comprendre les signes du temps".

Le 10 juin, au cours de sa visite officielle en Autriche, le ministre des Affaires étrangères, M. Brandt, a fait, devant la Société autrichienne de politique étrangère à Vienne, un exposé intitulé : "Entente avec l'Europe de l'Est". Le ministre des Affaires étrangères a aussi évoqué la coopération européenne à cette occasion :

"La communauté des peuples européens ne peut pas se satisfaire uniquement de rapports de bon voisinage. L'avenir du continent dépend de la découverte de formes qui permettent une coopération - et pourquoi un ministre des Affaires étrangères allemand ne parlerait-il pas de coexistence - active ? Pour ce qui est de la République fédérale d'Allemagne, je ne peux que répéter le vif intérêt qu'elle attache au développement de relations économiques, culturelles et autres avec tous les peuples de l'Europe de l'Est. L'échange de connaissances technologiques et la coopération dans ce domaine ont à ses yeux une importance toute particulière pour le développement futur. Partout où les échanges et la coopération, mais aussi une plus grande liberté de circulation et une meilleure information peuvent être facilitées par des accords gouvernementaux, nous sommes toujours disposés à discuter.

Nos relations commerciales avec l'Europe de l'Est se développent d'une manière généralement satisfaisante. La fusion économique de l'Europe occidentale nous a posé dans ce domaine, certains problèmes. Nous espérons qu'une Communauté économique européenne élargie par d'autres adhésions et d'autres associations permettra de mieux éclairer la politique commerciale avec les pays de l'Est, et de ce fait de consacrer aussi plus d'attention à l'équilibre des balances commerciales. Là où un tel équilibre ne serait structurellement pas possible pour le moment, on pourrait envisager des crédits à long terme.

Nous nous félicitons de projets de ce genre, sans d'ailleurs nous faire trop d'illusions sur la coopération d'entreprises isolées et avec celles-ci. Ils pourront surtout être intéressants avec les pays tiers. D'ailleurs, la politique de développement devrait d'une façon générale, et beaucoup plus que par le passé, être considérée comme une obligation de l'Europe tout entière. Je voudrais, à ce propos, lancer un appel aux gouvernements des pays de l'Europe de l'Est, et avant tout à celui de l'Union soviétique, pour qu'ils se joignent en l'espèce à nous dans une compétition pacifique !

... "La volonté de paix et d'entente entre les peuples", est-il dit dans le programme du gouvernement dont je suis le ministre des Affaires étrangères et le vice-chancelier, "est à la base de toute la politique étrangère allemande". Notre intention d'élargir la coopération avec les Etats de l'Est, avec lesquels nous avons ou non des frontières communes, comme nous l'avons fait entre-temps, avec succès, en Europe occidentale et avec le reste du monde, n'est absolument pas utopique.

Nous espérons que le mouvement, au demeurant sans frontières, qui affecte actuellement d'une façon si forte l'Europe, donnera un nouvel essor à la politique de détente et de coopération, qui doit permettre de mettre fin à la crainte et à la méfiance qui règnent en Europe.

Une politique raisonnable se fonde sur des réalités. Mais le monde et notre avenir se trouveraient bien compromis si nous n'essayions pas aussi de remplacer de mauvaises réalités par de meilleures. Rares sont, en effet, les réalités politiques qui soient assez bonnes pour mériter d'être reprises et perpétuées telles quelles".

(Die Welt, 7 mai 1968, 6, 10 et 11 juin 1968 - Frankfurter Allgemeine Zeitung, 4 et 7 mai 1968, 6, 10 et 21 juin 1968 - Stuttgarter Zeitung, 1, 10 et 21 juin 1968 - Neue Zürcher Zeitung, 11 juin 1968 - Bulletin de l'Office de Presse et d'Information du gouvernement fédéral, n° 70, 5 juin 1968 et n° 73, 12 juin 1968).

2. Réactions du Ministre Schiller aux résultats de la Conférence monétaire de Stockholm

A son retour de Stockholm, M. Schiller, ministre fédéral de l'Economie, faisant le bilan de la Conférence monétaire du Groupe des Dix, a déclaré à Bonn, le 1er avril 1968, qu'un des principaux résultats de cette Conférence était que tous les pays intéressés, y compris la France, avaient constaté qu'ils étaient en mesure d'intervenir immédiatement dans l'effort de stabilisation de la situation monétaire dans le monde. Il n'y a pas eu de divergence d'opinion sur cette question. D'après les déclarations du ministre, cette constatation signifie également qu'il ne sera plus possible désormais aux banques d'émission de prendre à elles seules des décisions du genre de celle qui a été adoptée le 17 mars dernier, à propos de la position du dollar et de l'or. Dorénavant, les gouvernements auront, à côté des présidents des banques d'émission, leur mot à dire dans de tels accords. Le ministre a souligné expressément à l'intention des journalistes que bien que la France se fût désolidarisée de ses cinq partenaires de la C.E.E., ceux-ci n'ont en aucune manière modéré leurs exigences à l'adresse des Etats-Unis, en matière de l'utilisation des droits de tirages spéciaux. Ils les ont au contraire même renforcés depuis; arguant que sans la France, la C.E.E. ne représentait plus une minorité suffisamment forte pour s'opposer à l'utilisation de droits de tirages spéciaux. C'est pourquoi des mesures de protection supplémentaire s'imposent.

M. Emminger, membre du comité de direction de la Banque fédérale d'Allemagne (Deutsche Bundesbank), s'est déclaré satisfait du résultat de la Conférence de Stockholm. Au cours d'un échange de vues à Francfort, il a déclaré que même si l'abstention de la France avait empêché d'obtenir le meilleur résultat possible, il fallait néanmoins s'attendre que, pendant les neuf à douze mois à venir, tous les autres pays membres du Fonds monétaire international (F.M.I.) ratifient l'accord sur les droits de tirage spéciaux, de sorte qu'il pourra entrer en vigueur au printemps 1969.

M. Münchmeyer, président de l'Association fédérale des banques privées, a déclaré que le maintien du système monétaire international actuellement en vigueur était à la fois la condition d'un commerce mondial prospère et une question vitale pour l'économie allemande. A l'intention des banques privées, M. Münchmeyer a fait une déclaration sur la Conférence de Stockholm, et il a souhaité que cette déclaration soit considérée comme une contribution à l'apaisement des marchés. Bien que les résultats de Stockholm ne soient pas tout à fait satisfaisants, a dit M. Münchmeyer, "nous avons une chance de garder un étalon-or-devises valable. Il dépend des Etats-Unis, et non pas tellement de la France, que cette chance soit exploitée. Je ne pense pas que l'on veuille faire fi des décisions de Washington du 17 mars dernier, des droits de tirages spéciaux et de notre système monétaire dans son ensemble, ainsi que l'a déclaré le ministre français de l'Economie. Je crois tout au plus que ce système nous servira à renflouer notre organisation monétaire". Dans sa déclaration, M. Münchmeyer n'a laissé aucun doute sur sa conviction que l'échec du système de Bretton-Wood aurait des conséquences incalculables pour le commerce extérieur de l'Allemagne précisément.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, du 2 avril 1968)

3. Déclarations du Gouvernement fédéral sur la politique étrangère et la politique européenne

Le gouvernement fédéral s'est réuni à la Pentecôte 1968 au Château d'Heimerzheim près de Bonn pour discuter à huis clos de la politique étrangère. Le chancelier fédéral avait convié à cette conférence interne les ambassadeurs allemands des grandes capitales afin de dissiper l'impression d'une stagnation de la politique étrangère allemande. Lui et le ministre fédéral des affaires étrangères se sentent préoccupés par le développement des Communautés européennes et le piétinement des négociations sur l'attitude à adopter à l'égard de l'Angleterre et des autres Etats candidats à l'adhésion. La nouvelle politique à l'égard des pays de l'Est leur procure encore plus de soucis.

A Heimerzheim, on ne s'est pas dissimulé que la demande du chancelier Kiesinger à Paris d'interpréter très largement les conventions communes au sujet d'un arrangement avec l'Angleterre n'avait pas ou pas encore trouvé d'écho. Mais on est d'avis que Kiesinger par les termes "très largement" n'a

voulu qu'exhorter de manière courtoise au respect des accords qu'il avait conclus avec le président de Gaulle. Plus les autres partenaires de la Communauté auront l'impression que pour Paris la solution définitive réside dans la conclusion d'accords économiques avec l'Angleterre en lieu et place de son adhésion à la C.E.E., plus la situation du gouvernement fédéral dans la C.E.E. devient difficile et plus l'aménagement intérieur de la Communauté est retardé. Sur ce point, les propos échangés à Heimerzheim semblent avoir été plus directs que ceux que l'on tient officiellement devant l'opinion publique.

Le 20 juin, au cours de la 180e session du Bundestag, M. Brandt, ministre des Affaires étrangères, a répondu, par une déclaration écrite faite au nom du gouvernement fédéral, à une interpellation du groupe CDU/CSU concernant la politique étrangère.

Au sujet de l'unification européenne, il est dit dans cette déclaration :

Le gouvernement fédéral n'a jamais laissé planer le moindre doute sur le fait que l'unification économique et politique des pays de l'Europe occidentale soit un de ses objectifs principaux sur la voie de l'établissement d'une organisation de l'ensemble du continent fondée sur la paix. En effet, il s'agit en l'espèce d'une question d'une importance vitale.

L'influence des grandes puissances exige nécessairement que les peuples et les Etats européens unissent leurs forces. Ce n'est qu'ainsi que l'Europe pourra donner du poids à sa voix et défendre efficacement ses propres intérêts. Ce n'est qu'ainsi que l'Europe pourra apporter au monde de demain la contribution que l'on attend d'elle, conformément aux aptitudes et aux réalisations des peuples qui la composent ainsi qu'à son rôle historique.

Les progrès récents de la science et de la technique, garants de l'avenir, exigent une base large et solide faite de centres de recherche, de capacité industrielle et de capital. Le territoire étroitement délimité des Etats européens ne suffit pas à l'établir, ni même le cadre des Communautés européennes des Six.

Nous savons que les relations des Etats économiquement développés avec les pays en voie de développement nous imposent des obligations croissantes. Il est certain qu'une Europe unifiée pourrait contribuer davantage à réduire, l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement. Cette tâche, les Etats européens ne peuvent pas en venir à bout chacun séparément. Elle doit être accomplie en commun, si l'on ne veut pas que le fossé entre pays pauvres et pays riches ne prenne des proportions alarmantes également pour l'Europe.

Il y a loin encore des résultats aux objectifs. Certes, des progrès importants et encourageants ont été accomplis dans le domaine économique au cours de la dernière décennie. Les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays ainsi que les demandes introduites par d'autres Etats en vue d'établir des relations plus étroites avec la C.E.E. témoignent également du dyna-

misme des Communautés, en premier lieu de celui de la Communauté économique européenne, et de la force d'attraction qu'elle exerce.

Cependant, personne ne contestera qu'au point de vue de son extension, la Communauté traverse actuellement une période de stagnation. Le gouvernement fédéral est le premier à le déplorer. Il a fait un certain nombre de propositions en vue de remédier à la situation. Il rappelle les propositions soigneusement dosées qu'il a faites en vue d'un arrangement temporaire entre la C.E.E. et la Grande-Bretagne ainsi qu'avec les autres pays désireux d'adhérer.

Dans certains pays de la Communauté, des changements de gouvernement sont imminents. Dès que ceux-ci seront réalisés, les négociations pourront être poursuivies. Le gouvernement fédéral appuiera énergiquement toute initiative en ce sens et lui apportera son concours. Il s'efforcera de toutes ses forces aussi bien de promouvoir l'extension des Communautés et leurs relations extérieures que de faire progresser leur développement interne.

La réponse à la question de savoir si, dans le cadre du Marché commun, prestations et contre-prestations se compensent, n'est pas seulement fonction de données économiques. Cette remarque vaut également pour les pays associés. La République fédérale a tiré de l'unification européenne des avantages considérables, également sur le plan économique. Depuis la création de la C.E.E., nos exportations vers les autres Etats membres ont augmenté de 240 % alors que nos exportations vers les Etats ne faisant pas partie de la C.E.E. ne sont accrues que d'environ 100 %. Les exportations intracommunautaires de l'Italie ont augmenté de 450 %, celles de la France de plus de 300 %, celles des Pays-Bas de 200 % et celles de la Belgique et du Luxembourg de 220 %. L'accroissement moindre, en chiffres absolus, des exportations fédérales vers la Communauté par rapport à celles de la France et de l'Italie est surtout imputable au fait que les exportations de la République fédérale vers les cinq autres pays de la C.E.E. avaient déjà atteint un niveau relativement élevé au début de la période où les exportations intracommunautaires ont commencé à croître. Il est dû aussi au fait que, durant la même période, les exportations de la République fédérale vers les pays n'appartenant pas à la C.E.E. se sont accrues plus fortement que les exportations des autres partenaires de la C.E.E. à destination de ces pays.

Cette évolution est à l'origine d'une interpénétration profonde des économies privées, d'une intensification des échanges des connaissances techniques, d'un élargissement de l'offre de marchandises et d'un relèvement du niveau de vie. En ce qui concerne l'évolution ultérieure du Marché commun, le gouvernement fédéral doit cependant insister très sérieusement sur les points suivants :

- La politique agricole de la Communauté menaçant d'entraîner des charges financières insoutenables, qui pourraient compromettre l'existence du Marché commun, nous nous trouverons, dans un avenir peu éloigné, devant l'obligation de réviser cette politique agricole.

- La répartition des charges - principalement dans le domaine de la politique agricole, mais aussi en ce qui concerne le Fonds d'investissement pour les pays associés - s'est jusqu'ici effectuée trop exclusivement à notre détriment. Au regard des principes communautaires, cette situation ne peut pas durer.
- Nous continuerons à plaider, au sein de la Communauté, en faveur d'une politique commerciale à la mesure du monde, notamment à l'égard des pays en voie de développement et des Etats de l'Europe de l'Est, et nous espérons qu'à l'avenir notre insistance à réclamer une telle politique sera davantage prise en considération.

Les avantages et les inconvénients ne se mesurent pas par rapport à un seul instant. La Communauté européenne est une oeuvre de longue haleine, qui est seulement en voie d'entrer dans sa deuxième phase d'évolution, l'union douanière, et qui doit trouver son plein achèvement dans une union politique. C'est chemin faisant qu'il faudra aplanir les inégalités de l'évolution actuelle. C'est un processus dynamique, qui justifie les sacrifices consentis au cours des différentes phases transitoires, aussi longtemps que l'on progresse sur la voie menant à l'objectif final que constitue l'unification européenne.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 4 mai 1968 - Bulletin du Service de Presse et d'Information du gouvernement fédéral, n° 77 du 21 juin 1968 - Deutscher Bundestag, 180e session, 20 juin 1968, pages 9702 C et 9764 C.)

4. Adoption par le Bundestag des quatre résolutions du Comité d'action pour les Etats unis d'Europe

La commission de l'économie et des classes moyennes du Bundestag a examiné, au cours de sa réunion du 13 mars 1968, une motion concernant les résolutions du Comité d'action pour les Etats unis d'Europe que l'ensemble des groupes politiques avait déposée le 10 octobre 1967. Dans cette motion, le gouvernement fédéral est invité à tenir compte, dans sa politique européenne future, des résolutions contenues dans la déclaration commune publiée le 15 juin 1967 par le Comité d'action pour les Etats unis d'Europe.

Les discussions de la commission ont porté avant tout sur la nécessité d'éviter, lors de la création d'une société commerciale européenne, les inconvénients qui pourraient découler du droit de cogestion actuellement en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne. C'est à l'unanimité que la motion déposée par les trois groupes politiques du Bundestag, a été complétée en ce sens.

La création d'une société commerciale européenne ne devrait entraîner aucun désavantage pour l'économie allemande. Compte tenu de cette recommandation complémentaire de la commission de l'économie et des classes moyennes, le Bundestag a fait siennes, le 3 avril 1968, les quatre résolutions votées l'année

précédente par le Comité d'action pour les Etats unis d'Europe et a invité le gouvernement fédéral à en tenir compte dans sa politique européenne.

En raison d'un passage de la deuxième résolution, qui réclamait la création de sociétés commerciales européennes "dans le respect des droits accordés aux travailleurs en vertu des lois existantes", la commission économique avait soulevé tout d'abord des objections, une partie de ses membres estimant qu'elle porterait, du point de vue politique, préjudice aux négociations visant à résoudre la question de la cogestion dans le droit européen des sociétés. La recommandation complémentaire, qui a recueilli également la pleine approbation de la commission des affaires étrangères, compétente au fond, a permis de tenir compte de ces objections.

Les autres résolutions du Comité d'action, créé en 1955 à l'initiative de M. Jean Monnet et composé de chefs de file des partis démocratiques d'Europe ainsi que de dirigeants syndicaux, concernent l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, l'organisation du développement technologique dans la C.E.E., l'établissement de relations avec les Etats-Unis sur un pied d'égalité et la coopération entre la C.E.E. et l'URSS ainsi qu'avec les pays de l'Europe de l'Est.

Lors de la discussion de ces résolutions, la commission des affaires étrangères a insisté particulièrement sur la nécessité "d'établir le plus tôt possible un programme européen pour le développement technologique", la mise en oeuvre d'un tel programme étant une condition indispensable pour assurer l'avenir de l'Europe. A cet égard, la coopération de la Grande-Bretagne revêt une importance particulière. La commission ne préconise pas cependant la création d'une quatrième Communauté chargée d'examiner, de concert avec la Grande-Bretagne, les questions relatives à l'évolution technologique. Selon elle, cette tâche devrait être exécutée en liaison étroite avec les Communautés déjà existantes, notamment avec l'Euratom. En ce qui concerne les relations avec les Etats-Unis, la commission a porté un jugement positif sur le fait que le Comité ait réclamé la création sur une base paritaire d'un Comité de liaison entre la Commission de la C.E.E. et le gouvernement des Etats-Unis, tout en indiquant que cette création suppose que l'Europe adopte une position commune à l'égard des questions faisant l'objet des négociations.

La quatrième résolution renferme les passages les plus intéressants du point de vue de la politique extérieure. En effet, le gouvernement y est invité à amener les institutions de la C.E.E. à mettre sur pied avec l'Union soviétique et les autres pays européens un "comité de coopération", qui serait chargé de procéder en permanence à des consultations sur les questions économiques et culturelles d'intérêt commun. Cette résolution fixe comme premier objectif : un système multilatéral de règlement des paiements, l'octroi de crédits et l'intensification des échanges de connaissances technologiques.

A la commission des affaires étrangères, la question de l'opportunité de la création d'un comité de coopération pour établir une collaboration plus étroite entre la C.E.E. et les pays du bloc oriental fut aussi controversée que la

question de savoir s'il fallait créer ce comité dès à présent ou ultérieurement. D'aucuns ont mis en doute le fait que le COMECON soit, en raison de sa structure interne, l'organisme approprié pour une telle coopération. On a constaté qu'en vertu du traité de la C.E.E. il n'était pas possible d'inclure la R.D.A. au nombre des "pays de l'Europe de l'Est", l'Allemagne centrale devant, selon les traités de Rome, être considérée comme faisant partie de la C.E.E. Pour réaliser ces objectifs, deux conditions sont nécessaires : un nouveau développement des Communautés européennes et une intensification des échanges commerciaux entre l'Allemagne et les pays de l'Est.

D'autre part, la commission des affaires étrangères a souligné que l'idée fondamentale de la résolution concernant la coopération économique avec les pays du bloc oriental était conforme à la politique de détente du gouvernement et accroît également la force d'attraction de la C.E.E. dans les pays de l'Europe de l'Est.

(Industriekurier, 4 avril 1968 - Le Monde, 4 avril 1968)

5. Activation de la politique européenne - Exigences des parlementaires allemands

Le gouvernement fédéral se trouve face à une forte majorité de délégués au Bundestag qui insistent sur une relance énergique de la politique européenne. Parallèlement aux mouvements qui se dessinent dans la politique à l'égard de l'Est, ils voudraient apparemment raviver l'intérêt aux problèmes de l'Europe occidentale. Le 10 avril 1968, déjà 313 délégués de tous les partis avaient approuvé une demande adressée par 10 parlementaires au gouvernement fédéral et visant à l'instauration intégrale du marché commun d'ici à la fin de 1969, à l'élimination des frontières douanières et fiscales ainsi qu'à la libre circulation des travailleurs. Il est question dans la déclaration "d'une politique d'exclusion" de la part de la France.

Les initiateurs de cette déclaration sont les parlementaires Blumenfeld, Dichgans, Illerhaus, Majonica et Lenz de la CDU, Hubert, Metzger, Mommer et Schulz de la SPD ainsi que Rutschke de la FDP. Parmi les signataires figurent le président du Bundestag Gerstenaier, le président du groupe CSU du Land Stücklen, les délégués Birrenbach, Klepsch et Mme Brauksiepe de l'Union, Schöttle, Apel, Lohmar, Wienand et Berkhan de la SPD, Bucher, Merten et Opitz de la FDP. C'est de la CDU/CSU que provient la majorité des voix.

La moitié environ des délégués au Bundestag ont demandé, le 25 juin dernier, au gouvernement fédéral de s'efforcer d'obtenir la réunion d'une Conférence des ministres des Affaires étrangères des Six Etats membres de la C.E.E. et des quatre Etats candidats à l'adhésion, à savoir l'Angleterre, le Danemark, la Norvège et l'Irlande. Aux termes de cette requête, le gouvernement fédéral s'efforcera d'organiser une telle conférence même si les 10 Etats membres ne

sont pas tous disposés à y participer. 131 délégués CDU/CSU, 87 délégués SPD et quelque 30 délégués FDP ont jusqu'à présent signé une pétition invitant le Bundestag à intervenir dans ce sens auprès du gouvernement fédéral. Cette demande doit être présentée après les vacances d'été.

Cette initiative se fonde sur des recommandations d'une conférence de parlementaires de ces dix Etats qui s'est tenue à Bonn les 3 et 4 mai. On note tout particulièrement à Bonn à ce propos que plus de la moitié des membres du groupe CDU/CSU et près de la moitié des membres du groupe SPD se sont ralliés à cette nouvelle initiative en matière européenne, qui ne correspond absolument pas à la conception du chancelier fédéral.

Personne à Bonn ne s'attend que la France modifie son attitude à l'égard de la question européenne, sauf, peut-être, pour la durcir. Mais les demandeurs pensent qu'aucun progrès ne serait plus concevable si toute idée de relance devait être subordonnée à l'accord de la France. Le droit de veto auquel on peut normalement avoir recours lors de la décision définitive sur l'adhésion de nouveaux membres, ne devrait en aucun cas jouer à priori.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 3 et 11 avril 1968, 26 juin 1968)

6. Les entretiens franco-allemands à Bonn

M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, a fait, le 22 avril 1968, à l'occasion de la visite à Bonn de M. Couve de Murville, une nouvelle tentative de relance de la politique européenne.

Dans une interview radio-diffusée avant les entretiens, le ministre fédéral a fait allusion aux "répercussions néfastes" que la question britannique aurait sur les travaux des Six, si la stagnation actuelle devait se poursuivre. "Il fallait craindre, selon M. Brandt, que beaucoup de choses ne restent en suspens".

MM. Brandt et Couve de Murville se sont entretenus, à Bonn, de l'approbation par le gouvernement des propositions allemandes visant à l'établissement d'un lien plus étroit entre la C.E.E. et l'Angleterre. Au même moment, le chancelier fédéral lançait dans un discours électoral en Haute Souabe un appel pressant à "nos amis français" afin que les conventions conclues dans ce domaine avec le président de Gaulle soient interprétées largement, et aux quatre partenaires de la C.E.E. afin qu'ils se gardent d'une attitude par trop dogmatique.

On estime du côté allemand que la position adoptée par le ministre des affaires étrangères français lors des dernières délibérations au sein du Conseil des ministres de la C.E.E. semblait faire apparaître l'utilité d'un échange de vues entre Bonn et Paris sur les "conventions parisiennes". A Bonn, la déclaration de Paris n'est pas considérée sans liaison avec les déclarations répétées du gouvernement fédéral selon lesquelles on souhaitait un élargissement des Communautés européennes par l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats.

On a l'impression à Bonn que l'accent que la Commission a mis dans son rapport sur les mesures actuelles en tant que préalables à un élargissement de la Communauté a eu pour effet de raidir davantage encore l'attitude de la France. D'un autre côté le ministre fédéral des affaires étrangères n'a pas pu laisser subsister le doute auprès de M. Couve de Murville que le gouvernement fédéral était en faveur de l'adhésion, bien qu'il reconnait qu'une approbation par la France des mesures en question ne liait en aucun cas ce pays quant à sa décision finale. Que dans cette situation il ne soit pas facile d'en arriver à un dénominateur commun, est l'évidence même.

Aussi, le porte-parole du gouvernement a-t-il tenu à souligner expressément devant la presse l'appel du chancelier fédéral. Du côté allemand, on estime que les propositions allemandes peuvent constituer le point de départ d'un compromis si tous les partenaires de la C.E.E. y sont autant disposés que le gouvernement fédéral. On estime que jusqu'à présent il n'y a pas eu de propositions plus réalistes et qu'il n'y a donc pas de raisons d'en faire d'autres.

Le ministre fédéral des affaires étrangères M. Brandt et son homologue français, M. Couve de Murville, sont d'avis qu'après les conversations qu'ils viennent d'avoir, il appartient au Conseil de ministres des Communautés européennes d'engager en mai une discussion sur les problèmes concrets d'un arrangement commercial de la C.E.E. avec l'Angleterre et les autres Etats candidats, c'est-à-dire le Danemark, la Norvège et l'Irlande. La France ne souhaite toutefois pas que ces pourparlers puissent être considérés comme une première phase des négociations visant à l'élargissement des Communautés, Paris voulant garder son entière liberté de mouvements dans cette question. Les négociations sur "l'arrangement" ne peuvent en aucun cas, selon la thèse française, introduire un certain automatisme dans la question de l'adhésion.

Bonn respecte cette attitude, mais souligne toutefois que cet "arrangement" ne doit pas non plus servir de solution de remplacement à une adhésion de la Grande-Bretagne et des autres Etats membres ni être considéré comme un règlement définitif des relations entre la C.E.E. et ces Etats. On souligne expressément à Bonn qu'au cours des entretiens avec son collègue français, M. Brandt a déclaré que toute autre décision au sein de la C.E.E. serait fortement hypothéquée si la France voyait dans un abaissement des tarifs douaniers, la limite des concessions qu'elle voulait faire dans le cadre des relations entre la C.E.E. et l'Angleterre. On rappelle que Paris était très intéressé à l'aménagement ultérieur de la Communauté et tiendrait très sérieusement compte de ces réserves. En attendant la session du Conseil de ministres, Paris et Bonn poursuivront leurs consultations sur les possibilités concrètes d'un arrangement économique. Il s'agit en l'occurrence de discuter de l'ampleur des réductions tarifaires, des exceptions qu'il y a lieu de prévoir et de leur durée de validité. Sur ces questions, l'accord, à l'heure actuelle, n'est pas encore fait. De même, il n'y a pas encore d'unanimité sur la question de la coopération technologique entre la Communauté et les autres pays.

(Die Welt, 22 avril 1968 - Frankfurter Allgemeine Zeitung, 24 avril 1968 - Neue Züricher Zeitung, 24 avril 1968).

7. Visite à Bonn du premier ministre danois, M. Baunsgaard.

M. Baunsgaard, premier ministre danois, et le ministre de l'économie, M. Nyboe Andersen, sont arrivés le 16 mai 1968 à Bonn pour y mener des conversations politiques.

Ces conversations ont porté essentiellement sur l'élargissement des Communautés européennes, sur les problèmes du traité de non-dissémination des armes atomiques, sur le problème de l'Allemagne et sur celui de Berlin. De part et d'autre, le problème le plus ardu a été celui du respect des engagements souscrits par l'Allemagne d'importer un nombre considérable de bovins danois. Depuis lors des différences de prix sont en effet survenues, de sorte que la République fédérale d'Allemagne s'est nécessairement montrée favorable aux Danois. Sans doute ces derniers se sont-ils généralement déclarés satisfaits de cette situation, mais il semble bien que les exportations de bovins initialement prévues n'aient pas atteint le chiffre souhaité par Copenhague. Les efforts consentis par la République fédérale d'Allemagne pour aboutir à une solution provisoire en matière d'organisation du marché des bovins en attendant l'entrée du Danemark dans la C.E.E. se sont heurtés, à Bruxelles, à des difficultés soulevées par certains partenaires européens.

M. Nyboe Andersen avait souligné, peu avant sa visite à Bonn que le déficit des exportations danoises vers la République fédérale d'Allemagne, essentiellement dû aux obstacles opposés par la C.E.E., à l'importation de produits agricoles danois, s'est accru au cours de l'année écoulée, de 300 millions de couronnes danoises, de sorte qu'il est passé à plus de 2 milliards de marks.

M. Kiesinger, chancelier fédéral d'Allemagne, a déclaré dans son discours de bienvenue que le gouvernement fédéral accueillait en M. Baunsgaard le représentant d'un peuple allié et ami avec lequel il existe de nombreuses et étroites relations économiques, culturelles et politiques. M. Kiesinger a déclaré envisager les conversations avec joie et intérêt, et il s'est déclaré convaincu qu'elles auront pour effet de renforcer les liens d'amitié de son pays avec le Danemark.

Le président du Conseil danois, M. Baunsgaard a insisté sur le fait que le Danemark appréciait beaucoup l'évolution amicale des relations de son pays avec la République fédérale d'Allemagne; le respect mutuel et la compréhension sont grands. Il n'existe pas vraiment de problèmes bilatéraux. La République fédérale d'Allemagne et le Danemark ont cependant des problèmes communs en matière de politique européenne de sécurité. Les deux pays s'efforcent de définir une politique européenne de sécurité qui permette d'apporter aussi une solution au problème allemand.

M. Baunsgaard a fait remarquer en outre, que dans le secteur économique, il subsiste plusieurs problèmes, le Danemark et la République fédérale d'Allemagne appartenant à deux "groupements de marchés européens" distincts. A ses yeux, il est nécessaire de créer une grande Communauté européenne. C'est sans

doute là une tâche difficile, mais il ne faut pas désespérer de parvenir à surmonter la division de l'Europe en deux blocs économiques.

Cependant les conversations avec le Gouvernement fédéral de Bonn n'ont pas dénoncé pour autant les préoccupations danoises quant à leurs exportations de produits agricoles vers la République fédérale d'Allemagne et quant aux problèmes de l'intégration européenne. C'est en tout cas ce qui résulte des déclarations faites par M. Baunsgaard à l'occasion de la conférence de presse qu'il a tenue à Bonn le 17 mai 1968.

Le premier ministre danois a souligné à nouveau que le Danemark achète deux fois plus à la République fédérale d'Allemagne qu'il n'y exporte. Au cours de l'année écoulée, le Danemark a importé pour 4,2 milliards de couronnes danoises tandis que les exportations n'ont représenté que 2,2 milliards de couronnes danoises. Simultanément on constate que le déficit augmente. Cette évolution est insoutenable à long terme. La cause essentielle en est dans la politique agricole restrictive qui rend presque impossible l'augmentation des exportations de produits danois vers la République fédérale d'Allemagne tandis qu'aucun obstacle ne freine les importations en provenance d'Allemagne.

Les problèmes soulevés par l'intégration européenne sont pour le gouvernement danois une autre source de graves préoccupations. Le but des Danois est en effet de devenir membres à part entière de la C.E.E., avec la Grande-Bretagne et les autres pays scandinaves.

Le premier ministre a déploré qu'il n'ait pas été possible d'entamer des négociations sur l'entrée de son pays dans le Marché commun. Le gouvernement danois présentera un mémorandum en vue d'un arrangement, mais une intégration doit faire partie intégrante d'un arrangement éventuel.

Selon les propres termes du premier ministre, le Danemark reste fidèle à l'A.E.L.E., au sein de laquelle chacun s'accorde à reconnaître qu'il est temps d'accomplir des progrès dans la voie de la coopération. C'est la raison pour laquelle le Conseil de ministres s'est prononcé lors de sa dernière réunion pour une collaboration nordique plus étendue. Cette collaboration, loin d'isoler l'A.E.L.E. de l'Europe, ainsi pourrait tout au contraire contribuer à la poursuite du processus d'intégration européenne.

Interrogé sur le point de savoir si le Danemark serait éventuellement disposé à entrer seul dans la C.E.E., le premier ministre danois a rappelé les liens économiques étroits qui existent entre la Grande-Bretagne et le Danemark. La République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne sont deux partenaires commerciaux de même importance pour le Danemark. En République fédérale d'Allemagne, le Danemark achète deux fois plus qu'il n'y exporte, l'équilibre de la balance commerciale danoise est assuré par les échanges avec la Grande-Bretagne, le Danemark exportant davantage vers ce pays qu'il n'en importe. Par conséquent, c'est pour le Danemark une nécessité de politique commerciale de coopérer avec la Grande-Bretagne. A cela s'ajoutent des aspects politiques. Le premier ministre danois a exprimé la ferme conviction que l'Europe

sans la Grande-Bretagne ne saurait être l'Europe. "Je pense que pour l'Europe il sera extrêmement important du point de vue politique que la Grande-Bretagne fasse partie de la Communauté européenne; c'est pourquoi je dois nécessairement répondre par la négative à la question qui m'a été posée de savoir si le Danemark peut entrer seul dans la C.E.E., a déclaré l'homme d'Etat danois.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 15, 17 et 18 mai 1968 - Die Welt, 18 mai 1968)

8. La visite officielle à Bonn de M. Torsten Nilsson, ministre des Affaires étrangères de Suède.

Le 17 juin, à Bonn, le ministre des Affaires étrangères de Suède, M. Torsten Nilsson, a eu, avec son homologue allemand, M. Brandt, un long entretien au cours duquel il a été surtout question des relations Est-Ouest en Europe, et de l'élargissement des Communautés européennes.

Il n'existe aucun problème bilatéral entre les deux Etats, ce qui témoigne des bonnes relations entre l'Allemagne et la Suède, a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

M. Brandt a informé M. Nilsson des derniers développements de la politique allemande à l'égard de l'Est, et notamment de la visite qu'il a effectuée à Belgrade, voyage qu'il a fait en Union soviétique et des entretiens qu'il a eus à cette occasion avec les dirigeants russes, et qui ont porté sur la renonciation à la violence, sur Berlin et sur les relations avec les autres pays du bloc oriental. Le ministre a remercié le gouvernement suédois de l'appui qu'il a apporté à la politique allemande à l'égard de l'Est, dans les pays tiers.

La Suède est fortement intéressée aux projets de désarmement douanier en Europe par lesquels la République fédérale entend faciliter une adhésion ultérieure de la Grande-Bretagne et d'autres pays candidats à la C.E.E. Au cours d'un entretien avec son collègue allemand, Willy Brandt, M. Torsten Nilsson a manifesté son intérêt pour les projets allemands actuellement examinés par les six Etats membres de la C.E.E. M. Nilsson aurait également fait part du désir de la Suède de participer aux pourparlers sur la suppression des barrières douanières entre les pays de la C.E.E. et les pays de l'A.E.L.E. dès que les six pays de la C.E.E. auront élaboré une proposition commune sur la base des projets de Bonn.

A Bonn, les observateurs diplomatiques ont constaté, à l'issue des entretiens entre les deux ministres des Affaires étrangères, que l'appui apporté par M. Nilsson aux efforts de M. Brandt en vue de parvenir à un "arrangement" de politique commerciale avec la Grande-Bretagne et les autres pays de l'A. E. L. E. intéressés était le plus sérieux qu'ils eussent obtenu à ce jour. La Suède fait partie avec la Suisse et l'Autriche, des trois pays neutres qui, bien que

n'étant pas candidats à l'adhésion, souhaitent une collaboration plus étroite avec la Communauté économique.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 18 mai 1968)

Autriche

Déclaration du ministre des Affaires étrangères, M. Waldheim, sur l'association de l'Autriche à la Communauté européenne

M. Waldheim, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, s'est rendu en visite officielle aux Pays-Bas, du 17 au 20 juin. A cette occasion, il a déclaré que son gouvernement ne souhaite pas que la C.E.E. engage d'abord des conversations avec les quatre pays candidats et, ensuite, seulement avec des pays comme l'Autriche, qui aspirent à autre chose qu'à une affiliation.

L'Autriche entend faire l'objet d'un traitement identique, a déclaré le ministre, mais aussi éviter tout ce qui pourrait faire naître des doutes sur sa neutralité.

A la question de savoir s'il s'attendait qu'une conférence européenne sur la sécurité aurait lieu dans un avenir assez rapproché, M. Waldheim a répondu qu'à son avis on en est actuellement au stade où l'on examine les possibilités éventuelles, et que la réunion effective d'une telle conférence ne saurait être envisagée qu'à un stade ultérieur.

Dans le communiqué publié à l'issue des entretiens, les Pays-Bas ont manifesté une compréhension totale à l'égard de la position de l'Autriche en matière d'intégration économique européenne et leur intention de continuer à soutenir, à l'avenir, les efforts autrichiens.

M. Waldheim a déclaré que, consciente des réalités et de l'importance des efforts qu'elle déploie en vue de parvenir à l'intégration, l'Autriche entend tout mettre en oeuvre pour apporter à son économie le soulagement dont elle a un urgent besoin.

(Nieuwe Rotterdamse Courant des 19 et 21 juin 1968)

Etats-Unis

Le Président Johnson souhaite le rapprochement de l'Europe avec les Etats-Unis

Le Président des Etats-Unis, M. Johnson, recevant le roi Olav de Norvège à Washington, le 25 avril, a, dans sa déclaration d'accueil, souligné le grand

intérêt que les Etats-Unis n'ont cessé de porter aux affaires de l'Europe, et rappelé à diverses reprises les efforts consentis par l'Amérique durant les années couvertes par le Plan Marshall et la Doctrine Truman pour aider à la reconstruction européenne.

"Bien qu'aujourd'hui", a déclaré le Président, "il ne fasse aucun doute que l'Europe soit à nouveau très dynamique et prospère, il est certain également que les Etats-Unis sont aussi proches de l'Europe qu'au sortir de la deuxième guerre mondiale."

La question fondamentale qui se pose aujourd'hui est, selon M. Johnson, de savoir si nous sommes toujours partenaires, ce à quoi il s'empresse de répondre par l'affirmative.

Mais, a poursuivi M. Johnson, cette question en appelle une autre tout aussi importante : "En vue de quoi sommes-nous associés ?"

"La conception originale de la doctrine Truman et du Plan Marshall n'a rien perdu de son actualité" a-t-il déclaré.

"Il n'y a rien, a-t-il poursuivi, que les Etats-Unis et l'Europe ne puissent faire ensemble."

(Herald Tribune du 26 avril 1968)

France

1. La France et l'entrée de l'Espagne dans le marché commun

A l'occasion de la visite à Madrid du Secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances M. Nungesser, le 23 avril, l'ambassade de France a publié un communiqué qui précise que "La France est "particulièrement favorable" à la demande d'association à la C.E.E. formulée par l'Espagne. L'association de l'Espagne à la Communauté économique européenne "répond à l'intérêt commun des deux pays et favoriserait le développement économique de l'Europe occidentale".

"Si la France s'est opposée récemment à la demande d'adhésion d'un pays tiers, a déclaré M. Nungesser, avant son départ, c'est en raison de problèmes spécifiques et non pas par principe".

(Le Monde, 25 avril 1968)

2. L'Europe dans un débat de l'Assemblée nationale sur la recherche scientifique

Le 7 mai à l'Assemblée nationale, s'est ouvert un grand débat sur la recherche scientifique. Le ministre chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, M. Maurice Schumann, a fait un exposé introductif où il a traité notamment du problème de la fuite des cerveaux. "Au niveau du Gouvernement, le meilleur moyen d'éviter la fuite des cerveaux est certainement de poursuivre l'effort d'ensemble entrepris en faveur de la recherche scientifique et de l'amélioration des conditions de travail des chercheurs.

Comme le remarque M. Cousté, cet effort national ne prendra tout son sens que dans le cadre d'une politique technologique européenne.

Le 31 octobre dernier, les ministres de la recherche de la Communauté économique européenne ont pris une importante résolution. Ils ont décidé que les possibilités d'une coopération réelle seraient immédiatement développées dans un certain nombre de domaines, très exactement dans sept domaines essentiels.:

Les travaux préparatoires se sont déroulés dans une excellente atmosphère. Des perspectives encourageantes se dessinaient et il n'était pas interdit de penser, à la lumière des travaux entrepris, que l'Europe des Six pourrait construire un jour prochain un gros ordinateur commun.

Je n'en veux pour preuve que le rapport établi par la commission de Bruxelles c'est-à-dire par l'institution communautaire par excellence, sur la candidature britannique. Ce rapport affirme, certes, et à bon droit, que dans certains domaines "les Six auraient quelques difficultés à atteindre la dimension internationale sans la contribution du Royaume-Uni". Mais il pose d'abord un principe qui devrait suffire à trancher le débat: "Si les Communautés doivent profiter de l'apport britannique, c'est seulement dans la mesure où elles seront capables de mettre sur pied une politique commune dans le domaine de la science et de la technologie avancée".

On s'enfermerait donc dans une contradiction néfaste en invoquant les problèmes posés par les relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté comme un motif d'ajournement susceptible d'entraver l'exécution des décisions prises à Luxembourg. C'est au contraire dans la mesure même où - fidèles aux engagements pris - nous aurons favorisé la croissance économique de la Communauté par une coopération technologique qui, nous en avons maintenant la preuve, est à notre portée, que nous pourrions utilement et concrètement discuter avec la Grande-Bretagne de notre avenir commun. Pour sa part, la France a dit et prouvé qu'elle y était prête, et cette attitude elle l'observe partout.

S'agit-il de l'Euratom ? Ici permettez-moi de vous rappeler que j'ai proposé à nos partenaires de l'Euratom de procéder à des opérations sans autre intérêt que celui de rembourser aux Etats le montant de leurs contributions à un véritable programme tourné vers l'indépendance énergétique de l'Europe."

M. Jacques Duhamel (P.D.M.) a tiré deux conclusions du refus des Anglais de participer à la construction des Satellites européens : "La première est que, du point de vue technologique, la présence de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne est sans doute déterminante si l'on veut réduire l'écart qui ne cesse de s'aggraver entre l'Europe et les Etats-Unis. Cet écart est plus grand en 1968 qu'il ne l'était en 1945 alors que l'Europe était détruite par la guerre.

Or, il n'est vraiment pas possible d'accepter la Grande-Bretagne dans l'Europe technologique et de la rejeter de l'Europe économique.

L'Europe technologique, M. Wilson l'a proposée avant même l'entrée effective de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Mais encore faut-il que, les conditions posées une fois satisfaites pour l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, il soit clair que cette entrée est acquise.

Voici ma deuxième conclusion.

Pour qu'une politique européenne de recherche se développe, il faut que l'unité politique de l'Europe s'organise.

Il arrive un moment - et ce moment arrive - où le Marché commun ne pourra produire ses pleins effets techniques, économiques et sociaux que s'il est l'expression d'une unité politique, sinon les programmes seront anarchiques et les échecs probablement inévitables."

M. Jacques Baumel (U.D.-Ve Rép.) a émis un avis différent : "Cet effort de la France devrait être mieux compris et mieux aidé car, en fait, ni l'Amérique ni la Russie n'ont intérêt à ce que l'Europe devienne une véritable puissance spatiale.

L'abandon de l'espace par nous n'est pas seulement une défaite de prestige ou la fin d'une certaine grandeur, c'est l'Europe livrée aux émissions relayées par satellites, c'est l'invasion de nos foyers par les images et les idées des deux Grands.

Cela nous fait regretter d'autant plus la décision anglaise d'abandonner le projet E.L.D.O. et les réticences italiennes devant le projet E.S.R.O.

Quelle contradiction pour l'Angleterre qui déserte un des problèmes européens sérieux de notre époque au moment même où elle évoque une éventuelle communauté technologique européenne !

Quelle contradiction chez les amis de la Grande-Bretagne qui invoquent les problèmes posés par elle pour justifier un ajournement de nature à entraver ou freiner l'Europe scientifique !

C'est au contraire dans la mesure où nous favorisons les coordinations européennes technologiques qui sont à notre portée que nous pourrions discuter ultérieurement peut-être avec la Grande-Bretagne.

Quelle contradiction de vouloir attendre une Europe politique et une fusion politique alors qu'il faut commencer par faire l'Europe là où elle est aisément réalisable !

L'Europe ne doit accepter ni le monopole américain ni le duopole russo-américain en matière de satellites de communication. L'Europe et la France doivent donc essayer de sauver en commun leur projet de satellite de communication "Symphonie".

Le débat s'est poursuivi le 8 mai. M. de Lipkowski (U.D. Ve Rép.) a demandé : "Qu'a fait l'Europe jusqu'à présent ? Ses efforts sont-ils satisfaisants ? Sinon que devrait-elle faire ? Qu'a-t-elle fait en matière de coopération technologique avec des pays tiers, notamment la Grande-Bretagne ? Comment peut-elle renforcer cette coopération ?

D'abord, une constatation déprimante : l'Europe des Six a pris conscience très tardivement de ces problèmes pourtant essentiels.

On pourrait me répondre que la recherche ressortit surtout au domaine de l'Euratom ou même de la C.E.C.A. en ce qui concerne certains de ces aspects. Mais l'expérience a prouvé combien il était néfaste que ceux qui devaient avoir une vue globale des problèmes de l'Europe, c'est-à-dire, au premier chef, la Commission de la C.E.E. n'eussent pas cette même vue globale en ce qui concerne la recherche scientifique du fait que, dans ce domaine essentiel, leur compétence ne s'exerçait pas.

Qu'une coopération technologique avec la Grande-Bretagne soit souhaitable, je le reconnais et j'en parlerai dans un instant. Il reste cependant que l'affaire de l'adhésion anglaise ne doit en aucun cas servir de prétexte pour retarder l'effort communautaire que les Six doivent fournir d'urgence. Leur retard est déjà trop grand pour qu'ils puissent se payer le luxe de nouveaux délais pour définir une politique communautaire de la recherche.

A ces obstacles d'ordre politique notamment le manque de volonté politique, s'en ajoutent d'autres d'ordre juridique.

L'échec de la C.E.C.A. n'est un secret pour personne : après dix ans d'efforts, elle n'est pas parvenue à définir une politique énergétique commune.

Qu'en est-il pour l'Euratom ? Je dis tout de suite que je ne suis pas contre l'intégration; je ne pense pas qu'il faille repousser toute formule d'intégration.

Après dix ans, le traité, en ce qui concerne la recherche pure, n'a pas été respecté.

Ainsi, dans ce domaine vital des surgénérateurs, nous aboutissons à des réalisations communes à l'Allemagne, la Belgique et la Hollande ou à des réalisations françaises, mais rien dans le cadre de l'Euratom.

L'Euratom a-t-il au moins promu une véritable politique sur le plan européen ?

Le résultat de sa politique trop dispersée a été d'encourager la commission à pratiquer cette coupable et funeste politique de "juste retour".

Le président de la fédération de la gauche M. Mitterrand lui a succédé à la tribune : "Je suis de ceux qui croient aux forces et au dynamisme de cette construction grandiose et nécessaire et je pense que, si elle veut résister aux super-puissances américaine et russe, il est indispensable que la France s'insère davantage dans un cadre politique, économique et technique plus étendu, plus précisément dans cet ensemble dont l'Europe des Six est le premier noyau.

Cette Europe, nous souhaitons l'étendre géographiquement. Nous souhaitons élargir ses compétences. Nous estimons qu'elle n'est que le commencement d'une grande oeuvre. Encore faut-il éviter que cette oeuvre, à peine ébauchée, ne soit ruinée de fond en comble.

Or, que se passe-t-il ? Ici, la France et l'Allemagne voient la Grande-Bretagne retirer sa collaboration au plan établi pour l'espace. Là, la France est en concurrence avec le trio Allemagne-Belgique-Hollande. L'Italie réclame la théorie du juste retour, la Hollande n'en est pas si éloignée, bref chacun de ces pays, entraîné par le mauvais exemple de la France, demande à profiter exactement de l'apport qu'il fait; c'est la destruction de l'esprit communautaire.

Nous vivons dans les décombres de l'Europe. Un esprit national, qui confirme au nationalisme, a fini par l'emporter.

Je ne vois pas ce qui pourra sortir désormais des débats aussi intéressants soient-ils, du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne ou du Conseil de ministres. Tout se défait."

Puis s'adressant au ministre M. Schumann, M. Mitterrand ajoute : "Vous n'avez pas le droit de dire que la Grande-Bretagne refuse de faire l'Europe avec vous parce qu'elle n'accepte pas une procédure particulière que vous lui imposez au détriment d'une politique générale. Votre argument procède d'une dialectique habile, mais qui se détruit elle-même.

C'est le choix d'une Communauté politique donnant commandement aux parties technique, commerciale et économique de l'Europe, qui permettrait son développement."

Et le ministre lui répond : "Européen je suis, Monsieur Mitterrand, et je suis pour l'Europe qui se fait. Pour reprendre une expression que vous avez employée, je dirai que je crois en la dynamique de la construction européenne.

C'est pourquoi, quand une résolution de l'importance de celle du 31 octobre 1967 est votée inconditionnellement, je ne comprends pas qu'on fasse peser la suspicion sur le pays qui l'a proposée et appliquée et non sur les pays qui, sous des prétextes divers, en empêchent l'application.

La Commission de Bruxelles, je l'ai dit, avait non seulement le droit, mais aussi l'obligation de faire des propositions de caractère politique pour 1969 et les années suivantes. Nous attendons toujours ces propositions, car depuis la fusion des commissions, rien n'a été proposé."

(Assemblée nationale, Débats parlementaires des 7 et 8 mai 1968)

3. Une nouvelle orientation de la politique agricole d'après M. Edgar Faure

Devant le 50ème Congrès de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit agricole réuni à Grenoble le 7 mai, M. Edgar Faure donne les grandes lignes de la prochaine politique agricole.

Il aborde d'abord le problème laitier, question d'une brûlante actualité. Après avoir rappelé que dans une association chacun devait faire une concession et qu'il siégeait à Bruxelles en tant que président du Conseil, ce qui l'obligeait à être un ministre européen, M. Edgar Faure, avec une vigueur déconcertante, affirme que l'important était de parvenir à un règlement sur le marché laitier.

M. Edgar Faure déclare, solennel, que s'il fallait quelqu'un pour briser la construction européenne, ce ne serait pas lui.

Autre problème délicat, celui du financement de l'Europe agricole. Il ne pouvait être question de faire payer les pays qui ne sont pas responsables des excédents et qu'il devenait, par conséquent, nécessaire pour les "Six" de reprendre le problème de la répartition de leurs cotisations. Et, pour finir, le ministre rappela que l'Europe était une chance non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'ensemble de l'économie.

(Le Figaro, 8 mai 1968)

4. Le voyage en Roumanie du Général de Gaulle

A son arrivée en Roumanie le 14 mai, le Général de Gaulle a déclaré : "... Aujourd'hui l'Europe commence à se rétablir dans l'indépendance de chacune de ses nations et la coopération de toutes pour la paix et le progrès.

Ce que la Roumanie et la France doivent faire ensemble pour contribuer à cette grande œuvre européenne, et par conséquent mondiale, voilà les sujets des entretiens que nous allons avoir".

Pour sa part, M. Ceausescu a notamment déclaré : "... On apprécie hautement en Roumanie la position de la France à l'égard de toute une série de problèmes internationaux essentiels, votre activité remarquable, Monsieur le Président, tendant à assurer une large coopération entre les pays, à promou-

voir le principe de l'indépendance et de la souveraineté nationales dans les rapports entre les Etats, à conjurer une nouvelle guerre mondiale".

A un déjeuner offert par M. Ceausescu, le Général de Gaulle déclara : "... Mais l'action en commun de la Roumanie et de la France ne saurait se borner à des échanges de marchandises, de connaissances et de spécialistes, non plus qu'à des hommages cordiaux qu'elles se rendraient réciproquement.

Dès lors qu'elles sont indépendantes et, par là, responsables vis-à-vis d'elles-mêmes et vis-à-vis des autres, c'est un effort politique conjugué que requiert d'elles notre temps, et c'est l'union de l'Europe qui, par décret de leur propre nature, doit en être l'objectif.

En effet, l'état de division où s'est trouvé notre continent, après les déchirements terribles qui lui avait fait subir l'ambition dominatrice du Reich, apparaîtra à tous les peuples qui vivent entre l'Atlantique et l'Oural comme chaque jour plus coûteux et plus injustifié. Cela n'est sans doute nulle part plus profondément ressenti qu'à Paris. Mais n'en est-il pas de même à Bucarest ? Comment admettre que puisse durer, pour des pays aussi chargés de raison et d'expérience que le sont ceux de notre Europe, une situation dans laquelle beaucoup d'entre eux se trouvent répartis entre deux blocs opposés, se plient à une direction politique, économique et militaire provenant de l'extérieur, subissent la présence permanente de forces étrangères sur leur territoire ? Non, chez vous comme chez nous, on considère que de cette guerre froide succédant au partage de Yalta, il ne saurait résulter qu'une séparation artificielle et stérile (à moins qu'elle ne devienne mortelle), que cela est contraire à la nature de l'Europe qui, tout au long des siècles, a inlassablement tendu à se réunir et qui en voit aujourd'hui, plus clairement que jamais, l'occasion et l'obligation, qu'en conséquence il n'y a plus pour elle d'idéologies ni d'hégémonies qui vailent en comparaison des bienfaits de la détente, de l'entente et de la coopération entre toutes les parties d'elle-même.

... Ce que notre continent attend de Bucarest, de Moscou et de Paris comme de Bonn, de Rome et de toutes ses autres capitales, c'est le grand mouvement qui l'unira pour la paix et pour le progrès.

La France, Monsieur le président, est résolue à marcher vers ce but, et très disposée à le faire côte à côte avec la Roumanie. Elle espère que notre rencontre va conduire nos deux pays à resserrer leurs politiques.

A vrai dire, dans leur dure histoire, il est arrivé souvent qu'ils l'aient fait. Mais alors, ce n'était que pour se défendre. Cette fois, il s'agit pour tous deux, ensemble, d'aider l'Europe tout entière à construire et à renouveler."

A Craiova, le Général de Gaulle déclara : "... Nous avons ensemble à faire l'Europe, une Europe sans rideau de fer où tous les Etats, toutes les nations seront maîtresses de leur destin et coopéreront pour le progrès et

pour la paix. C'est cela que l'Europe, depuis mille ans, cherche à faire et que nous avons à faire ensemble si vous le voulez bien."

(Le Monde, 15 et 16 mai - Le Figaro, 17 mai 1968)

Grande-Bretagne

Un appel à l'Europe de M. Wilson

Le Premier ministre britannique M. Wilson a accordé une interview au journaliste Raymond Tournoux. Celui-ci lui demande d'abord son avis sur le désengagement des nations européennes. "Je ne suis pas d'accord, répond M. Wilson, avec ceux qui prétendent que nous sommes devenus la "petite Angleterre". Nous avons des contacts mondiaux. Nous voyons les problèmes mondiaux sur une échelle mondiale, comme plusieurs de nos amis européens d'ailleurs.

Notre concentration militaire se trouve maintenant en Europe. Cette Europe comprend la Grande-Bretagne. Toute notre politique économique est orientée vers une Europe plus grande, plus puissante, plus unie. Nous ne sommes pas des "petits Anglais" et nous n'avons aucunement l'intention de devenir des "petits Européens".

Au sujet de la coopération aéronautique entre la Grande-Bretagne et l'Europe, M. Wilson estime que c'est le bon sens même : "La concentration de notre dispositif militaire et l'effort économique que nous avons l'intention de déployer vers l'Europe se traduiront, grâce aux études et aux fabrications aéronautiques réalisées en commun, par un avantage mutuel. Se réunir signifie réduire le coût de la production, élargir le marché, développer une base industrielle qui nous permettra à tous de vendre en Amérique ou sur les autres marchés mondiaux.

Notre intérêt à tous, en Europe, est de produire davantage par nous-mêmes, les uns pour les autres, afin de réduire notre dépendance par rapport à la technologie américaine. Cela s'applique aussi à la technologie civile : le prix du développement devient trop lourd pour un seul pays."

Interrogé sur l'état des relations franco-britanniques le leader travailliste ne cache pas que "le dernier veto, opposé par la France à notre demande d'adhésion à la Communauté européenne, ait endommagé nos relations. Vu dans un contexte plus large, cela a été moins un coup porté aux relations franco-britanniques qu'à l'intérêt réel de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Europe".

Enfin, M. Wilson expose son point de vue sur l'adhésion de son pays à la C.E.E. en réfutant les arguments du général de Gaulle.: "J'ai pris et continue de prendre ces arguments très au sérieux. Mais je ne suis pas d'accord. Son désir d'être plus indépendant vis-à-vis des Etats-Unis, ce désir

nous le partageons. Mais il ne deviendra pas une réalité à travers des discours, ou bien par des prises de position politique. Il se concrétisera en réduisant le "gap" technologique entre l'Amérique et l'Europe. D'abord, en devenant tous moins dépendants par rapport à l'industrie américaine, dans les secteurs vitaux de l'industrie.

La France, aujourd'hui, dépend des Américains pour ses ordinateurs et pour d'autres secteurs importants de la technologie. Voilà ma réponse à la question de l'indépendance.

L'indépendance, cela veut dire une puissante technologie européenne. Cela veut dire également un marché unique européen. Aussi, la logique de la demande légitime du président français relative à une Europe indépendante, exige-t-elle l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Réclamer l'une, rejeter l'autre est contradictoire. L'écart technologique s'élargit. Nous, Européens, perdons du terrain tous les ans. Bien sûr, il faudra un certain temps pour négocier les modalités de notre entrée.

Puisque nous avons accepté le traité de Rome sans réserves, et puisque nous avons défini les problèmes à étudier - il ne faudrait pas beaucoup de temps pour franchir cette étape essentielle en direction de l'unité politique et économique de l'Europe - une fois que la volonté politique existerait".

(Paris Match, 20 avril 1968)

Italie

1. Une interview de M. Andreotti, ministre de l'industrie sur la position de l'industrie italienne avant l'échéance du 1er juillet

Le ministre italien de l'industrie, M. Andreotti, a accordé une interview au journal "La Vie française" du 12 avril, dont voici certains passages :

"-Le 1er juillet 1968, l'union douanière sera réalisée entre les Six. En France, en Allemagne, dans le Benelux, industriels et gouvernants appréhendent un peu cette échéance, sur la plan de la concurrence, et pour les dangers que pourront courir les économies de leur pays. L'industrie italienne partage-t-elle ces craintes ?

Cet événement ne provoquera pas de surprise dans les économies des pays de la C. E. E. puisqu'il est prévu depuis 1957. Les industries des pays de la C. E. E. et partant, l'industrie italienne, se sont depuis longtemps trouvées devant la nécessité de se préparer à affronter une plus forte concurrence sur le marché international. La preuve nous en est donnée par le fait que, l'abolition du tarif douanier à l'intérieur de la Communauté et l'instauration d'un tarif douanier unique à l'égard des pays tiers sont tout simplement la dernière phase de cette adaptation de l'industrie européenne et italienne, notamment à la réalité du marché commun. Les réductions douanières précédentes n'ont entraîné aucun effet négatif pour l'industrie italienne. Pour ce qui est de l'adoption d'un tarif extérieur commun, dont le niveau sera plus bas que celui du tarif italien, il exposera notre pays à une plus forte pression de la concurrence des tiers. Quelques difficultés pourront apparaître dans certains secteurs industriels (aluminium, feralliages) provoquées par la compétitivité accrue d'autres pays et surtout des Scandinaves.

- De quelle façon l'industrie italienne s'est-elle préparée à l'échéance du 1er juillet ? Les concentrations d'entreprises se sont-elles intensifiées ?

Le gouvernement italien, dans le but de favoriser l'adaptation des entreprises aux nouvelles conditions du marché, a fait appel à une loi de 1965, laquelle accorde un traitement fiscal privilégié aux sociétés commerciales qui se seront transformées, auront fusionné ou se seront concentrées. Cette décision répond à la nécessité d'un renforcement toujours plus grand de la compétitivité de l'industrie italienne, de même qu'elle est imposée par l'intégration économique en cours et par les progrès de la technique.

- On a souvent affirmé que les industries italiennes sont avantagées par les aides de l'Etat à l'exportation et que les coûts de production de ces industries sont particulièrement bas du fait de la modicité des salaires italiens. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous donner votre avis à ce sujet ?

Certains pays européens ont récemment demandé à la Commission de la C.E.E. l'adoption de mesures de sauvegarde à l'égard des importations (surtout en provenance d'Italie) de certains produits industriels. Il s'agit en particulier

des demandes avancées par les Pays-Bas et par l'Allemagne fédérale pour les tissus de laine et par la France pour les appareils électro-ménagers. Le développement de ces exportations, loin d'avoir été alimenté par des interventions de l'Etat en leur faveur, a été provoqué, à mon avis, par la productivité élevée des industries italiennes intéressées. Cela a été, d'ailleurs, confirmé par la décision que la Commission de la C. E. E. a adoptée en réponse à la demande de mesures de sauvegarde, avancée par l'industrie lainière des Pays-Bas ainsi qu'aux demandes analogues de la R. F. A. et de la France.

- Pour faciliter les échanges commerciaux intensifiés de par l'union douanière, il sera nécessaire que les industries italiennes soient soumises à des procédures douanières simplifiées et à des normes fiscales appropriées. Que fait l'administration italienne pour adapter la législation en vigueur aux nécessités futures ?

Notre gouvernement est en train d'examiner les nombreux problèmes qui se posent pour que notre système fiscal facilite de la façon la plus adéquate possible, l'alignement concurrentiel des entreprises. Par ailleurs, il sera nécessaire d'agir en coopération avec la Commission de la C. E. E. et avec les Etats membres pour éviter que, au moment de l'introduction du nouveau système de taxes sur la valeur ajoutée, les inconvénients qu'ont connus les autres pays se manifestent chez nous."

(La Vie Française, 12 avril 1968)

2. Interview accordée par M. Zagari, sous-secrétaire aux affaires étrangères, sur les relations entre peuples riches et peuples pauvres et la coopération européenne

M. Mario Zagari, sous-secrétaire aux affaires étrangères, a accordé une interview à l'agence ADN-Kronos, sur certaines questions de politique internationale. Il a parlé notamment des relations entre peuples riches et peuples pauvres et de la coopération entre les pays européens.

En parlant de ces sujets, M. Zagari a déclaré :

"L'antagonisme entre riches et pauvres, entre blancs et hommes de couleur, entre jeunesse et structures sociales ne pourra s'atténuer à l'échelon mondial que par le fait d'une politique globale de paix. Ainsi devons-nous en premier lieu nous efforcer de résoudre le problème du sous-développement : la conférence de la C. N. U. C. E. D. a montré que le système a plus besoin d'une transformation radicale que de correctifs secondaires et sectoriels : il est par conséquent urgent de lancer un plan global de développement du tiers-monde.

"Nous devons, d'autre part, faire tomber les dernières défiances et incompréhensions entre l'Est et l'Ouest et créer une coopération multilatérale qui permette de considérer sous un angle nouveau les problèmes de la sécurité

européenne et de l'Allemagne. Le moment est désormais venu de convoquer une conférence paneuropéenne qui examine les problèmes existants et jette les bases d'une collaboration économique, scientifique et technologique entre les deux parties de l'Europe.

"En troisième lieu, nous devons tirer l'Europe occidentale de cette léthargie que j'ai dénoncée récemment : faire l'Europe, cette grande Europe qui comprend la Grande-Bretagne, afin de faire échec aux récurrences de nationalisme qui ont malheureusement atteint nos pays. Il y a ensuite le problème du désarmement : le traité de non-prolifération connaît un sort difficile à cause des vues particularistes trop nombreuses que les pays entendent faire valoir.

"C'est à nous surtout, Européens, d'aller au-delà des intérêts contingents en jeu et de considérer le traité comme le préalable à un désarmement général. La vocation de l'Europe n'est pas dans la puissance nucléaire : par conséquent plutôt encore que de chercher à laisser chaque pays accéder à l'armement nucléaire, il faudrait que les puissances non nucléaires combinent leurs efforts pour engager les nations nucléaires à poursuivre dans la voie du désarmement général. Il faut enfin renforcer et universaliser l'O.N.U. par l'admission de la Chine, c'est une condition nécessaire pour conférer aux Nations Unies le caractère et l'autorité dont elles ont besoin."

(Avanti, 23 avril 1968)

Pays-Bas

1. La politique du gouvernement à l'égard de l'O.T.A.N.

La note sur la politique que le gouvernement néerlandais a suivie, en 1968, à l'égard de l'O.T.A.N. et en matière de défense, examine en détail, au chapitre de la politique, les rapports à l'intérieur de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Après s'être étendu sur les obstacles que le gouvernement français oppose à l'Organisation, provoquant ainsi un affaiblissement de la puissance politique et militaire de l'Ouest, la note aborde la question des principes de démocratie, de liberté personnelle et d'ordre juridique énumérés dans le préambule du traité. A cet égard, la situation qui prévaut dans certains Etats membres suscite au sein du gouvernement certaines inquiétudes. Pour décider des conséquences qu'il convient de tirer de cette situation et qui pourraient par exemple consister en une suspension ou en une exclusion de ces Etats, il convient de se demander si l'on favoriserait une évolution démocratique de ces pays en cessant de coopérer avec eux. Le gouvernement estime plutôt que les alliés ont le devoir de contribuer autant que possible au rétablissement de la démocratie dans les pays considérés, d'autant plus que, dans les circonstances actuelles, priorité absolue doit rester aux exigences de sécurité de l'Allemagne tout entière.

Pour ce qui est des relations entre l'Europe et les Etats-Unis, la note rapporte brièvement l'opinion du gouvernement : cette conception laisse, d'une part, toute latitude pour poursuivre le processus d'intégration européenne, avec pour objectif final la formation d'une Europe unie qui - dans sa forme idéale - devrait avoir un caractère à la fois démocratique, fédéral et ouvert; d'autre part, elle part du principe que l'unification européenne ne peut, ni ne doit aller de pair avec un relâchement des liens étroits qui ont été tissés et se sont développés au sein de l'Alliance atlantique, et qu'une Europe unie pourra apporter une contribution plus utile à l'évolution de la situation internationale, dans le cadre plus large d'une communauté atlantique dans laquelle l'Amérique du Nord et l'Europe seront, sur le plan politique et économique, rigoureusement sur le même pied et partageront les responsabilités.

En attendant la réalisation effective d'une Europe unie et d'une Communauté atlantique, le gouvernement estime essentiel que la coopération réalisée au sein de l'Alliance atlantique soit renforcée, cependant que, dans le dessein de parvenir à un développement harmonieux des rapports à l'intérieur de l'Alliance, il faudra tenir compte des exigences engendrées par l'évolution vers une unité européenne plus grande. Cette base est la seule qui permettra à la coopération au sein de l'Alliance atlantique de conserver un caractère naturel et sain.

Selon la note, cette coopération s'impose également dans le dessein de favoriser la poursuite de la détente entre l'Est et l'Ouest. La condition essentielle à un accommodement durable entre l'Est et l'Ouest reste que la situation actuelle de stabilité, maintenue grâce à l'équilibre réalisé à grand'peine, ne soit pas perturbée.

En ce qui concerne l'idée d'une conférence européenne de la sécurité lancée par l'Europe de l'Est, les alliés sont d'accord pour estimer qu'elle mérite en principe d'être considérée avec faveur, tout en soulignant qu'une telle conférence aurait un effet à rebours si elle n'aboutissait pas à un résultat concret. C'est pourquoi il faut au préalable avoir quelques bonnes raisons de penser que la possibilité de parvenir à des solutions acceptables pour tous les participants à la conférence est assurée. Cela signifie qu'étant donné les multiples controverses qui subsistent entre l'Est et l'Ouest, il faudra que les pays d'Europe occidentale procèdent encore à de nombreuses consultations préparatoires entre eux et avec les pays d'Europe orientale. Il faut s'attendre qu'une solution définitive aux problèmes de la sécurité européenne ne sera pas acquise au cours d'une seule conférence exhaustive, mais plutôt par des approches successives. De son côté, le gouvernement n'épargne aucun effort pour favoriser les consultations sur le sujet en cause. Les nombreux contacts bilatéraux qu'il a noués depuis le début de 1967 avec les pays d'Europe orientale ne tendent à rien d'autre. Le gouvernement estime que la participation des Etats-Unis et du Canada à une conférence européenne de la sécurité est nécessaire, compte tenu du rôle essentiel que ces deux pays ont à remplir aujourd'hui en matière de sécurité européenne.

S'il est vrai qu'un accommodement entre l'Est et l'Ouest ne pourra finalement être réalisé que par la voie de négociations multilatérales, il n'en est pas moins nécessaire entretemps de s'efforcer d'améliorer le climat des relations mutuelles. Les discussions au sein de l'Alliance ont fait apparaître sur ce point une remarquable concordance d'opinions quant à la nécessité de suivre une ligne de conduite commune visant, d'une part, à consolider les relations existantes entre les pays de l'Est et les pays de l'Ouest, et, d'autre part, à rechercher de nouvelles formes de coopération, et cela, dans les deux cas aussi bien au plan bilatéral qu'au plan multilatéral.

Sur le plan bilatéral, cela suppose des efforts visant à améliorer et à intensifier les contacts politiques entre les hommes politiques de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, notamment par des visites officielles, et à étendre les relations dans les domaines économique, technique, scientifique et culturel. Le gouvernement a la ferme intention de continuer à mener une politique active en la matière, politique dont il communiquera les résultats aux représentants du peuple. Sur le plan multilatéral, on peut citer l'instauration par exemple, une coopération entre les pays de l'Est et de l'Ouest, dans les organisations et les institutions internationales qui s'y prêtent, telles que la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. On peut aussi mentionner ici le groupe des neufs pays européens-devenus dix par la récente adhésion des Pays-Bas qui s'est constitué en décembre 1965 afin de contribuer - sur la base d'une résolution des Nations Unies proposée par la Roumanie et adoptée à l'unanimité des voix - à l'établissement de meilleures relations entre les pays européens. Le gouvernement s'efforce de favoriser des discussions officieuses au sein de ce groupe de dix, dans l'espoir de contribuer ainsi à créer à la longue les bases pour des négociations plus substantielles.

(Note sur la politique du gouvernement néerlandais à l'égard de l'O. T. A. N. et en matière de défense - Session 1967-1968, n° 9635)

2. Pour M. Luns, l'Europe doit s'étendre de l'Oural jusqu'aux Montagnes Rocheuses

Sous le titre : "Une vision trop française de l'Europe a déjà causé la perte de Napoléon" qui résume de façon lapidaire l'opinion de M. Luns sur la conception gaulliste de l'unité européenne, Raymond Tournoux, dans Paris-Match du 23 avril, publie les réponses que le ministre néerlandais des affaires étrangères a données aux questions qu'il lui a posées.

M. Luns, qui constate avec regret que l'intégration politique de l'Europe n'a pas suivi l'intégration économique, se déclare en faveur d'une extension de l'Europe des Six "trop petite pour pouvoir être appelée "Europe unie". Il déplore que des négociations n'aient pas été ouvertes avec la Grande-Bretagne pour son entrée dans le Marché commun. "A ce propos dit-il, la France nourrit peut-être un complexe. Elle ne se rend pas compte de la grande place qu'elle occupe en

Europe. Elle ne voit pas que, même avec l'Angleterre, une prépondérance légitime lui reviendrait dans l'Europe des Sept, des Huit ou des Neuf'.

Le ministre néerlandais estime que le concours des Américains pour la défense de l'Europe demeure nécessaire. A la conception d'une Europe, troisième force entre l'Est et l'Ouest, il préfère celle d'une communauté atlantique "englobant l'Europe et nos fils, frères, cousins d'outre-atlantique... de l'Oural aux Montagnes Rocheuses".

C'est à la fin de l'interview que M. Luns, après avoir indiqué qu'en 1958 et dans les années qui ont suivi, le général de Gaulle aurait été sans doute le candidat ayant le plus de chance de devenir le premier président des Etats Unis d'Europe "si la France avait montré quelque intérêt dans ce développement". Actuellement, dit-il, la France... se base sur la souveraineté nationale et les patries. Elle n'accepte pas la supranationalité... Napoléon a péché en exaltant - et beaucoup plus que la France d'aujourd'hui - la vision purement française de l'avenir de l'Europe. Il a ainsi provoqué cette hostilité qui, à la fin, lui a été néfaste.

(Le Figaro, 23 avril 1968)

3. Visite officielle de M. Luns en Indonésie, Malaisie et à Singapour

Le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas s'est rendu au début du mois de juillet en visite officielle en Indonésie pour y signer un accord culturel et économique. A cette occasion, le ministre indonésien Adam Malik, a demandé à son collègue néerlandais d'intervenir afin que les Pays-Bas aident l'Indonésie à surmonter les difficultés qu'elle éprouve à écouler ses produits dans la Communauté européenne.

En Malaisie, M. Luns s'est entretenu avec le vice-premier ministre Abdul Rasak du désir de la Fédération d'être associée à la Communauté européenne.

A Singapour, au cours d'un entretien avec le Premier ministre et les ministres des affaires étrangères et des finances, M. Luns a suggéré à ses hôtes de créer en Asie du Sud-Ouest un marché commun à l'image de la C. E. E. Pour M. Luns, semblable communauté économique assurerait une meilleure défense des intérêts de ses membres dans leurs relations avec le Marché commun ou avec d'autres blocs économiques. Les entretiens ont également porté sur l'établissement d'une liste de produits de Singapour susceptibles de bénéficier d'un tarif préférentiel sur le Marché commun.

(Nieuwe Rotterdamse Courant du 9 juillet 1968)

4. Débats de politique européenne à la Première Chambre

Le 11 juin, lors de l'examen par la Première Chambre du budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1968, M. Burger (Parti du Travail) a critiqué la politique suivie par le ministre des affaires étrangères au sein du Conseil de la Communauté européenne, notamment en ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne. Retraçant dans le détail la procédure suivie par le Conseil, M. Burger critiqua la façon dont le Conseil "décide, convient de, approuve des résolutions, définit des lignes de conduite, prend des arrangements et adopte des dispositions, agissant ou non en qualité de représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil".

Le traité ne dit rien de ce que sont les "résolutions", et les arrangements ne sont vraisemblablement que des formes déguisées de traités, cependant qu'une convention est une forme intermédiaire assez imprécise entre une décision du Conseil et un traité. M. Burger n'a guère d'estime pour semblables procédures qui, à part un communiqué de presse qui n'engage à rien, se soustraient à la publicité et au contrôle. A l'appui de son affirmation, l'orateur cita un passage du communiqué de presse du Conseil du 29 mai 1968 dans lequel on peut lire que "le Conseil est convenu de confirmer l'introduction de la perception d'une cotisation sur les matières grasses à usage alimentaire, d'origine végétale ou extraites d'animaux marins, importées ou produites dans la Communauté". En dehors de la distinction assez subtile selon laquelle un groupe ne "décide" pas, mais "convient de" quelque chose, on ne peut guère, à la lecture de ce texte, que comprendre que la décision relative à la taxe sur la margarine est déjà définitive. Or, une note au bas de la page précise que la délégation allemande a déclaré ne pas s'être engagée pour l'introduction de cette taxe, et que la délégation néerlandaise a déclaré, elle, qu'il ne pourrait être donné suite à cette décision qu'à la condition qu'en même temps les pouvoirs budgétaires du Parlement européen soient renforcés d'une manière satisfaisante.

Quand deux gouvernements formulent des réserves, peut-on juridiquement, se demande l'orateur, dire qu'on est "convenu" de quelque chose ? La règle de la majorité est manifestement tenue pour rien. "Quel peut être le sens de la réserve formulée par le gouvernement néerlandais si du même communiqué de presse il ressort que le Conseil a décidé de donner suite à la déclaration concernant le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen qui figure dans le procès-verbal du Conseil (séance restreinte du 23 décembre 1963) ?"

Si, comme semble l'indiquer le communiqué en cause, le gouvernement néerlandais parle sérieusement lorsqu'il réclame le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, pourquoi le ministre Luns répond-il à une question écrite de M. Vredeling que force lui est de constater que, dans les circonstances présentes, aucun changement ne peut être apporté aux pouvoirs du Parlement européen ?

Le 8 mars dernier, M. Vredeling avait demandé, à propos de l'harmonisation des systèmes fiscaux de la C. E. E. si l'on avait songé à la nécessité d'un contrôle parlementaire européen dans ce domaine où les parlements nationaux sont dépossédés de pouvoirs essentiels. Le ministre lui répondit, le 1er avril : "Les Pays-Bas n'ont pas, à cette occasion, insisté sur cet élément".

Par ces exemples, l'orateur entend mettre en lumière le prix que la démocratie parlementaire doit payer au despotisme éclairé européen. Déjà menacés de devenir un satellite de la France, les Pays-Bas peuvent s'attendre que, dans dix ans, 80 % des recettes fiscales des Etats membres dépendront pour une part des décisions que prendra le Conseil, en l'absence de tout contrôle parlementaire. Cette évolution ne peut être écartée que si, au Conseil, la consultation diplomatique fait place à une véritable politique communautaire.

En ce qui concerne l'examen par le Conseil de la candidature britannique, M. Burger a reproché au gouvernement néerlandais de ne pas avoir de programme politique. Le secrétaire d'Etat devant concéder que le gouvernement néerlandais n'a pas voulu, lors de l'examen par le Conseil de la demande britannique, en tenir compte d'un nouveau veto français ou d'un désaccord entre les Cinq, on est fondé à dire que cette politique a fait le jeu du gouvernement français. Celui-ci, en effet, pouvait naturellement se rendre compte de cette attitude et mener sans risque sa politique.

On peut considérer comme une négligence, et comme une négligence contrariant le traité, le fait que le Conseil n'a pas constaté l'existence d'une majorité favorable à la procédure proposée par la Commission qui souhaitait être habilitée par le Conseil à discuter avec l'Angleterre des problèmes énumérés dans l'avis. Le ministre, dit M. Burger, répondit que cette constatation ne pouvait être faite, car elle eût fait apparaître que les points de vue de certains Etats membres étaient empreints de duplicité. Aussi bien M. Burger reproche-t-il aux Cinq de pratiquer à l'égard du général de Gaulle la politique de l'autruche. Les Cinq auraient dû prendre le général au sérieux lorsque celui-ci annonçait l'éclatement de la Communauté; ils auraient dû lui donner cette chance et opposer à sa politique non un pragmatisme, mais une autre politique. "De deux choses l'une : ou bien la France ne peut, pas plus que nous, se passer de la C. E. E., et la preuve de ce fait, c'est-à-dire la survivance de la Communauté contrairement à l'éclatement prévu, aurait mis fin au statut de satellites qu'acceptent les Cinq, ou bien la France peut se passer de la C. E. E., auquel cas les Cinq nuisent à leurs intérêts en calquant leur politique sur celle de la France puisque, ce faisant, ils laissent l'initiative à ce pays.

A la fin de son intervention, M. Burger déclara apprécier le fait que les ministres néerlandais aient accepté de faire connaître dorénavant le point de vue qu'ils auront adopté au Conseil. Il invita le gouvernement à concrétiser la responsabilité ministérielle à l'égard du parlement néerlandais par la présentation, après chaque réunion du Conseil de la Communauté européenne, d'un rapport systématique des considérations et des points de vue défendus par la délégation des Pays-Bas.

L'orateur demanda encore si, la demande d'adhésion britannique figurant encore à l'ordre du jour du Conseil, le ministre était disposé, dans les circonstances actuelles, à entreprendre immédiatement de nouveaux efforts pour que l'on décide de recourir à la procédure proposée par la Commission européenne, à savoir la poursuite de l'étude avec l'Angleterre des problèmes en suspens, et si le ministre avait l'intention et était en mesure de déclarer officiellement que les Pays-Bas refuseront de s'associer à des mesures fiscales européennes si les pouvoirs du Parlement européen ne sont pas renforcés en conséquence.

Dans sa réponse, le ministre Luns déclara qu'à la réunion du Conseil du 19 septembre 1967, les cinq Etats membres de bonne volonté avaient, pour la première fois, pris nettement position contre l'attitude négative de la France. Il importe de noter qu'à cette occasion l'attitude commune des Cinq contraignit le représentant de la France à jouer cartes sur table, ce dont il s'était soigneusement gardé jusque là. Au surplus, le fait que la demande britannique demeure à l'ordre du jour du Conseil est déjà un point positif, selon le ministre, qui estime que le gouvernement français eût remporté une victoire regrettable et imméritée en provoquant la suppression, par un vote forcé, de la demande britannique.

M. Luns assura de nouveau avec force que le gouvernement néerlandais ne négligerait aucun effort pour favoriser l'ouverture de négociations. Enfin, le ministre déclara que le gouvernement envisageait une série de variantes au mémorandum Benelux, destinées à promouvoir la coopération avec les pays candidats dans des domaines qui ne sont pas prévus expressément par le traité de Rome.

Le secrétaire d'Etat ne peut répondre d'une manière catégorique à la question de M. Burger sur le point de savoir si le gouvernement entendait déclarer ne pas vouloir s'associer aux décisions que la Communauté européenne pourrait prendre en matière d'harmonisation fiscale si celles-ci ne s'accompagnaient d'un accord sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Le gouvernement néerlandais ne négligera aucun effort pour obtenir ce renforcement, mais il désire pouvoir, en toute situation, peser le pour et le contre des arguments en présence. D'ailleurs, il ne manquera pas d'autres occasions de renforcer ces pouvoirs, comme, par exemple, le cas où il s'agira de céder des biens à la Communauté selon la procédure prévue à l'article 211. Le secrétaire d'Etat De Koster répéta que le gouvernement ne marquerait son accord sur une taxation de la margarine qu'à la condition que les pouvoirs budgétaires du Parlement européen soient renforcés.

Comme M. Burger, M. Van Riel (Parti Populaire pour la Liberté et la Démocratie) avait demandé au gouvernement de prendre pour règle de faire périodiquement rapport au Parlement sur les faits et gestes du Conseil, notamment en ce qui concerne la politique agricole européenne et ses incidences financières, le secrétaire d'Etat fit remarquer que d'ores et déjà les ministres font un rapport oral devant les commissions compétentes de la Chambre et il promit de conférer avec M. Luns de la suggestion de M. Van Riel.

En réponse à l'intervention de M. Van Hulst (Union Chrétienne Historique) sur les relations extérieures de la Communauté, le secrétaire d'Etat annonça que l'unanimité de vues entre les Cinq et la Commission avait contraint le gouvernement français à renoncer à son opposition à l'association de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie à la Communauté européenne.

Pour ce qui est de l'Autriche, l'Italie est à présent aux côtés de la France pour rendre difficile l'association de ce pays à la Communauté.

En ce qui concerne Israël, le point de vue français est minimaliste, en ce sens qu'il considère qu'Israël peut se contenter des concessions de la négociation Kennedy. Le gouvernement néerlandais ne partage pas cette manière de voir. L'Allemagne et le Luxembourg estiment qu'une association sous la forme d'une zone de libre échange ou d'une union douanière répondrait le mieux aux vœux des Israéliens. La Belgique et l'Italie n'accepteraient qu'un régime préférentiel.

En ce qui concerne la fusion des traités, le gouvernement néerlandais est d'avis que les pays qui ont fait acte de candidature doivent pouvoir se prononcer sur le texte du nouveau traité destiné à fondre les trois traités antérieurs. Il va de soi qu'à cette occasion la démocratisation des institutions devra revenir à l'ordre du jour.

(Débats de la Première Chambre, Session 1967-68 - Affaires étrangères, 11 et 12 juin 1968)

5. Questions parlementaires

Position des Pays-Bas quant à l'harmonisation des systèmes fiscaux

Le 8 mars, M. Vredeling (Parti du Travail) a posé au gouvernement une question sur la position adoptée par les Pays-Bas au sein du Conseil au sujet des propositions de la Commission européenne en matière d'harmonisation des régimes fiscaux des pays de la C. E. E. Il s'agissait notamment de savoir si le représentant néerlandais au Conseil avait fait valoir une idée politique générale, à savoir qu'on ne peut songer à poursuivre l'oeuvre d'harmonisation des régimes fiscaux au sein de la C. E. E. que si les pouvoirs essentiels qui seraient retirés aux parlements nationaux sont conférés au Parlement européen, le seul organe démocratique de contrôle de la politique à suivre dans les Communautés européennes.

Le 1er avril, le ministre des affaires étrangères a déclaré en son nom propre et au nom du secrétaire d'Etat aux finances que lors d'une des dernières réunions du Conseil de la C. E. E. , un échange de vues a été consacré à l'harmonisation des différentes retenues à la source opérées sur les dividendes et sur les revenus d'obligations dans les Etats membres.

Le membre néerlandais du Conseil s'est rallié à l'avis général selon lequel il importe également de faire des progrès dans le domaine de l'harmonisation des impôts directs. Pour ce qui est de l'harmonisation des retenues à la source, il s'agit de savoir au préalable ce qu'impliquera la décision à prendre au sujet de l'organisation d'un marché européen des capitaux et des objectifs à lui assigner. La Commission fera rapport de cette question.

Bien que le gouvernement se rende parfaitement compte que le régime actuel est loin d'être satisfaisant pour ce qui est des pouvoirs du Parlement européen il ne peut que prendre acte de l'impossibilité de le modifier dans les circonstances présentes.

Faisant droit à la motion de la Seconde Chambre (1), le gouvernement a décidé de consulter le parlement néerlandais avant que des décisions définitives soient prises par le Conseil des Communautés européennes au sujet des dispositions communautaires à prendre au sujet de l'importance et de la répartition de la charge fiscale.

Soutien accordé par le gouvernement néerlandais à certaines productions agricoles et horticoles ainsi qu'à certains produits de la pêche

M. Vredeling a demandé le 14 mars au ministre de l'agriculture de faire connaître son avis sur la réponse de la Commission européenne à la question de M. Deringer (2) sur l'incompatibilité de mesures de soutien appliquées par le gouvernement néerlandais. Les Pays-Bas prélèvent en effet une taxe tant sur la production nationale que sur les importations de graines et de semences, de diverses céréales et de dérivés de céréales, de volailles de consommation, de fruits et légumes, de poissons et de conserves de poisson, tandis qu'une aide est octroyée à la seule production nationale.

Le ministre de l'agriculture a répondu le 4 avril que ces taxes ne sont pas de nature fiscale mais doivent être considérées comme des droits perçus pour des fédérations de producteurs. Le ministre ne voit pas en quoi on pourrait conclure de la réponse de la Commission européenne que ces mesures sont, en soi, contraires au traité. Cependant, le gouvernement estime que c'est à la Commission européenne qu'il appartient d'apprécier, à la lumière des articles 92 et suivants du traité de la C. E. E., si ces mesures sont compatibles avec le marché commun, notamment pour ce qui est de l'affectation des ressources considérées.

(1) Motion Berg, du 12 janvier 1967, doc. 8556 -

(2) Question écrite n° 227, 1967-1968, Parlement européen -

Décision du 25 juillet 1967 des représentants des Etats membres prévoyant des dispositions spéciales applicables aux produits oléagineux originaires des Etats associés

En réponse à une question écrite posée par M. Vredeling le 2 avril au sujet des procédures nationales d'application de cette décision (1), le ministre des affaires étrangères a déclaré, le 24 avril, que selon la législation néerlandaise, cette décision doit être soumise pour ratification aux Etats généraux. Cette ratification est requise du fait que ni le traité de la C. E. E. , ni la Convention d'association de Yaoundé, ni la décision du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la C. E. E. n'offrent une base juridique pour le financement de l'aide à l'importation dans la Communauté des produits oléagineux originaires des pays et territoires associés. Comme tous les articles de cette décision ont trait à ce financement, c'est la décision dans son ensemble qui sera soumise à la ratification des Etats généraux.

Aide à l'industrie sidérurgique française

M. Nederhorst (Parti du Travail) a demandé le 2 avril si le gouvernement néerlandais mettrait la Commission européenne en demeure d'exiger du gouvernement français des informations sur l'aide que celui-ci accorde à l'industrie sidérurgique. M. Nederhorst souhaitait, dans sa question, que le gouvernement néerlandais donne l'assurance que dès que ces renseignements lui seront parvenus,

- il les portera le plus rapidement possible et de manière appropriée à la connaissance du parlement néerlandais,
- et qu'il demandera sans tarder un avis juridique sur la question de savoir si les subventions en cause sont contraires à l'article 4 C du traité de la CECA

Au cas où l'avis donné par les juristes justifierait une telle initiative, le gouvernement néerlandais est-il disposé, avait aussi demandé M. Nederhorst, à donner l'assurance que si, au mépris de l'esprit et à la lettre de l'article 4 C, la Commission n'interdisait pas ces subventions, il saisirait immédiatement de l'affaire la Cour de Justice des Communautés européennes ?

Le ministre des affaires économiques a répondu le 18 avril que lors des sessions du Conseil de la C. E. E. des 5 et 29 juin 1967, le représentant néerlandais a insisté auprès de la Haute Autorité pour qu'elle dise si les mesures françaises sont compatibles ou non avec le traité de la C. E. C. A.

Il faut, estime le ministre des affaires économiques, tenir compte de la fusion des Exécutifs et laisser aux membres de la nouvelle Commission le temps de se concerter. Il a toutefois invité récemment la Commission à présenter

(1) J. O. des Communautés européennes, n° 173, 1967 -

au cours d'une des prochaines sessions du Conseil, un avis motivé sur les mesures prises par la France en faveur de l'industrie sidérurgique. Le ministre étudiera ensuite la procédure à suivre, en se fondant sur les conclusions des débats qui auront eu lieu au Conseil. Il est bien entendu disposé à fournir au parlement néerlandais, dès que possible et de manière appropriée, des informations à ce sujet.

Subventions en faveur des exportations

M. Oele (Parti du Travail) a demandé le 4 avril au ministre des affaires économiques quel était son avis sur les mesures de soutien du gouvernement français en faveur de l'industrie de la chaussure et quelle était la position du gouvernement néerlandais au sujet des difficultés de l'industrie de la chaussure aux Pays-Bas.

Le gouvernement partage l'avis que la Commission européenne a déjà exprimé à plusieurs reprises selon lequel les subventions en faveur des exportations sont incompatibles avec le marché commun et par conséquent contraires à l'article 92 du traité.

Le ministre ignore d'ailleurs si le gouvernement français envisage de prendre des mesures de cette nature en faveur de l'industrie française de la chaussure, mais une enquête est en cours, d'autre part, sur les possibilités de renforcer la position de cette industrie.

Les Pays-Bas veilleront attentivement, à l'occasion de l'enquête prescrite par la Commission et les Etats membres au sujet des mesures de soutien que le gouvernement français envisagerait de prendre en faveur de l'industrie de la chaussure, à ce que les rapports de concurrence ne se trouvent pas modifiés aux dépens de l'industrie néerlandaise de la chaussure.

Le ministre se refuse à admettre que la procédure prescrite à l'article 93 puisse aboutir, pour ce qui est de mesures de soutien éventuelles prises par la France, à des résultats négatifs. Il estime, en conséquence, qu'il ne serait pas opportun de se prononcer, au point où les choses en sont actuellement, sur des contre-mesures à prendre en vue de sauvegarder les intérêts de l'industrie néerlandaise de la chaussure.

Négociations entre la Communauté européenne et les pays de l'Est africain

Répondant à une question écrite posée par M. Dankert (Parti du Travail) le 16 avril au sujet des négociations entre la Communauté et quelques pays de l'Est africain au sujet des préférences, M. De Block, ministre des affaires économiques, a déclaré le 9 mai que le mandat complémentaire donné par le Conseil à la Commission des Communautés européennes en vue des négociations

avec le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie visait à une certaine réciprocité de la part des pays de l'Est africain.

Le gouvernement néerlandais a approuvé ce mandat eu égard au fait que ces négociations se situent dans la ligne de la déclaration d'intention du Conseil de 1963, qui ouvrait aux pays africains ayant une structure économique semblable à celle des Etats africains et malgache déjà associés, la possibilité d'adhérer à la Convention de Yaoundé, ou de conclure avec la C. E. E. soit un accord d'association spécial, soit un accord commercial. Menées en vertu de cette déclaration d'intention, les négociations avec les pays est-africains visent à la conclusion d'un accord d'association qui expirera le 1er juin 1969, c'est-à-dire en même temps que la Convention de Yaoundé, tout comme l'accord conclu entre la C. E. E. et le Nigéria. Etant donné la référence faite à la Convention de Yaoundé et le parallélisme avec l'accord de Lagos qui prévoient une certaine réciprocité des préférences, il ne serait pas équitable d'envisager les choses différemment pour ce qui est des pays de l'Est africain, et de ne pas leur demander une certaine réciprocité. En adoptant cette position, le gouvernement n'anticipe en rien sur le régime préférentiel général dont les modalités doivent encore être définies. Il n'y a d'ailleurs pas encore identité de vues entre les pays de la Communauté quant au problème de la réciprocité des préférences sur le plan mondial.

Le ministre des affaires économiques ne croit pas que la conclusion avec les pays de l'Est africain d'un accord prévoyant la réciprocité des préférences puisse faire obstacle à la mise sur pied d'un système général basé sur la non-réciprocité. Il est exclu que le problème des préférences puisse encore être réglé à l'échelle mondiale avant le 1er juin 1969. En cas de prorogation, il conviendra d'examiner les possibilités d'intégrer dans un système préférentiel général un accord éventuel avec les pays de l'Est africain en question et d'autres régimes préférentiels régionaux appliqués aux pays en voie de développement.

(Seconde Chambre, session de 1967-1968, annexes n°s 937, 961, 1043, 1079, 1093, 1209)

Accord commercial spécial entre la C. E. E. et la Grande-Bretagne

Répondant à une question écrite posée le 14 mai par M. Van der Mei (Union Chrétienne historique), M. De Block, ministre des affaires économiques, a déclaré le 31 mai :

Un accord commercial entre la C. E. E. et le Royaume-Uni, tel que celui qu'envisagent actuellement certains Etats membres, devra bien entendu satisfaire aux dispositions de l'art. XXIV du G. A. T. T., qui prévoit des exceptions aux principes de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination en cas de réalisation d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange, ou

de conclusion d'accords commerciaux devant y aboutir. Ces exceptions sont assorties d'un certain nombre de conditions.

Un arrangement qui, selon les conceptions de certains Etats membres, ne régirait que les premières étapes du désarmement douanier devrait, de l'avis du gouvernement néerlandais, comporter un plan et un calendrier prévoyant l'élimination des entraves aux échanges dans un délai raisonnable, conformément aux dispositions de l'art. XXIV du G. A. T. T. Indépendamment de cette nécessité de respecter les dispositions du G. A. T. T., le gouvernement néerlandais estime qu'un accord commercial devrait être conçu dans la perspective de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés.

Le ministre considère que la conclusion par des puissances commerciales aussi importantes, sur le plan mondial, que la C. E. E. et le Royaume-Uni, d'un accord qui ne serait pas conforme aux règles du G. A. T. T. constituerait un danger réel pour l'avenir du commerce mondial.

Aussi le gouvernement néerlandais s'efforcera-t-il, au cours des consultations au niveau de la C. E. E., de dissuader ses partenaires de s'engager dans une voie qui les amènerait à faire fi des engagements internationaux susvisés et continuera-t-il de veiller à ce que ne soit pas conclu un arrangement contraire aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

(Seconde Chambre, session de 1967-1968, annexe 1369)

L'Espagne et la Communauté européenne

En réponse à une question de M. Den Uyl (Parti du Travail), M. Luns, ministre des affaires étrangères, a déclaré que, dans les circonstances actuelles, le gouvernement des Pays-Bas ne s'engagera en aucune façon à donner, le moment venu, son assentiment à une association de l'Espagne avec la Communauté européenne. Le ministre s'est élevé contre une déclaration du service d'information du ministère des affaires étrangères d'Espagne (1) selon laquelle le gouvernement néerlandais souhaiterait l'admission de l'Espagne au sein du Marché commun.

(1) España Semanal du 24 juin

Pays Scandinaves

Conférence au sommet des Etats Nordiques à Copenhague

Les pays scandinaves, Suède, Danemark, Norvège et Finlande, sont décidés à renforcer leur position à l'égard de la C. E. E., a déclaré le ministre suédois du commerce M. Gunnar Lange, le 17 avril 1968 à Stockholm. "Nous avons convenu d'une coopération économique plus étroite en attendant que le problème de l'adhésion soit résolu", a déclaré le ministre. M. Lange prit la parole à la fin d'une conférence des ministres du commerce des quatre pays au cours de laquelle avaient été arrêtées les bases de la rencontre au sommet des premiers ministres et ministres des affaires étrangères nordiques qui eut lieu en avril 1968 à Copenhague. La question d'une union douanière nordique a été discutée lors de la conférence de Stockholm, mais aucune décision n'a été prise, la Norvège faisant certaines réserves d'ordre technique. D'après les déclarations de M. Lange, la discussion a également porté sur le renforcement de la coopération dans le domaine de l'agriculture.

Les chefs de gouvernement du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède se sont réunis du 22 au 23 avril 1968, à Copenhague avec leurs ministres des affaires étrangères et du commerce en une conférence au sommet nordique, qui avait été proposée par le premier ministre danois M. Baunsgaard. L'Islande s'était fait représenter par son ministre du commerce.

Le thème de la rencontre a été le renforcement de la coopération, sur le plan de la politique commerciale et économique, entre les pays nordiques. Un comité commun d'experts a présenté un programme qui renforcerait sensiblement l'intégration économique de ces pays. Ce programme tend vers la création d'une véritable union économique à tarif douanier commun, un marché agricole commun ou d'autres arrangements à plus long terme pour l'agriculture et la pêche. Il est également question d'harmoniser la législation économique et de mieux synchroniser la politique économique et cela toujours dans l'idée d'un alignement sur les conditions de la C. E. E.

A la conférence de Copenhague, il était patent dès le premier jour que les réticences de la Norvège empêchaient d'en arriver à des décisions qui auraient contraint les pays nordiques à une plus large coopération économique. Mais l'accord s'est fait sur la nécessité de faire établir dans un certain délai des projets concrets par des experts en vue d'une intégration plus poussée. Un premier pas consisterait à élaborer les modalités de l'harmonisation douanière envisagée ou même d'une éventuelle union douanière. Les premiers ministres suédois et danois ont déjà voulu donner à ce premier pas une importance de principe alors que le chef du gouvernement norvégien, M. Borten, s'estime toujours libre, le moment venu, d'accepter ou de refuser le résultat des travaux des experts.

La conférence nordique de Copenhague s'est terminée le 23 avril 1968 par la publication d'un communiqué très circonstancié. Les membres des gouverne-

nements participants du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède y ont pris position quant à l'attitude des pays scandinaves à l'égard de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. et ont arrêté les directives que devra suivre un comité de travail chargé d'élaborer des propositions concrètes en vue d'une coopération économique plus étroite entre les quatre pays. Ces directives correspondent en grande partie aux recommandations de la commission d'experts qui ont servi de base à la Conférence de Copenhague.

Les pays nordiques affirment, dans leur communiqué final, l'intérêt commun qu'ils portent à un grand marché européen ainsi qu'à l'élaboration de dispositions transitoires qui pourraient faciliter les échanges européens jusqu'à leur adhésion définitive à la C. E. E. Tous les pays intéressés de l'A. E. L. E. devraient avoir dès le départ la possibilité de participer aux négociations tendant à la conclusion éventuelle d'un arrangement. La coopération des pays nordiques dans les questions d'intégration doit être renforcée, les avis sur de nouvelles propositions susceptibles d'atténuer ou de supprimer la scission économique de l'Europe devraient être coordonnés.

Au stade actuel de la politique d'intégration, la coopération entre les pays de l'A. E. L. E. revêt une grande importance. Elle doit être maintenue et développée. Des propositions nordiques communes en vue de la consolidation de l'organisation seront présentées à la réunion du Conseil des ministres qui doit avoir lieu à Londres. Elles concernent plus spécialement les questions douanières, la politique commerciale, les règles de concurrence, l'agriculture et la pêche.

Le communiqué prend position sur les détails de la coopération nordique, énumère les résultats qui ont été obtenus jusqu'à présent et avoue comme objectif final la participation à un marché européen qui engloberait le plus grand nombre possible de pays. Une coopération économique plus étroite entre les pays nordiques aurait un effet salutaire pour cette coopération elle-même, pour les pays de l'A. E. L. E. ainsi que pour les autres efforts d'intégration européenne et renforcerait également la position des pays nordiques sur le plan de la politique commerciale. Le moment de faire de nouveaux progrès est venu. Les premiers ministres présents sont tombés d'accord pour déclarer que cette initiative devrait également tenir compte des obligations des pays signataires à l'égard de l'A. E. L. E. et être entreprise avec la participation de l'Islande qui envisage actuellement une adhésion à l'A. E. L. E. La politique étrangère et la politique de défense restent en dehors de la coopération envisagée.

Les gouvernements seront saisis d'enquêtes supplémentaires et de propositions concrètes en vue d'une coopération élargie des pays nordiques. Ces propositions porteront sur divers points, le premier concernant la création d'une union douanière nordique. Le tarif extérieur de cette union douanière serait fondé sur la moyenne pondérée des taux pratiqués par les quatre pays participants. Il devrait, dans la mesure du possible, s'aligner sur le niveau tarifaire de la C. E. E. ou s'en rapprocher. Des contingents tarifaires et des

suspensions ainsi que des réglementations transitoires devront permettre de surmonter les difficultés particulières à certains pays.

Le deuxième point concerne l'intensification de la coopération agricole. Le commerce agricole commun doit être élargi progressivement au moyen, entre autre, de régimes préférentiels pour les pays nordiques, d'accords sur les prix, de mesures de défense contre des pratiques de dumping ou des importations agricoles subventionnées en provenance de pays tiers, de l'élimination de la fraction des droits de douane et des prélèvements sur les produits agricoles industriellement transformés qui a été prévue, à des fins de protection industrielle, et enfin au moyen de dispositions communes, comme par exemple une action sur les prix en ce qui concerne les exportations agricoles vers les pays tiers. Afin d'éviter des difficultés dans les différents pays, des mesures seront arrêtées qui facilitent l'adaptation des quatre pays à un marché commun et à une politique agricole nordiques qui seraient en harmonie avec l'intégration agricole européenne.

Un rapprochement sera recherché entre les dispositions régissant la concurrence dans les différents pays afin de créer en l'occurrence des conditions plus libérales et empêcher toute discrimination. Une coopération plus étroite sera également instituée dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, de la politique de la recherche et de développement. Des organisations institutionnelles seront créées dans la mesure où le besoin s'en fait sentir.

La Suède, le Danemark et la Norvège sont toujours partisans d'une adhésion à part entière au marché commun européen. Comme l'ambassadeur de Suède en République fédérale d'Allemagne, M. Nils Montan, l'a déclaré le 24 avril 1968 à l'occasion de l'ouverture d'une série de manifestations organisées à Francfort sur le Main par la Hessische Landesbank et la Deutsche Unionbank sur le thème "Regards sur la Suède", les Etats du Nord ne demandent pas de réglementations transitoires compliquées. Ils sont plutôt disposés à adhérer aux traités de Rome avec toutes les obligations mais également avec tous les droits qu'ils comportent.

La politique étrangère de la Suède basée sur la liberté de fédération, l'adhésion du Danemark, de la Norvège et de l'Islande à des conditions particulières quant à l'O. T. A. N., et la neutralité de la Finlande, sont parfaitement conciliables avec l'esprit et la lettre des traités de Rome.

La récente initiative allemande en vue d'une solution intérimaire de la question de l'élargissement de la C. E. E. bénéficie - selon les déclarations de M. Montan - de l'appui du gouvernement suédois.

Il est toutefois absolument indispensable de respecter, en tant qu'acquis du développement politique, l'étroite coopération déjà instituée sur le plan politique et économique entre tous les Etats nordiques. Des accords bilatéraux en-

tre la C. E. E. d'une part, et les différents Etats nordiques, d'autre part, n'ont pas de véritables chances de succès.

(Neue Zürcher Zeitung, 24 et 25 avril 1968,
Die Welt, 19 avril 1968,
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 18, 19, 23 et 24 avril 1968,
Industriekurier, 30 avril 1968)

Tchécoslovaquie

La Tchécoslovaquie et le marché commun

Dans une interview accordée à un journal de Prague, M. Oldrich Cernik, premier ministre de Tchécoslovaquie, a défini les relations de son pays avec les Etats de la Communauté européenne :

"La Tchécoslovaquie respecte l'existence de la Communauté économique européenne et désire établir des relations économiques et commerciales avantageuses avec tous ses pays membres. Elle a aussi l'intention d'intensifier ses relations avec les pays membres du Comecon qui sont ses plus proches voisins et qui présentent un large et intéressant marché avec de bonnes perspectives".

"Nous désirons avoir des relations basées sur l'égalité avec tous les pays membres du marché commun, et notre préoccupation est que les relations d'intégration entre eux ne créent pas de barrières artificielles à des contacts avec nous".

De l'avis du ministre tchécoslovaque, les liens de son pays avec le marché commun pourraient être une contribution à l'exploitation mutuelle féconde des avantages que présente la division internationale du travail. Une telle situation serait bienfaisante tant pour la Tchécoslovaquie que pour le renforcement de la paix en Europe.

Le premier ministre s'est prononcé pour le développement des rapports de bon voisinage avec la République fédérale d'Allemagne en indiquant toutefois que ces rapports ne seraient vraiment possibles que si l'Allemagne de l'Ouest respecte la situation réelle telle qu'elle s'est formée après la deuxième guerre mondiale et reconnaît notamment les frontières existantes.

(L'Echo de la Bourse, 13 juin 1968)

II - PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Aspects de la politique européenne au Congrès du Parti socialiste allemand à Nuremberg

Dans le cadre des "perspectives socialistes au cours de la période de transition antérieure aux années 1970" et de la "contribution du S. P. D. aux problèmes actuels de la politique allemande", le Congrès du Parti socialiste allemand, qui s'est tenu à Nuremberg du 18 au 22 mars 1968, s'est occupé de différentes questions touchant la politique extérieure et la politique européenne.

S'agissant des "problèmes actuels de la politique allemande", et plus particulièrement de la politique extérieure, on relève les déclarations suivantes :

La paix en Europe repose aujourd'hui essentiellement sur l'équilibre militaire des deux blocs. Elle ne peut manquer de se trouver favorisée et assurée si à l'opposition rigide des blocs se substituent des formes de coopération bilatérale et multilatérale tendant à assurer à l'Europe un système de sécurité efficace. Dans ce système, l'équilibre ne doit pas être perturbé et les puissances qui se trouvent à la tête de chaque bloc doivent conserver la responsabilité de la sécurité de l'Europe.

Ainsi seront créées les conditions nécessaires pour qu'avec la division de l'Europe celle de l'Allemagne puisse, elle aussi, être surmontée. Les initiatives prises par l'Allemagne dans ce domaine vont aussi bien dans le sens de son propre intérêt que dans celui du service que l'Allemagne doit rendre à l'Europe.

La production, l'acquisition, la possession et la copropriété d'armes atomiques sont incompatibles avec une telle politique. Cette clarification des positions que le Congrès du Parti de Dortmund a déjà réclamée ne sera obtenue qu'au moyen d'une réponse positive au traité sur la non-dissémination des armes nucléaires. Cette réponse positive est facilitée du fait que le texte actuel du traité entend exclure tout obstacle à la recherche et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous invitons le gouvernement fédéral à veiller à ce que ce principe soit strictement observé, également dans l'application du traité et en particulier de son article relatif au contrôle.

La politique de détente à l'égard de l'Est présuppose une étroite coopération à l'Ouest. C'est pourquoi l'Alliance atlantique doit être maintenue en état de fonctionnement jusqu'à ce qu'un système satisfaisant soit créé pour la sécurité de l'Europe, tout entière. Les réformes apportées à l'O. T. A. N. ne doivent pas affaiblir l'alliance, mais la mettre en mesure de contribuer à la suppres-

sion des tensions Est-Ouest. C'est pour cette raison que la C. E. E. doit être renforcée, à l'intérieur, par une poursuite conséquente de son évolution et, à l'extérieur, par l'admission des pays de l'A. E. L. E. désireux d'y adhérer et notamment de la Grande-Bretagne. Le temps est venu de mettre en marche le processus d'admission. C'est pourquoi aussi il est nécessaire de consolider les liens d'amitié franco-allemande, amitié sans laquelle notre politique de paix restera sans effets.

Il n'y a pas pour nous d'alternative entre la politique à l'égard de l'Est et la politique à l'égard de l'Ouest. La politique à l'égard de l'Est a besoin de trouver un appui à l'Ouest, elle a besoin de la coopération et de la coordination entre les pays de l'Ouest. Une politique constructive à l'égard de l'Est renforce le poids de la République fédérale d'Allemagne également à l'Ouest. Ces deux politiques ont une importance égale, et elles sont toutes deux utiles à l'Europe tout entière.

Dans le secteur de la politique économique, le congrès a arrêté les décisions suivantes : En raison de sa position de seconde nation commerciale du monde, la République fédérale d'Allemagne est étroitement liée à l'économie mondiale. L'un des objectifs de la politique économique socialiste doit donc être de renforcer la coopération dans les institutions internationales et supranationales.

L'économie de la République fédérale d'Allemagne est dans une large mesure intégrée à la Communauté économique européenne. Les conditions économiques et sociales des pays de la Communauté doivent continuer à être harmonisées. La Communauté européenne doit être élargie, les relations commerciales avec les pays d'Europe orientale renforcées et les conditions du commerce intérieur allemand améliorées. A ce propos, il est nécessaire que soit institué un système monétaire international à l'abri de toute crise et que soient éliminées les distorsions de concurrence entre les Etats. Le développement technologique de l'Europe ne doit pas rester en retrait par rapport à celui des autres pays industriels.

Les "perspectives socialistes" soulignent en matière de politique européenne les points suivants :

Dans notre monde, une Europe qui n'est rien d'autre qu'une addition d'Etats nationaux ou d'alliances ne saurait jouer aucun rôle décisif.

L'équilibre nucléaire et l'engagement global ont jusqu'à présent contraint les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique à accepter le statu quo militaire en Europe. La situation européenne continue donc à être déterminée dans une large mesure par l'équilibre des puissances mondiales. Elle ne peut être modifiée que dans le cadre de cet équilibre. Les Etats européens n'auront donc pas à compter, dans un avenir prévisible, avec le risque d'une guerre nucléaire, même si l'on ne peut complètement éviter l'éclatement de crises sérieuses en Europe.

Cette évolution ne sera probablement pas non plus perturbée par le fait que, dans la sphère d'influence orientale aussi bien que dans la sphère d'influence occidentale, la politique du statu quo des grandes puissances a augmenté la marge d'action des alliés européens dans chacun des deux blocs. Des tendances à la dissolution apparaissent aussi bien dans le système communiste que dans celui de l'Alliance atlantique, car la conscience d'intérêts nationaux propres croît dans toute l'Europe, y compris dans les partis et dans les pays communistes. Aussi bien la coopération entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est s'en trouve-t-elle actuellement en partie facilitée.

Au contraire de l'évolution fructueuse de la coopération économique à l'intérieur de la C. E. E. , des difficultés sont apparues faute pour celle-ci d'avoir pu résoudre ses propres problèmes économiques dans la coopération économique de l'Union soviétique avec les Etats communistes européens groupés au sein du COMECON. Ce fait a déterminé des mouvements de réforme en matière de politique économique dans les pays communistes.

Il s'ensuit que, dans les années à venir, le climat sera plus propice à une coopération économique et technologique des peuples européens, car les Etats d'Europe orientale et ceux d'Europe occidentale attachent de plus en plus d'intérêt aux échanges de marchandises, mais aussi aux échanges d'information relative aux expériences technologiques et économiques.

Cette évolution pourrait conduire à l'établissement de conditions plus favorables pour surmonter la division de l'Europe.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette évolution, dont il faut en tout cas se féliciter, n'aura pas nécessairement pour effet de faciliter la poursuite des efforts d'unification de l'Europe occidentale au cours des années à venir.

Aujourd'hui déjà, les tentatives amorcées en vue de poursuivre l'évolution des Communautés d'Europe occidentale fondées dans les années 1950 et à les élargir se heurtent continuellement à des difficultés du fait que l'or continue de placer au-dessus de l'intérêt véritable de tous les peuples européens de préten dus intérêts nationaux. L'élargissement de la Communauté européenne par l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des pays scandinaves à cette Communauté et le développement des institutions européennes restent à l'ordre du jour et ne s'opposent pas d'ailleurs à une coopération qui se développerait entre tous les Etats européens. De nouveaux efforts sont indispensables pour que la coopération en matière de politique d'économie et de culture devienne aussi étroite que possible.

Il s'agit de faire de l'Europe une communauté des peuples.

(Congrès du Parti socialiste 1968, Faits et arguments, n° 242 et 243/1968)

2. Le Mouvement européen italien demande une plate-forme électorale de politique européenne aux Partis démocratiques

Dans la perspective des élections législatives, le Mouvement européen a présenté, aux secrétariats des partis politiques favorables à l'unité européenne et à l'édification d'une Europe démocratique et supranationale, un document par lequel il leur demande de prendre des engagements communs au sujet de la politique européenne.

Le document déclare entre autres : "La proximité de la consultation électorale place les Italiens devant des responsabilités que les circonstances internationales que l'on sait rendent encore plus graves et plus impératives. Alors que les progrès techniques, en rétrécissant le monde, lient de plus en plus l'humanité entière à un destin commun, les peuples européens, naguère encore protagonistes de l'histoire mondiale, se trouvent réduits au rôle de spectateurs, contraints jusqu'à déléguer à d'autres la garantie de leur propre sécurité, cependant que la plupart des vieilles querelles, à l'origine de leur commune décadence, ne sont toujours pas vidées. De même qu'au siècle dernier, le Risorgimento de la nation italienne s'opéra par le dépassement d'une polyarchie politique anachronique et la fondation d'un état unitaire, ainsi à notre siècle, la renaissance des peuples européens exige la mise en place progressive d'un état fédéral, faute de laquelle le progrès technico-économique des prochaines années ne ferait qu'accentuer l'actuel état d'infériorité de l'Europe. Les institutions des Communautés européennes, dans lesquelles cet état fédéral trouve une préfiguration concrète bien qu'imparfaite, doivent donc être sauvegardées à tout prix, dotées de plus d'autorité, et démocratisées davantage. Il faut pour cela se rappeler que le processus d'intégration économique amorcé par la création d'un Marché commun européen ne pourra être contrôlé que par des institutions à la mesure des pouvoirs à contrôler et que, d'autre part, une réelle représentativité de ces institutions présuppose un transfert étendu de pouvoirs à leur profit. En ce sens se réalise aujourd'hui en Europe une convergence objective de l'engagement démocratique et de l'engagement fédéraliste.

Une évolution fédérale des Communautés européennes est par ailleurs l'une des conditions fondamentales pour que les peuples européens puissent servir efficacement la cause d'une paix désormais indivisible, en concourant systématiquement à cette promotion économique et humaine, qui est le plus sûr garant de la paix.

Dans cette optique générale, le Conseil italien du Mouvement européen invite les partis membres à prendre des engagements précis pour la législature à venir, qui, en ce qui concerne les responsabilités respectives du Parlement européen et du gouvernement italien, sont les suivants :

- renouveler, dès l'ouverture de la prochaine législature, les représentants parlementaires italiens dans les diverses assises européennes ;

- prendre en temps opportun des initiatives législatives pour organiser l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen ;
- prendre des initiatives concrètes et réfléchies visant à faire attribuer au Parlement européen des pouvoirs renforcés ;
- travailler sans relâche à sauvegarder et à accroître les pouvoirs d'initiative et l'autonomie financière de l'exécutif communautaire ;
- exécuter promptement les obligations découlant des traités européens ou souscrits par l'Italie à l'échelon communautaire ;
- stimuler et encourager le Parlement européen à prendre des initiatives européennes, et s'engager à organiser l'action gouvernementale en ce domaine, par la voie de modalités institutionnelles opportunes de telle façon que les problèmes nationaux soient conçus dans les perspectives de l'intégration européenne ;
- soutenir franchement et avec cohérence toute initiative de nature à favoriser l'adhésion à la Communauté économique européenne d'aujourd'hui de la Grande-Bretagne et des autres pays démocratiques désireux d'y adhérer, sur la base de l'égalité des droits et des devoirs avec les six pays membres ;
- concevoir les problèmes relatifs à la fusion des Communautés européennes et à leur élargissement géographique en des termes propres : en favoriser l'évolution vers des structures institutionnelles de type fédéral. "

(Avanti, 23 mars 1968)

3. L'attitude de M. Mitterrand vis-à-vis de l'Europe

"Seule une Europe unie et socialiste est susceptible de répondre sur un pied d'égalité au défi américain". Telle est la thèse développée par M. François Mitterrand, président de la F. G. D. S. , à l'occasion d'un débat, le 1er avril, au centre culturel américain sur le thème "Le défi américain : relever ou subir". Pour le président de la Fédération, le "Défi" analysé récemment par un livre de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber n'est pas un plan concerté de domination. Il correspond seulement à la situation d'une grande puissance : les Etats-Unis face à l'Europe actuelle, "mosaïque de pays inorganisés".

"Que ce soit en matière politique, monétaire, technologique, les six pays du Marché commun, relève M. Mitterrand, n'ont que des vues partielles et constituent un "échiquier morcelé". "

Choisir l'Europe libérale, telle que la voulaient ses fondateurs, ce serait, pour M. Mitterrand, accepter l'Europe américaine, donc ne pas répondre au

défi mais le subir. Les problèmes du lait sont le meilleur exemple de la faillite libérale, estime M. Mitterrand, pour ne pas avoir planifié la production de ce produit à temps.

On arrive à cette situation où tous les crédits du F. E. O. G. A. vont servir à présenter une économie dépassée et feront défaut pour l'évolution des structures agricoles.

"Au défi américain, je réponds donc : une France socialiste entraînant l'Europe dans ses voies".

Le 8 avril, M. Mitterrand a été l'invité de l'émission de télévision "En direct avec..."

Que ferait la France socialiste dans une Europe qui ne le serait pas ? M. Mitterrand répond à cette question en invoquant la crise du marché commun agricole en ce qui concerne les produits laitiers et en estimant que "l'Europe libérale était prise à son propre piège et qu'elle ne répondait pas aux objectifs des vrais Européens". Il est nécessaire de planifier, et l'Europe libérale devra changer ses méthodes et prendre ses exemples en France.

(Combat, 1er avril 1968 - Le Figaro, 9 avril 1968 - Le Monde, 10 avril 1968)

4. M. Pisani juge la politique agricole française dans une optique européenne

Prenant la parole le 8 avril à Angers, au premier colloque du Centre de formation économique des agriculteurs (C. I. F. E. A.) qu'il préside, l'ancien ministre, M. Pisani, a insisté sur la nouvelle dimension de l'agriculture : "Au moment même où nous construisons l'Europe économique, celle-ci apparaît déjà dépassée. L'histoire nous dira peut-être que l'Europe des Six n'a été dans le domaine économique qu'un apprentissage du commerce international". Le C. I. F. E. A., organisme encore balbutiant et aux résultats modestes, doit, dans l'esprit de M. Pisani, devenir à la fois une chambre de réflexion - aux fenêtres ouvertes sur les pays scandinaves, anglo-saxons, socialistes et sous-développés, autant que sur le vieil Occident - et un moyen d'action "par l'extérieur" en direction des jeunes élites paysannes. Au moment où les politiques agricoles "intermédiaires" pratiquées à Paris et à Bruxelles sont sur le point de faire faillite, au moment où certains pays de l'Est, comme la Tchécoslovaquie, cherchent des voies nouvelles, l'initiative peut être intéressante.

(Le Monde, 9 avril 1968)

5. Pour M. Spaak les progrès de l'Europe politique sont insignifiants

Prenant la parole le 10 avril 1968 au quatrième congrès de l'Association européenne des enseignants, M. Spaak s'est demandé où en était l'Europe après vingt années d'efforts.

Il constate que, pour ce qui regarde l'intégration économique, les espoirs ont été dépassés, au point que les pays autrefois hostiles à la Communauté demandent aujourd'hui à y adhérer. L'essentiel était cependant l'intégration politique, et M. Spaak reconnaît que, sur ce point, on s'est trompé lorsqu'on a cru que l'intégration économique devait y conduire presque mécaniquement.

"Nous constatons, dit-il, que les progrès politiques ont été moins qu'insignifiants". On peut se demander d'ailleurs si la notion d'une Europe politique n'est pas en régression par rapport à ce qu'elle était. On assiste, en France, surtout, à la renaissance du sentiment nationaliste, alors qu'il n'y a plus aujourd'hui un seul Etat européen qui soit capable de résoudre seul ses problèmes. Il est fatal que ce sentiment, une fois réveillé dans un pays se propage aux autres. "Comment expliquer aux Allemands, dit M. Spaak, que le nationalisme est bon pour les Français, mais non pour eux !"

Par ailleurs, on peut se demander si même dans le domaine de l'intégration économique, on est sûr d'avoir atteint le point de non-retour. Car, en l'absence d'une réelle solidarité européenne, on pourrait craindre de voir s'effondrer, si une crise devait se produire, les structures mises en place jusqu'à présent. Et même sans crise, peut-on vraiment s'imaginer que de nouvelles étapes de l'intégration économique (en matière fiscale ou monétaire par exemple) pourraient être atteintes par les Six s'ils avaient des politiques étrangères différentes ? L'Allemagne continuerait-elle à subsidier l'agriculture de ses partenaires si ceux-ci ne soutenaient pas sa politique extérieure ? "Ce qui nous a sauvé à cet égard, dit M. Spaak, c'est la politique commune pratiquée à l'intérieur de l'Alliance atlantique".

(Le Soir, 11 avril 1968)

6. L'Europe et les programmes électoraux des partis politiques italiens

En vue des élections législatives des 19 et 20 mai, tous les partis politiques italiens ont exposé dans leurs programmes électoraux leurs conceptions sur la politique étrangère de l'Italie sans négliger pour autant, bien sûr, les questions de l'Alliance atlantique et de l'intégration européenne.

La Démocratie chrétienne dans son programme électoral considère toujours valable la participation de l'Italie à l'Alliance atlantique, mais suggère que "celle-ci développe de façon adéquate la méthode d'association différenciée et

le modèle de société politique euro-atlantique, fondée sur les valeurs de paix, de démocratie et d'égalité, qui sont comprises dans sa logique institutionnelle, son traité et le principe de l'interdépendance".

Dans le domaine de la politique européenne, l'idéal européen demeure au centre de l'action de la Démocratie chrétienne, qui "... par ses hommes et sa tradition politique, a fourni une contribution irremplaçable et essentielle".

"... L'idéal européen a pour la Démocratie chrétienne valeur d'un engagement rigoureux, à mettre d'autant plus en avant qu'il semble s'être quelque peu relâché à l'heure actuelle ; il faut ranimer ce principe dans la conscience politique européenne et en refaire le guide de l'action des gouvernements en lui accordant une priorité dans la mesure où en dépend notre survie dans l'histoire".

L'Europe que la Démocratie européenne entend construire demeure donc cette Europe qui est "définie par les traités de Rome, dotée d'un caractère supranational, démocratique, ouverte à l'adhésion de nouveaux membres, en mesure de garantir sa propre défense".

La Démocratie chrétienne prend donc pour la prochaine législature les engagements suivants :

- "
- renouveler, au début de la législature, les représentants parlementaires italiens dans les diverses assises européennes ;
- prendre en temps opportun des initiatives législatives pour l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen ;
- arrêter des initiatives précises et valables en vue de faire attribuer au Parlement européen de réels pouvoirs étendus ;
- agir de façon permanente en vue de préserver et de renforcer les pouvoirs d'initiative et l'autonomie financière de l'exécutif communautaire ;
- exécuter promptement les engagements découlant des traités européens ou souscrits par l'Italie à l'échelon communautaire ;
- s'engager en permanence à promouvoir et encourager l'initiative européenne du Parlement et à concerter plus efficacement l'action du gouvernement en la matière par le biais de modalités institutionnelles opportunes de façon à concevoir les problèmes nationaux dans la corrélation voulue avec les perspectives de l'intégration européenne ;
- soutenir ouvertement et avec cohérence toute initiative de nature à favoriser l'adhésion à la Communauté économique européenne, telle qu'elle existe aujourd'hui, de la Grande-Bretagne et des autres pays démocratiques européens qui désirent y adhérer à égalité de droits et de devoirs avec les actuels pays membres ;

- poser les problèmes relatifs à la fusion des Communautés européennes et à leur élargissement géographique en termes appropriés de façon à en favoriser l'évolution vers des structures institutionnelles de type fédéral. "

Pour le Parti socialiste unifié "... la détermination plus résolue de l'Italie en matière de politique économique internationale, qui conditionne pour une bonne part son action à l'égard des pays en voie de développement ainsi que l'amélioration des relations économiques avec l'Est, signifie l'affirmation et le progrès des Communautés européennes. Les socialistes visent l'intégration européenne non pour des raisons purement politiques, mais parce qu'ils considèrent en outre que c'est l'instrument qui leur permettra d'atteindre des objectifs économiques et sociaux précis. L'Italie a courageusement accepté le défi du Marché commun, bien que notre pays fut le moins fort économiquement des six pays promoteurs et que, géographiquement et psychologiquement parlant, il se trouve aux limites des grands courants de la tradition européenne. Les prévisions de ceux qui estimaient, dix ans plus tôt, que l'Italie serait réduite au rôle secondaire de producteur agricole et de pays à tourisme ont trouvé un démenti dans les faits, grâce à l'énergie et au dynamisme des travailleurs italiens..."

"... La Communauté européenne doit être ouverte au monde extérieur... Les négociations Kennedy qui viennent de s'achever montrent que les Européens peuvent affronter avec beaucoup plus d'efficacité les problèmes économiques, commerciaux et financiers avec les Etats-Unis, s'ils savent constituer un front unique. Il en est de même des rapports avec les pays de l'Est. Ceux-ci se sont départis de leur méfiance, qui s'expliquait dans le climat de la guerre froide, pour adopter une attitude plus souple, certains, telles la Pologne et la Yougoslavie, entretenant même des rapports commerciaux avec la Communauté. La Communauté européenne devra poursuivre dans cette voie et devenir davantage le centre d'attraction pour l'unité de toute l'Europe, en se montrant généreuse et ouverte par une politique commerciale non protectionniste. Les difficultés économiques opposées à l'entrée de la Grande-Bretagne ne peuvent être considérées comme insurmontables".

La direction du Parti socialiste a de son côté adopté une motion concernant le problème de la représentation parlementaire au sein du Parlement européen, contenant les déclarations suivantes :

"D'ici au 31 octobre 1968, les groupes parlementaires socialistes du Sénat et de la Chambre, ayant établi entre-temps les contacts opportuns avec les groupes socialistes des Parlements nationaux des pays de la Communauté européenne et les Partis socialistes, ainsi qu'avec les autres groupes parlementaires et partis nationaux du Front démocratique européen et avec les groupes politiques du Parlement européen, déposeront dans les deux Chambres du Parlement italien une motion pour réclamer un accord entre les ministres des six gouvernements au Conseil des Communautés en ce qui concerne les élections au suffrage universel direct du Parlement européen, selon le projet présenté naguère au Conseil par l'Assemblée parlementaire européenne d'organi-

ser ces élections avant 1969 : restant établi que faute de l'unanimité du Conseil de ministres de la Communauté, les groupes parlementaires socialistes italiens se feront les promoteurs, dans ces délais, d'élections au suffrage universel direct au Parlement européen des délégations nationales dans les pays où les Partis du Front démocratique européen disposent de la majorité parlementaire, et donc - comme on peut le présumer - en Italie.

Ceci posé, le Parti socialiste s'engage à soulever le problème du renouvellement ordinaire - avec élection au deuxième degré - de la délégation italienne au Parlement européen dès que s'engageront les consultations pour la formation du nouveau gouvernement, et à renoncer à toute participation à celui-ci si ce renouvellement n'est pas la première mesure arrêtée par la nouvelle majorité".

De son côté, le Parti républicain italien confirme, dans un document électoral sur la politique étrangère, "la volonté de se battre pour la création en Europe d'un vaste espace politique et économique homogène et estime que le gouvernement doit prendre résolument position contre les incessantes tentatives d'hégémonie de la France gaulliste et contre le veto qu'elle n'a cessé, depuis 1963, d'opposer à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Afin de bien montrer que l'Italie s'oppose aux tentatives d'hégémonie de la France gaulliste, le Parti estime que la conclusion d'un pacte permanent de consultation politique entre l'Italie et la Grande-Bretagne durant la prochaine législature peut être l'instrument efficace pour traduire cette action italienne dans les faits".

Cette orientation du Parti républicain a été confirmée par le secrétaire du Parti, M. La Malfa, qui, dans une interview accordée à l'hebdomadaire "Panorama", a déclaré : "Le gaullisme, avec son fond de nationalisme, a porté un coup d'arrêt très grave au processus d'unification européenne. L'Italie devrait, à notre avis, être la première à combattre le gaullisme et devrait s'entendre avec tous les pays et toutes les forces hostiles aux visées gaullistes. L'opposition mise par la France à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun est de nature purement politique, et intéresse des objectifs uniquement politiques et non économiques.

Nous avons, quant à nous, suggéré, pour traduire concrètement la volonté italienne de déjouer ce dessein, de conclure un pacte de consultation entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Cette idée, avancée dès 1963, lors du premier veto du Général de Gaulle, et de la signature du pacte franco-allemand, fut rejetée comme étant incompatible avec la politique du Marché commun. Mais elle est pour nous l'unique moyen d'exprimer notre volonté de contrecarrer activement les ambitions gaullistes. Face aux pressions que la France exerce sur l'Allemagne, le pacte de consultation italo-anglais prendrait la valeur d'un pôle de résistance par rapport à l'autre pôle auquel s'en tient le Général de Gaulle avec opiniâtreté. Par là, nous ferions une politique active et non une simple politique de maintien en respect des prétentions gaullistes. D'autre part, à l'heure actuelle, nous lient à la Grande-Bretagne, non seulement, des concep-

tions de politique européenne et mondiale, mais encore certains objectifs de politique économique que M. Wilson poursuit afin de hausser le niveau technologique et social de l'économie britannique".

"Afin de réaliser le progrès culturel, économique et social de chacun des peuples qui la composent, et de renforcer l'individualité de ceux-ci dans la paix et la sécurité ; afin de contribuer au développement des autres peuples - a, à son tour, déclaré le Parti libéral italien dans son programme électoral - l'Europe doit s'unifier avec la participation de l'Italie, dans l'intérêt certain de celle-ci. En accord avec les autres Partis libéraux, le P.L.I. se bat en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- pour vaincre l'opposition gaulliste à l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté économique européenne et à la transformation de cette dernière en une communauté politique démocratique (Etats unis d'Europe) ;
- pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ;
- pour un système général de sécurité européenne, qui comprendrait d'une part la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique et, d'autre part, l'Europe orientale et l'Union soviétique".

De son côté, le Parti communiste a affirmé : "... Tout en étant résolument opposés à toute forme d'autarcie, nous réclamons la "suspension" des "règlements" communautaires les plus défavorables et la révision des traités instituant le Marché commun, pour pouvoir créer des formes de coopération économique élargies entre tous les pays d'Europe et instaurer de nouveaux rapports avec les pays du "tiers-monde", en premier lieu avec l'Afrique et le Moyen-Orient, afin de favoriser le développement démocratique et le progrès social de ces pays, à l'abri des grandes concentrations industrielles et financières et à l'encontre de toute forme de néocolonialisme quelle qu'elle soit".

Le Parti socialiste italien d'Unité prolétaire s'est rangé à ces vues communistes. Dans son programme électoral, il a critiqué l'action du gouvernement qui a voulu clore la législature "en réitérant par des initiatives solennelles sa fidélité à l'Alliance atlantique et son appui à l'européisme".

"Sur le terrain économique, poursuit le document électoral du P. S. I. U. P. , les effets négatifs et contradictoires de la politique atlantique et européenne du gouvernement sont apparus à travers les mésaventures du Marché commun, la récente dévaluation de la livre sterling et la crise du dollar. Cette crise des monnaies de réserve a mis en évidence un phénomène qui est latent depuis quelques années, à savoir celui de l'endettement progressif des Etats-Unis envers l'Europe et de l'exercice d'une véritable dictature du débiteur envers le créancier..."

En conséquence, le P. S. I. U. P. souhaite "... que l'Italie pratique une nouvelle politique étrangère indépendante" qui "contribue activement à la désintégration

tion des blocs militaires antagonistes et à créer un système de sécurité européenne". Pour le P. S. I. U. P. , "une position de neutralité active de la part de l'Italie peut constituer un important facteur de paix en Europe et en Méditerranée".

L'unité de l'Europe est comprise par le Mouvement social italien "comme une convergence de civilisations, d'intérêts, comme un mouvement historique et politique, pour faire pièce à tout projet de désintégration, qu'il vienne de l'Est ou de l'Ouest ; unité européenne que le Mouvement social italien situe au niveau des nations et des peuples, mais que le radicalisme, cher au centre gauche, veut au contraire réduire à une entente factieuse de partis, annihilant toute possibilité concrète de réalisation".

Enfin, le Parti démocrate italien pour l'Unité monarchique déclare : "... Nous croyons en l'unité européenne et nous luttons pour elle, convaincus que nous sommes que l'union de toutes les forces du continent est le seul garant du respect des valeurs suprêmes de la civilisation occidentale. Ce n'est pas le lieu ici de répéter les innombrables arguments qui confirment les thèses des partisans de l'Europe, faisons plutôt remarquer que certains de ses défenseurs, en ce moment critique, se comportent comme s'ils voulaient s'éloigner et non se rapprocher de l'objectif recherché".

(Il Popolo, 13 avril - Avanti, 9, 10, 11 avril - La Voce Repubblicana, 18 avril - Panorama, 18 avril - Posizione liberale, 9 avril - Programme électoral du P. S. I. U. P.)

7. Un avertissement à l'Europe de M. Guy Mollet

M. Guy Mollet, secrétaire-général de la S. F. I. O, était le 25 avril l'hôte d'honneur d'un dîner-débat organisé par le Mouvement fédéraliste européen présidé par M. Hirsch.

Exposant les vues de la gauche, et souvent les siennes propres, sur les problèmes européens, le vice-président de la F. G. D. S. a accusé le Général de Gaulle de "tuer l'Europe".

"Le Général de Gaulle, qui a condamné Yalta, est en train d'en préparer un autre, a-t-il dit. Si les pays d'Europe ne parlent pas par la même voix, ils ne compteront pas".

M. Guy Mollet a également souligné, avec une grande insistance, que l'accord conclu entre les deux formations n'est pas un programme de gouvernement avec les communistes tant que ceux-ci maintiendront leurs positions actuelles, notamment sur l'Europe. Il s'est toutefois déclaré convaincu que le P. C. évoluerait, et a évoqué ce qui vient de se produire en Tchécoslovaquie, d'où il est revenu récemment : "C'est l'événement le plus important de la deuxième

fraction du vingtième siècle, a-t-il dit, et je pense que la Tchécoslovaquie demandera avant six mois d'être associée au Marché commun".

(Le Monde, 27 avril 1968)

8. M. Mendès France se prononce pour l'euro péisation de la livre

M. Mendès France, ancien président du Conseil, actuellement député P. S. U. à Grenoble, a adressé au syndicat Force ouvrière des industries chimiques qui tenait son congrès dans cette ville, un message sur le thème : "Le syndicalisme, la gauche et l'Europe".

Il rappelle son opposition à "l'orientation libre-échangiste et capitaliste adoptée pour la constitution du Marché commun". Il ajoute : "La priorité est donnée aux seules préoccupations de stabilité monétaire. Les gouvernements ont mis en oeuvre des politiques de déflation qui freinent les hausses de salaires, sacrifient les investissements productifs et incitent, en matière sociale, à des alignements vers le bas. Limité, selon le voeu des forces conservatrices et libérales, à la seule ouverture des frontières, le Marché commun risque de devenir un instrument de propagation de la déflation et du chômage, le champ clos où des "concurrences au couteau" se donneraient libre cours, sans tenir compte des facteurs humains et sociaux que nous n'avons cependant pas le droit d'oublier au XXème siècle".

Pour les hommes qui se réclament du socialisme, l'Europe ne doit pas être livrée aux mécanismes naturels du marché, ni à la toute puissance des ententes et des cartels... C'est pourquoi nous affirmons la nécessité, entre les pays membres, d'une coordination des activités économiques, d'une coopération de plus en plus poussée conduisant finalement à une véritable planification européenne.

M. Mendès France préconise la création d'une agence européenne des paiements, qui assurerait l'harmonisation indispensable des cotisations de crédit.

Il indique ensuite que "dans les nouvelles formes d'action, qui doivent déboucher sur une planification démocratique à l'échelle européenne, les organisations syndicales ont un rôle particulièrement important à jouer".

Il déclare que, "sans l'Angleterre, il est irréaliste de prétendre bâtir une Europe équilibrée", estimant que "des solutions peuvent être trouvées aux difficultés que présente son entrée dans le Marché commun".

Il suggère, pour résoudre la plus complexe de ces difficultés, une "euro péisation" de la livre sterling, car, précise-t-il, "aussi longtemps que la Grande-

Bretagne suivra, à cause de sa situation monétaire, une politique déflationniste, elle demeurera un mauvais client pour les pays du continent, comme pour le monde sous-développé".

(Combat, 28 avril 1968 - Le Monde, 30 avril 1968)

9. Un manifeste du "Comité de l'indépendance de l'Europe" s'en prend vigou-
reusement à l' "entreprise hégémonique américaine"

Le Comité pour l'indépendance de l'Europe a été fondé il y a dix mois pour "créer les conditions politiques et matérielles d'un regroupement des responsables et intellectuels progressistes, dans la perspective d'une lutte coordonnée contre l'hégémonie américaine, pour l'indépendance et la modernisation de l'Europe dans le rassemblement de ses peuples". Il publie un "manifeste pour l'indépendance de l'Europe" dans lequel le Comité déclare entre autres :

"L'union progressive de l'Europe ne saurait véritablement se faire sans l'indépendance économique, politique et culturelle. Il s'agit non seulement de savoir si l'Europe sera responsable de ses destinées, mais aussi de comprendre qu'en acceptant d'être une tête de pont de l'hégémonie américaine, l'Europe occidentale se rendrait complice d'une politique d'agression mondiale et deviendrait la cible d'une révolte planétaire. Contrecarrer cette hégémonie implique entre autres, pour l'Europe, la mise en cause radicale de l'actuel système monétaire international et notamment des privilèges exorbitants du dollar.

Le Marché commun, fondé sur le traité de Rome, est un instrument important de l'unité de l'Europe occidentale. Son évolution sera décisive pour l'Europe de l'Ouest et, par conséquent, pour l'Europe tout entière. Tout élargissement du Marché commun est souhaitable pour autant qu'il renforce l'indépendance européenne. Le critère fondamental de tout élargissement réside donc dans le degré d'émancipation économique et politique des pays candidats vis-à-vis des Etats-Unis.

L'unité progressive de l'Europe doit se fonder, dans le domaine économique, sur des solutions modernes et rigoureuses rejetant le capitalisme libéral et les structures économiques, politiques et idéologiques qu'il engendre. C'est dans l'action contre l'impérialisme et dans le cadre d'une Europe indépendante que se posera désormais le problème de la transformation des rapports de production et de la condition de l'homme".

Parmi les premiers signataires de ce manifeste, on trouve : Emmanuel d'Astier de la Vigerie, René Capitant, Jacques Debû-Bridel, Jean-Marie Domenach, François Mauriac, François Perroux, Philippe de Saint-Robert.

(Le Monde, 4 mai 1968)

10. La politique européenne du P. S. U. français

M. Michel Rocard, secrétaire national du Parti socialiste unifié, a défini, au cours d'une conférence de presse à Strasbourg le 3 mai, les grandes orientations de son parti sur les questions européennes.

"Le P. S. U. , a-t-il expliqué, rejette l'idée de supranationalité dans sa forme actuelle car elle n'aboutirait qu'au "renforcement des structures capitalistes en Europe". La coopération européenne devrait être relancée par la base. La pression ouvrière devrait, selon M. Rocard, se faire assez puissante pour imposer dans le cadre des Six une politique sectorielle avec accroissement de l'intervention des pouvoirs publics. Dans cette optique, le P. S. U. se prononcerait pour une supranationalité fonctionnelle adaptée à certains secteurs bien précis dans lesquels le rôle des pouvoirs publics pourrait être prépondérant".

(Le Monde, 4 mai 1968)

11. M. Servan-Schreiber relance le débat européen en Suède

"A l'invitation du gouvernement suédois, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a passé quatre jours en Suède. Ce qui a déterminé M. Erlander à faire venir l'auteur du "Défi américain", c'est le désir de relancer le débat européen en Suède.

Le gouvernement a marqué ainsi un point contre l'opposition qui lui reprochait de ne pas prendre d'initiatives sur la question de l'entrée de la Suède dans le Marché commun. En effet, pendant deux ans, le gouvernement a attendu la réponse faite par les Six à la candidature britannique pour déterminer sa propre attitude. Dans sa lettre à la Commission de Bruxelles, en juillet dernier, la Suède n'a pas précisé la forme de son admission éventuelle, adhésion totale ou association.

Le gouvernement s'est maintenant rendu compte que cette démarche était si ambiguë qu'elle n'avait aucune chance d'aboutir. La formulation de cette "lettre" était due à l'exigence du maintien de la neutralité sur laquelle est basée la politique extérieure suédoise.

M. Servan-Schreiber a estimé que la neutralité, loin d'être un handicap à une adhésion suédoise au Marché commun, est aux yeux du Général de Gaulle un atout puisque la Suède ne fait pas partie de l'Organisation atlantique. A quoi les Suédois répondent que leur pays ne peut faire cavalier seul, s'étant engagé à entraîner avec lui la Norvège et le Danemark, qui, eux, sont membres de l'O. T. A. N. Pour le moment on est donc toujours dans l'impasse.

M. Vickman s'est rendu le 6 mai à Bruxelles où il a eu des entretiens avec M. Raymond Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes. Jeudi, à la réunion des ministres de l'A. E. L. E. à Londres, il a exposé aux Anglais les intentions de son gouvernement. D'autre part, la Confédération générale du travail (L. O.) doit ouvrir un bureau à Bruxelles pour faciliter les contacts avec les syndicats des pays de la Communauté. Si la base dans les syndicats est encore inquiète et réticente à l'ouverture des frontières, les dirigeants le sont moins. M. Geijer, leader de L.O., soutient M. Erlander dans sa recherche d'un rapprochement avec la C. E. E.

Ce désir de ne plus naviguer dans le sillage de l'Angleterre, ce besoin de sortir de son isolement et de s'intégrer dans une grande Europe, sont le résultat d'une lente évolution des esprits qui se poursuit depuis deux ans au niveau du gouvernement, du patronat, des syndicats et de l'opinion publique. Seuls les jeunes, sympathisants F.N.L., communistes ou même libéraux, très sensibilisés aux problèmes du "tiers monde", sont hostiles à l'intégration de la Suède dans une Europe "capitaliste" dont ils ne s'estiment pas assez forts pour orienter le courant vers la communauté socialiste dont ils rêvent."

(Le Monde, 12/13 mai 1968)

12. Prise de position de l'ancien vice-chancelier d'Autriche, M. Bock, sur la politique d'intégration autrichienne

L'ancien vice-chancelier et ministre du commerce, M. Bock, a publié le 21 mai différentes thèses sur la politique étrangère autrichienne. Au sujet de la politique d'intégration autrichienne, il y est dit ceci :

En liaison avec le problème du statut de neutralité l'attention a déjà été attirée sur le fait que le traité que l'Autriche désire conclure avec Bruxelles représente un postulat économique qui est considéré comme étant la condition principale du développement de l'économie autrichienne. Sa mise en oeuvre doit donc être envisagée en liaison avec la prospérité économique et de ce fait avec l'intégrité étatique de l'Autriche. Etant donné que, comme nous avons dit, l'adhésion est exclue en raison du statut de neutralité, et que d'autre part, l'Autriche doit participer à la grande zone économique qu'est l'Europe occidentale pour qu'on puisse parler d'une solution au problème de son intégration, il ne reste pas d'autre voie que la conclusion d'un traité qui tienne compte des particularités autrichiennes, mais représente en même temps une véritable solution au problème de l'intégration et ne perturbe pas le mécanisme intérieur ni l'évolution des Communautés européennes. Cela nécessite de part et d'autre des concessions. La Commission de la C. E. E. a confirmé, à la fin des derniers entretiens, que cela était possible.

Quelle sera l'importance de ce traité pour la politique étrangère autrichienne ? Il n'est pas difficile de répondre à cette question lorsque l'on songe aux consé-

quences qui résulteraient de l'absence d'un tel traité. Pays essentiellement exportateur, l'Autriche ne pourrait être considérée comme économiquement viable sans le maintien ou même l'élargissement de ses exportations. Comme le traité recherché avec les Communautés européennes revêt à ce point de vue une grande importance, un échec dans ce domaine obligerait fatalement l'Autriche à renforcer dans une mesure considérable ses relations économiques avec les pays de l'Est.

Mais cela ne resterait pas sans effets sur la politique étrangère générale de l'Autriche.

Vu sous cet angle, le traité de Bruxelles, bien qu'il ne vise que des objectifs économiques, constitue en réalité une des bases sur lesquelles la politique étrangère autrichienne peut se poursuivre. Le fait qu'en raison de la stagnation totale de la politique d'intégration européenne aucune négociation ne peut avoir lieu entre l'Autriche et les Communautés n'y change rien. Pour être complet, il faut également signaler le veto italien. L'Europe libre devrait donc être consciente de l'importance que revêt pour elle aussi le traité que l'Autriche cherche à conclure avec les Communautés.

La politique étrangère autrichienne est un volet de l'ensemble que constitue la politique européenne. Elle a pour but de sauvegarder l'existence même de ce pays, car sans lui, la paix en Europe ne serait pas garantie. Comme l'Autriche - il faut bien le répéter - est un pays occidental, les exigences de la politique étrangère autrichienne correspondent également aux intérêts du monde démocratique libre.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 mai 1968)

13. Le Congrès national du Parti ouvrier luxembourgeois

Le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois a tenu, les 12 et 22 mai, son congrès national ordinaire. Sur le plan de la politique étrangère, il a adopté une résolution dont les paragraphes suivants intéressent le développement des Communautés européennes.

"Le congrès politique national du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois déplore que l'adhésion de nouveaux Etats démocratiques aux Communautés européennes se soit heurtée au veto du gouvernement d'un Etat membre et qu'on n'ait pu de ce fait enregistrer aucun progrès notable en matière d'unification politique et économique des peuples de la Communauté. Il recommande de tirer la politique communautaire de ce dangereux immobilisme en poursuivant la mise en place de l'union économique, en accordant progressivement l'autonomie financière aux Communautés européennes et en adoptant conséquemment les pouvoirs du Parlement européen à l'importance de la législation commu-

nautaire. Il exige une politique sociale active des Communautés européennes en vue notamment de parer à d'éventuels inconvénients que pourraient subir les travailleurs des réformes économiques".

(Tageblatt, 25 mai 1968)

14. Le professeur Hallstein et les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe

Aux Etats-Unis on est de plus en plus sceptique quant à l'aptitude des Européens à s'unir et à élargir la Communauté et leur volonté d'y parvenir tout comme on doute de plus en plus de leur désir d'assumer avec les Etats-Unis un rôle dans la politique mondiale. M. Walter Hallstein, ancien président de la Commission de la C. E. E. , a exposé ses impressions rapportées d'un voyage en Amérique, le 28 mai 1968, à Cologne, devant des représentants de l'union fédérale du commerce de gros et du commerce extérieur allemand, en présence de ministres et de secrétaires d'Etat du gouvernement fédéral.

La politique du président de Gaulle a fait aux Etats-Unis "de véritables ravages", a déclaré M. Hallstein. Si l'on veut parvenir à une conception réaliste, solide et susceptible de développement des relations entre les Etats-Unis et l'Europe, il faut que la notion de "partnership", formulée naguère par le président Kennedy, soit étendue par-delà la coopération dans les domaines de la politique commerciale et de la politique de développement.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 29 mai 1968)

15. Conférence de M. Pescatore, juge à la Cour de justice des Communautés, sur les droits et les devoirs du citoyen européen

A l'invitation du Centre européen de la culture de Genève, une quarantaine d'enseignants appartenant à la plupart des pays de l'Europe occidentale ont participé à Luxembourg au dix-huitième stage de la Campagne d'éducation civique européenne. Au cours de ce stage qui s'est déroulé les 4 et 5 juin 1968, M. Pierre Pescatore, juge à la Cour de justice des Communautés européennes, a fait un exposé sur les problèmes concernant les droits de l'homme, posés par l'intégration européenne.

Pour M. Pescatore, les traités qui ont donné naissance aux Communautés européennes sont effectivement la constitution d'une nouvelle forme d'organisation des Etats de l'Europe occidentale, organisation économique tout d'abord, mais devant aboutir à une organisation politique. A la différence des constitutions nationales, cette constitution ne comporte aucun catalogue des droits fondamentaux et ne fait pas référence à ces droits. Mais il ne faut pas trop s'in-

quiéter de ce fait, puisque dans l'état actuel des choses, il n'y a pas encore eu de problèmes à résoudre concernant le respect des droits fondamentaux. Malgré tout cependant, il reste un facteur d'insécurité, et il faut se demander ce qui se passera quand, un jour, de tels problèmes se poseront. M. Pescatore est d'avis que la constitution communautaire comporte un certain nombre d'éléments qui devront permettre de développer en cas de besoin une protection adéquate des droits fondamentaux. L'absence de protection de ces droits fondamentaux n'est qu'une apparence. En effet, la constitution communautaire reconnaît officiellement le principe de la primauté du droit et la structure de la Communauté comporte une institution qui permet d'en assurer l'application effective : la Cour de justice.

L'organisation de cette Cour répond pleinement aux critères d'impartialité et d'indépendance des juridictions nationales. Le travail qu'elle a accompli jusqu'ici montre qu'elle n'aura pas à changer de méthode pour traiter d'un problème concernant les droits de l'homme. Les traités européens d'ailleurs contiennent eux-mêmes certaines orientations positives dont on pourra tirer profit. Il s'agit de mettre en valeur le contenu matériel des traités, et, à la Cour de justice, il existe une jurisprudence qu'il faut développer et prolonger. Et si, à part l'article 3 du statut du Conseil de l'Europe, on ne trouve rien de concret pour résoudre les problèmes qui peuvent se poser, on peut tirer certains éléments des convergences du droit constitutionnel des Etats membres. On peut même dire que la convergence unanime n'est pas nécessaire et qu'un degré de convergence raisonnable peut suffire. Par conséquent, il ne faut pas mettre en cause l'unité de l'édifice communautaire par des spéculations théoriques mal engagées ; si des problèmes concrets surgissent, les institutions communes et notamment la Cour de justice sauront les résoudre.

(Luxemburger Wort, 6 et 7 juin 1968)

16. Le député allemand, M. Blumenfeld (C. D. U.), montre l'importance que revêt l'intégration technologico-politique pour l'avenir de l'Europe

Le 10 juin, à l'Institut d'Etudes de Politique internationale de Milan, le député allemand, M. Blumenfeld, a donné une conférence intéressante sur le thème de "L'Europe de demain".

Après avoir analysé la situation du monde étudiant en Europe et en République fédérale, l'orateur a déclaré que l'Europe d'aujourd'hui se trouve confrontée à des problèmes que l'Amérique a déjà résolus et que celle-ci, d'ores et déjà, s'attaque à ceux de la génération montante. L'Amérique a bien vu qu'à l'ère technologique, l'homme est obligé d'imprimer une orientation sociale à la technique, à cette technique jusqu'ici cantonnée au seul monde de l'industrie. Dans l'avenir, le grand problème ne sera plus celui du travail physique d'une masse d'individus, ce sera celui que posera la nécessaire activité intellectuelle au sein d'une société marquée par la technologie. "En Europe, on s'efforce par

malheur à résoudre la contradiction entre pensée et action, en s'inspirant de théories désormais dépassées. Il est paradoxal, et pourtant vrai, que le prétendu socialisme scientifique de Karl Marx n'aide en rien à progresser dans l'ère de la démocratisation graduelle de la science, ni à rendre la démocratie elle-même plus scientifique. Démocratiser la science, cela veut dire que l'Europe s'achemine, elle-aussi, vers cette science dénommée "big science" de l'autre côté de l'Atlantique. Et cela implique, à son tour, toute une révision des grandes idées que nourrit l'Europe dans les domaines de la technologie, de l'économie et de la politique".

Aussi M. Blumenfeld attribue-t-il une importance primordiale au modèle américain et à l'idée d'entretenir une coopération avec les Etats-Unis, celle-ci étant la garantie du futur développement de notre continent. Le seul avenir européen, le seul possible, est celui qui mène à une "grande" Europe. Les Etats unis européens ne pourraient naturellement s'édifier en dehors des réalités historiques. De là la nécessité de trouver un instrument qui permette d'instaurer un ordre de paix juste, simultanément à l'unification politique européenne. Cet instrument, c'est précisément cette coopération "à tous azimuts" qui s'opère sans hégémonie extérieure ou intérieure. En outre, l'avenir de l'Europe est un problème vital pour le tiers monde. Or, notre continent est divisé, non seulement par l'affrontement politique entre l'Est et l'Ouest, mais tout autant par l'écart économique qui s'est creusé entre le Nord et le Sud. Ce fossé économique, pour disparaître, exige que l'Europe devienne un des centres de production les plus avancés du globe.

Passant ensuite à la structure politique de l'Europe unie, l'orateur s'est déclaré partisan d'une confédération d'Etats, en tant qu'elle est à même de permettre la réalisation d'objectifs communs. "Enfin, gardons-nous de toute illusion, l'unique politique valable en Europe est une politique menée pour l'Europe elle-même, et ceci ne peut que vouloir dire une politique visant à une plus grande Europe. Seule cette tâche est de nature réellement politique ; aujourd'hui, toutes les autres tâches n'ont plus ou moins qu'un caractère administratif qui ne demande point le concours d'hommes politiques. Encore est-ce là un net progrès si l'on pense que la génération qui nous a précédé n'a pu concevoir le problème en termes si précis. Toutefois, c'est aussi bien un défi pour la politique européenne de la génération à venir, et l'histoire dira si, et dans quelle mesure, l'actuelle politique européenne a accepté et relevé ce défi".

(Relazioni Internazionali, 15 juin 1968)

17. Quelle politique européenne pour la Grande-Bretagne ? Deux prises de position britanniques

Sir Con O'Neill, ambassadeur de 1963 à 1965 auprès des Communautés européennes à Bruxelles, et chef de la délégation britannique lors des négociations

de 1967 en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, avait adressé au "Times" une lettre dans laquelle il déclarait notamment :

"... La conclusion à laquelle aboutit cet article est que la meilleure attitude que puisse prendre le gouvernement britannique est d'attendre, puis d'aviser ("wait and see").

Les considérations ci-après partent du principe - il ne nous appartient pas d'en discuter ici - que la meilleure politique de la Grande-Bretagne sera toujours de devenir membre à part entière des Communautés et qu'une zone de libre-échange nord-atlantique ne saurait offrir une solution de rechange réaliste et satisfaisante.

Il y a eu trois vetos français, opposés avec une déprimante régularité : en 1958, lors des négociations relatives à la zone de libre-échange ; en janvier 1963, lors des premières négociations d'adhésion ; en décembre 1967, lors de la deuxième tentative d'entrée. Après les événements de décembre dernier, une conclusion s'imposait : aussi longtemps que le Général de Gaulle resterait au pouvoir, la Grande-Bretagne serait exclue de l'Europe.

Jusqu'à la demande britannique d'adhésion de 1967, tous les pays de la Communauté, y compris la France, acceptaient le fait que des périodes transitoires devraient pouvoir être accordées à un nouveau membre quel qu'il soit. Celles-ci constituaient une part, et une part notable, des "conditions d'admission" visées à l'article 237 "qui font l'objet de l'accord" conclu avec l'Etat demandeur. Il avait été universellement admis que les périodes transitoires suivraient l'adhésion et ne la précèderaient pas. C'est sur l'aménagement de périodes de transition de cette nature qu'ont essentiellement porté les négociations de 1962.

En 1967, les Français ont réagi en retournant ce postulat. Il le fallait, si l'on voulait éviter une négociation. Tirant habilement avantage de la faiblesse économique de la Grande-Bretagne, ils développèrent une nouvelle doctrine. Pour être autorisés à devenir membres de la Communauté, les Etats demandeurs devaient attester d'un certain degré de stabilité économique et avoir adapté leurs coutumes à celles de la Communauté. Alors, et alors seulement, pouvaient commencer les négociations en vue de leur adhésion ; et, ajoutaient les Français, elles pourraient être d'une extrême brièveté étant donné qu'il n'y aurait ni dérogations ni périodes transitoires. Autrement dit, tout le processus d'adaptation et de transition devait précéder les négociations et non suivre l'entrée dans la Communauté en tant que membre de celle-ci.

... Admettre que la Grande-Bretagne devrait s'efforcer d'adhérer aux Communautés c'est supposer que celles-ci continueront de représenter une entreprise fructueuse. Ce sera vrai, je crois, plus tard, mais en attendant, les Communautés se trouvent en assez mauvaise posture.

C'est aussi le cas pour ce qui nous concerne. Les dates de nos deux tentatives d'adhésion ont été mal choisies. En 1967 surtout, il n'y avait aucune commune mesure entre les prétentions que nous faisons valoir et notre position économique. Dans l'optique d'Outre-Manche, nous ne constituons pas actuellement un parti très alléchant. Nous n'obtiendrons pas satisfaction avant d'avoir remis notre économie sur pied et convaincu autrui qu'elle ne rechutera pas. Cela demandera du temps.

La France aussi mettra longtemps avant de réviser sa position et d'abandonner sa détermination présente de nous tenir à l'écart. Faute d'une telle conversion, nous n'obtiendrons pas gain de cause, à moins que la France ne s'affaiblisse de façon dangereuse pour tous. Il faut que la France désire notre adhésion et l'Allemagne avec elle. Des autres partenaires nous pouvons davantage répondre. Le meilleur espoir que je puisse formuler est que tout un chacun dans la Communauté reconnaisse que seul son élargissement à de nouveaux membres peut en renouveler le dynamisme. Cela prendra du temps ; c'est pourquoi il nous faut patienter. "

M. Stanley Henig, député travailliste de Lancaster, devait lui répondre que "le temps est venu pour la Grande-Bretagne de réviser ses vues sur l'Europe" et il s'en expliquait ainsi :

"... Tous les accords que nous concluons avec les pays des Communautés doivent comprendre la France ; aussi le plan du Benelux, que le Foreign Office a accueilli avec l'empressement d'un noyé qui s'accroche à un fétu de paille, ne doit-il marquer le signal d'aucun départ.

... De même, la tactique du "tout ou rien" est erronée.

... Un groupe de journalistes néerlandais, que j'ai rencontré dernièrement, était convaincu que la seule voie que pouvait décentement emprunter l'Angleterre était désormais celle de la médiation avec la France.

Il n'est certainement pas inutile d'examiner quelle pourrait être la nature d'un compromis ou d'une solution intermédiaire. En admettant que nous ne puissions régler nos relations avec les Six sur la base de l'article 237 du traité de Rome (concernant les nouveaux membres) et que les articles 111 à 113 ne s'appliquent qu'aux accords tarifaires non préférentiels de façon à respecter les dispositions du G. A. T. T. , le dernier recours possible est l'article 238, relatif à l'association. George Brown, en sa qualité de secrétaire des Affaires étrangères, a rejeté la formule de l'association avec une telle véhémence que l'on aurait pu en conclure que l'article 238 contenait des dispositions précises et inacceptables. En fait, il s'agit d'un article-cadre qui ouvre la voie aux formes les plus diverses de relations avec la Communauté, depuis des relations un peu plus étroites que celles qui existent entre la Communauté et les pays tiers jusqu'à celles qui sont le fait des pays membres de la Communauté. Il s'ensuit que les arrangements qui ont été faits en vertu de cet article pour la

Grèce et la Turquie n'ont pas nécessairement de l'importance pour nous. D'autre part, prétendre qu'il est indigne de nous de recourir à un article dont ont usé ces petits pays n'est pas plus logique que de dire que nous ne saurions adhérer à une Communauté qui comprend des pays membres de la dimension de la Belgique ou du Luxembourg.

Avec le temps, la Grande-Bretagne devra certainement devenir membre à part entière. Nous désirons bénéficier de tous les avantages politiques et économiques qu'offre la Communauté et il est nécessaire que nous puissions décider de son évolution au même titre que les pays membres. Si dans l'immédiat l'adhésion pleine et entière n'est pas réalisable, il faut appliquer des critères plus souples. On pourrait concevoir l'association comme une mesure intérimaire permettant un lien organique avec la Communauté.

... En démontrant à un public, qui se lasse de plus en plus d'entendre parler du problème européen, qu'un résultat positif a été obtenu, le gouvernement ramènerait et s'assurerait une attention qui en Grande-Bretagne s'est peu à peu détournée de ce problème au cours des années 1963 à 1966.

Au fond, ces idées méritent d'être prises en considération, ne serait-ce que parce que la France n'a cessé de se faire le champion d'un accord en ce sens. Il y a assez longtemps que nous nous soucions bien peu dans ce pays d'acquiescer une idée précise de la politique française et gaulliste.

... Si la Grande-Bretagne avait, durant les sondages, demandé à quel prix de Gaulle évaluait notre adhésion, la réponse aurait pu être embarrassante, mais nous n'avons aucune raison de ne pas poser la question. Pour la France, la pierre de touche de notre sincérité "européenne" est presque certainement notre disposition à conclure des arrangements communs de défense pouvant aller au besoin jusqu'à la constitution d'une force nucléaire franco-britannique. A cet égard, il est assez ridicule d'attendre du prochain gouvernement français qu'il renonce unilatéralement à sa force de frappe à l'exemple du gouvernement travailliste anglais. Puisqu'on peut difficilement calmer ce franc enthousiasme en matière d'association des forces nucléaires et d'accords du même genre, s'ils constituent véritablement notre carte d'entrée dans l'Europe, inscrivons-les à l'ordre du jour de ce grand débat au lieu de les passer sous silence.

La tragédie dans l'Europe contemporaine c'est qu'à l'heure actuelle une France et une Grande-Bretagne unies pourraient modeler les événements à leur guise. Faute pour elles de se mettre d'accord, d'autres - on l'a vu dans le passé - pourraient prendre l'initiative, à notre détriment mutuel. Si vraiment nous sommes en quête d'un moyen d'accéder à l'Europe, nous nous barrons nous-mêmes cet accès en refusant d'aborder avec la France des thèmes tels que l'association ou la conclusion de pactes nucléaires.

... En tout cas, aussitôt qu'un nouveau rapport des forces politiques se sera dégagé en France, nous serions disposés à reprendre avec ce pays des contacts bilatéraux nouveaux et importants."

(The Times, 4 et 26 juin 1968)

III - ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Prises de position de l'industrie allemande sur la politique européenne et sur les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis

Au cours d'un discours prononcé le 27 mars devant l'Assemblée générale de la Chambre du commerce et de l'industrie d'Augsburg, M. Dietrich Wilhelm von Menges a répondu par l'affirmative à la question de savoir si l'économie européenne et celle de la République fédérale d'Allemagne ont encore une chance de rester compétitives sur les marchés mondiaux en constante évolution. Après avoir procédé à une analyse critique du "Défi américain" de Servan Schreiber, M. von Menges est parvenu à la conclusion que l'avenir n'était pas dans une opposition entre l'Europe et les Etats-Unis, mais bien dans une synthèse de ces deux groupes. M. von Menges a parlé d'une nouvelle ligne de tension Nord-Sud que la solidarité qui s'esquisse entre les deux grandes puissances dominantes de l'Est et de l'Ouest devrait permettre de surmonter. Ces problèmes, dont les Etats-Unis et l'Union soviétique ne pourront probablement plus venir seuls à bout, l'Europe sera d'autant plus capable de contribuer à les résoudre que son économie sera plus forte.

Le développement technologique et la création de vastes zones économiques en Europe orientale, en Asie orientale, en Afrique et en Amérique du Sud - dans ce dernier cas toutefois les choses n'en sont encore qu'à leur début - ont bouleversé la structure de l'économie mondiale. Le bloc oriental notamment, qu'une vague de libéralisation sort de son immobilisme et dont le volume commercial s'est accru de 16% en 1967, offre quantité de possibilités nouvelles à l'Europe en tant que fournisseur et client. L'Europe et surtout la République fédérale disposent, dans ce domaine, d'atouts que les Etats-Unis n'ont pas.

Le ménagement de l'économie européenne à l'égard des pays du bloc de l'Est est supérieur à celui de l'économie américaine. Nous devrions considérer nos partenaires de l'Est comme des nations industrielles et nous efforcer d'exploiter en commun sur les marchés des pays tiers, y compris ceux des pays en voie de développement, la puissance industrielle ainsi concentrée. Ces vastes zones économiques et les pays en voie de développement ont placé l'Europe dans un champ magnétique entièrement nouveau.

Les perspectives d'avenir de l'économie allemande sur les marchés mondiaux dépendent aussi de l'existence, au niveau international, d'un système monétaire et d'un système des paiements donnant pleine satisfaction. Du point de vue économique et politique, le dollar est mis à trop rude contribution comme devise de base. A quoi cela servirait-il que la monnaie allemande soit parti-

culièrement forte et à l'abri de toute menace à l'heure actuelle si les produits allemands ne pouvaient plus concourir sur les marchés extérieurs en raison de la dévaluation d'autres monnaies ? La protection économique extérieure est aujourd'hui un leurre au même titre que la pensée autarcique des années 1930. La valeur d'une monnaie n'est pas fonction de l'or, mais du pouvoir d'achat qu'elle confère. Une monnaie européenne est assurément une belle idée aux yeux des Européens convaincus, mais elle comporte le danger d'un cloisonnement à l'égard d'un système monétaire international dont l'instauration est plus souhaitable encore.

M. Berg, président de la Fédération des industries allemandes (BDI), s'est employé, le 2 avril 1968 à Nuremberg, à défendre la thèse qui voudrait que l'Europe prenne unilatéralement la décision de faire entrer en vigueur, avant la date fixée, les réductions tarifaires convenues au cours des négociations Kennedy. Au cours d'une réunion de la section allemande de la Chambre internationale du commerce, M. Berg a souligné : "l'Europe est maintenant en mesure de faire quelque chose pour les Etats-Unis, et pas seulement en paroles". L'Europe, désormais consolidée du point de vue économique, ne s'acquitterait pas seulement d'une dette de reconnaissance en aidant les Etats-Unis, elle se donnerait en même temps une chance supplémentaire.

"Si nous ne faisons rien, nous risquons de contraindre les Etats-Unis à prendre des mesures protectionnistes qui provoqueront des réactions en chaîne et pourraient remettre en cause ce que nous avons bâti au cours des vingt dernières années". M. Berg a exprimé l'espoir que les Etats européens adopteront aussi rapidement que possible les propositions relatives aux réductions tarifaires, ce qui servirait d'ailleurs leurs propres intérêts. Les facilités ainsi consenties aux exportations américaines permettraient aux Etats-Unis de renoncer à réduire leurs importations.

"Si nous ne réduisons pas sensiblement les charges tarifaires imposées aux Etats-Unis, les mesures que n'importe quel gouvernement des Etats-Unis se verrait contraint de prendre sous la pression d'une opinion publique réagissant de plus en plus dans un sens protectionniste, pourraient même aller au-delà du but à atteindre", a déclaré M. Berg. S'il est nécessaire que les Etats-Unis fassent de leur côté les efforts nécessaires en vue de rétablir la confiance dans le dollar, il est cependant impossible d'exiger d'eux qu'ils poursuivent une politique radicale de déflation. Un pareil traitement de choc se répercuterait d'ailleurs immédiatement sur l'Europe, étant donné l'interpénétration étroite de l'économie mondiale".

M. Berg a critiqué le fait que, dans le monde entier, on parle soudainement "beaucoup trop et de manière hystérique" d'une crise monétaire. De la sorte, "on s'applique à scier la branche de la confiance sur laquelle nous sommes tous assis". Or, il faut tout de même reconnaître une évidence fondamentale: Quelle que soit la teneur individuelle des décisions de politique monétaire, "le dollar conservera également à l'avenir une importance décisive pour le monde entier, car il est la monnaie de la plus grande nation industrielle". De même

me, M. Berg a expressément mis en garde contre le fait "d'évoquer la possibilité d'une dévaluation du dollar dans les théories et les spéculations financières et monétaires". Une dévaluation du dollar nous montrerait ce qu'est une véritable récession, et ce à très court terme".

M. Arthur K. Watson, président de la Chambre internationale du commerce à Paris, s'est également prononcé en faveur de la mise en oeuvre accélérée des mesures décidées au cours de la négociation Kennedy. Lors de la séance présidentielle et de la séance du conseil d'administration, il s'est également élevé vigoureusement contre toutes les règles et réglementations qui perturbent les échanges internationaux de marchandises et aboutissent à des discriminations directes ou indirectes. Le protectionnisme n'est plus de mise de nos jours. Tout le monde devrait comprendre la nécessité d'abolir les entraves au commerce et de promouvoir les échanges de marchandises.

A propos des contacts avec les pays du bloc oriental, M. Watson a déclaré que la Chambre du commerce et de l'industrie représentait exclusivement l'industrie privée, ce qui ne veut cependant pas dire que des conversations exploratoires ne pourraient pas avoir lieu avec ces pays. Dès que l'industrie privée y aura pris corps, ils seront admis en qualité de membres. M. Watson a toutefois souligné que la Chambre du commerce et de l'industrie n'était pas disposée à négocier avec des services gouvernementaux.

A ce sujet, M. Otto Wolff von Amerongen, président de la section allemande de la Chambre du commerce et de l'industrie, a ajouté que les contacts avec les Chambres de commerce des pays du bloc oriental avaient eu des effets extrêmement heureux jusqu'à présent.

M. von Amerongen a étayé l'appel visant à aider les Etats-Unis dans les efforts qu'ils déploient en vue de surmonter le déficit de leur balance des paiements, de la constatation que les soucis de ce pays pourraient rapidement devenir les nôtres. Si la situation monétaire aux Etats-Unis ne s'améliore pas prochainement, d'autres pays devront s'attendre à en subir des conséquences sur les plans économique et politique.

(Industriekurier, 28 mars et 4 avril 1968,
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 3 avril 1968,
Die Welt, 3 avril 1968)

2. Observations du secrétariat C. G. I. L. - C. G. T. sur le Fonds social européen

Le secrétariat du comité permanent de coordination et d'initiative C. G. I. L. - C. G. T. a présenté récemment à la Commission européenne un mémorandum sur des propositions relatives au fonctionnement du Fonds social européen.

Selon le mémorandum, " le Fonds social n'a pratiquement pas fonctionné; son efficacité a été très réduite, son champ d'activité limité et ses initiatives inexistantes du fait qu'il aurait obéi à la logique de la concentration, de la rationalisation et de l'efficacité monopolistique".

"La responsabilité incomberait d'une part aux gouvernements qui ont refusé leur appui au Fonds (et cela est largement démontré) et aux institutions communautaires auxquelles on reprochera un certain désintéressement (ce qui ne semble pas basé sur une appréciation objective de la situation)". Le mémorandum met l'accent sur l'absence d'une action commune des organisations syndicales nationales des travailleurs. Il reconnaît la contribution apportée par le secrétariat C. I. S. L. et C. I. S. C., mais estime que l'absence des organisations C. G. T. et C. G. I. L. ont contribué à freiner sinon à paralyser une action positive des travailleurs destinée à conquérir de nouveaux droits au niveau européen.

Toutefois, le comité estime que le Fonds social européen, renouvelé, rendu plus efficace et "géré démocratiquement" constituerait un instrument important en vue d'une politique active de l'emploi. Cela, naturellement, dans certaines conditions, c'est-à-dire dans un contexte social déterminé (politique de l'emploi, politique sociale, démocratisation des institutions communautaires etc.).

Partant de ces principes, le comité précise sa propre conception du rôle, du domaine d'action, de la structure et des moyens du Fonds. En bref, voici de quoi il s'agit :

- "- Le Fonds devrait travailler en coopération avec d'autres institutions (B. E. I., F. E. O. G. A., etc.) et dans le contexte de programmes communautaires;
- "- il devrait être géré démocratiquement;
- "- il pourrait être le prolongement communautaire de l'action syndicale au niveau national pour toute une série de revendications;
- "- il devrait être la projection européenne de l'action syndicale dans tous les pays en vue du plein emploi, de la politique de la formation et de la réadaptation professionnelle, de la protection sociale, de la libre circulation des travailleurs, etc. Le mémorandum ajoute que l'on pourrait prévoir, dans cette optique, toute une série de solutions et d'actions syndicales européennes;
- "- il devrait agir d'une façon concrète pour contribuer à une politique du progrès dans les divers secteurs spécifiés."

Pour réaliser tout cela, il serait nécessaire d'assurer au fonds des moyens financiers adéquats en réorganisant le mécanisme actuel; le mémorandum va jusqu'à prévoir le recours à des ressources financières autonomes communautaires sur la base de l'article 201 du traité".

(Avanti, 3 avril 1968)

3. Le Boerenbond belge et la politique agricole commune

Au cours d'une allocution prononcée le 12 avril aux émissions néerlandaises de la radio-télévision belge, M. Boon, président du Boerenbond belge, a pris position sur la politique des prix et structures agricoles dans la Communauté européenne. Il a déclaré notamment :

"Face à l'accroissement des stocks de beurre, on découvre tout à coup la politique des structures, qu'on n'a d'ailleurs pas encore définie, et l'on propose de recourir à la politique des prix pour faire diminuer la production. Cette attitude est surprenante. En effet, la politique des prix a pour objet, dans l'immédiat, d'assurer le niveau des revenus, et à long terme, d'orienter la production. Or, pour ce qui est des revenus, la Commission européenne reconnaît que cette politique des prix n'a pas permis d'atteindre le but envisagé, mais elle propose de réduire le prix du lait, ce qui ne peut qu'aggraver la situation en matière de revenus. En guise de compensation, on suggère une vague politique des structures qui ne peut fatalement donner des résultats qu'après un certain temps, et seulement dans les secteurs où les améliorations envisagées auront effectivement été réalisées. On devrait pourtant bien comprendre que, dans la société d'aujourd'hui, il est inadmissible que l'on diminue les revenus par voie d'autorité en échange d'une vague promesse à long terme". En faisant état officieusement de la façon dont ils conçoivent les structures agricoles de l'avenir, certaines hautes personnalités de la C. E. E. ont peut-être simplement voulu secouer l'opinion et donner le coup de grâce à des idées traditionnelles qui subsistent peut-être encore ça et là. Il n'empêche que leurs déclarations ont irrité tout le monde dans les milieux agricoles et même découragé ceux qui, depuis des années, s'attachent à adapter leur entreprise aux nécessités actuelles. Si ce sont là les structures que nous devons essayer de réaliser, disent-ils, si vraiment ce sont des entreprises géantes que nous devons mettre sur pied, notre effort aura été inutile, car nous n'y arriverons pas individuellement".

"Personne ne niera que la technique autorise des dimensions de cet ordre et que de telles entreprises soient techniquement réalisables. Mais ce que les experts en économie de l'entreprise se demandent, chiffres en main, c'est ce que de telles entreprises peuvent apporter à la société. Ils se trompent lourdement ceux qui semblent croire que l'on pourra ainsi offrir aux consommateurs des produits meilleur marché. C'est le contraire qui est vrai, car ces dimensions, même considérées en fonction du nombre de personnes actives, dépassent largement, dans les conditions économiques actuelles, les dimensions optimales.

Les dimensions optimales sont fonction non pas des possibilités techniques, mais du résultat économique de la conjonction travail, terre et capital. Et l'agriculteur soucieux de progresser a compris que plus la main-d'oeuvre coûte cher, plus il doit faire appel au travail mécanisé, et partant au capital. C'est là un processus qui s'accomplit progressivement et non par à-coups, comme le prouve l'évolution qui s'est produite au cours des dernières années.

D'ailleurs, cette progressivité répond à une nécessité sociale. Jusqu'à tout récemment, notre économie a pu absorber, grâce au mouvement d'expansion qui la caractérisait, la main-d'oeuvre abandonnant le secteur agricole. Mais l'industrie était alors en pleine expansion, tandis qu'à présent, elle se trouve non seulement en Belgique mais dans toute l'Europe, dans la nécessité de s'adapter et de se reconvertir d'urgence. Le rythme d'absorption de nouvelle main-d'oeuvre a fortement diminué, et même dans l'industrie, la création de nouveaux emplois exige un effort financier de plus en plus considérable".

Ainsi qu'il l'a encore déclaré à un quotidien flamand, M. Boon ne peut s'empêcher d'avoir l'impression que la Commission des Communautés freine sciemment toute solution communautaire dans le secteur des produits laitiers, dans l'espoir d'un effondrement des prix pour pouvoir dire qu'elle était justifiée à préconiser un abaissement du prix du lait. A son avis, un prix garanti élevé pour le lait ne stimule peut-être pas l'amélioration des structures, mais il la rend possible car il s'agit ici d'une question de capital. A long terme, M. Boon ne partage pas l'avis de ceux qui envisagent un accroissement continu de la production de lait, et d'abord pour une raison de spécialisation. En Belgique, le nombre de vaches laitières par exploitation s'est accru sensiblement. Les petites exploitations où la production est irrationnelle sont peu nombreuses. Pour ces petites exploitations, il faudrait mettre au point une politique sociale sous la forme d'allocation d'indemnités pour la fermeture d'exploitation et l'abattage des vaches laitières. Cette politique pourrait être appliquée dans tous les pays de la Communauté, peut-être dans une moindre mesure aux Pays-Bas où le problème n'est pas aussi aigu.

Il existe une deuxième raison de penser que la production de lait ne continuera pas de croître. Les jeunes agriculteurs préfèrent, à la production laitière qui suppose les nombreuses servitudes de travail, des activités qui leur laissent plus de liberté.

De toute façon, la réduction du prix du lait ne pourrait que pousser le petit agriculteur à produire plus pour obtenir un revenu au moins semblable.

(De Boer, 20 avril; De Standaard, 26 avril 1968)

4. Prise de position de la fédération des industriels autrichiens à l'égard de la politique d'intégration

La fédération des industriels autrichiens a demandé, le 20 mai 1968, que soit élaborée une solution intérimaire, étant donné que l'évolution de la situation à l'étranger ne permettra guère d'aboutir dans un proche avenir à la conclusion du traité particulier recherché depuis des années par la C. E. E. et l'Autriche.

Cette solution s'impose d'autant plus que l'adoption d'une formule analogue a été envisagée également pour sanctionner les relations entre la C.E.E. et les candidats à l'adhésion. Une telle solution intérimaire a-t-elle des chances d'être acceptée par la C. E. E. et dans quelle mesure ? Toutefois, ainsi que la fédération des industriels autrichiens le déclara, la question reste ouverte dans son rapport annuel, il serait absurde et inopportun en l'état actuel des choses de vouloir poursuivre des projets intérimaires qui exigeraient de longues négociations. L'Autriche ne doit pas non plus leur sacrifier à la légère les résultats qu'elle a obtenus au cours des négociations de Bruxelles. Un arrangement plus étroit avec les Etats industriels de la C. E. E., dont l'importance est capitale pour les échanges commerciaux de l'Autriche, permettrait de résoudre plus facilement un certain nombre de problèmes en suspens, mais il en soulèverait certainement beaucoup d'autres. Il serait donc erroné d'espérer que la seule intégration économique permettrait d'écarter automatiquement toutes les difficultés. Une organisation saine sur le plan national s'impose plus que jamais.

La fédération des industriels autrichiens a constaté en outre qu'une mutation profonde des structures de l'industrie autrichienne s'accomplissait actuellement, mutation qui s'exprime entre autres par une augmentation constante de la part des produits finis dans les exportations. Il est vrai qu'une industrie très différenciée, telle qu'elle existe en Autriche, n'est pas encore caractéristique d'un Etat industriel. Il faut pour cela que la population soit orientée vers l'industrie et que cet état d'esprit s'accompagne de la mise en oeuvre d'une politique industrielle.

(Industriekurier du 21 mai 1968)

5. Le problème de l'union monétaire au sein de la Communauté économique européenne évoqué par le président de la Banque centrale de Brême

M. Leonhard Gleske, président de la Banque centrale du Land de Brême, prenant la parole le 20 mai 1968 à Brême devant des représentants de l'Ecole allemande du commerce extérieur et des transports de Brême et de l'"Europa-Union", a déclaré que le passage à une union monétaire dans la Communauté économique européenne représenterait certes un grand pas en avant dans la voie de la stabilisation et du progrès du Marché commun, mais qu'outre un renforcement de l'intégration dans d'autres secteurs économiques, il présupposait aussi et surtout une politique budgétaire commune des Etats membres en tant que somme des objectifs de leur politique intérieure et extérieure, ce qui implique une décision politique. M. Gleske qui, avant d'être nommé à Brême, avait été directeur responsable des questions monétaires et financières à la Commission de la C. E. E. à Bruxelles et membre du comité monétaire de la C. E. E., a parlé des "problèmes économiques et monétaires dans la petite et la grande Europe".

La réalisation d'une union monétaire, à l'intérieur de laquelle les partenaires ne pourraient plus modifier les parités monétaires entre eux, et ne le pourraient à l'égard des pays tiers, que par une décision commune, obligerait les pays membres à renoncer à une politique monétaire autonome et à se plier aux décisions d'une institution communautaire. Certes, le Marché commun a entretemps atteint un niveau où l'autonomie des partenaires en matière de politique monétaire et financière se trouve déjà largement restreinte par la nécessité de l'intégration; mais la situation est probablement différente selon qu'un Etat tient compte, de son propre gré, des conséquences résultant de cette évolution, c'est-à-dire selon qu'il garde, en fin de compte, la possibilité de prendre des décisions propres, ou qu'il se défait une fois pour toutes de sa liberté de décision autonome.

Le président de la Banque centrale du Land a déclaré que "le problème de l'intégration monétaire souhaitée aboutit à celui d'une intégration politique renforcée". C'est manifestement pour ces raisons que les gouvernements des pays de la C. E. E. hésitent à s'engager dans la voie de l'union monétaire. M. Gleske est d'avis que l'intégration ne s'impose pas encore de façon suffisamment pressante pour nécessiter une politique monétaire commune à l'intérieur de la C. E. E. C'est pourquoi il ne faut juger que du point de vue politique les objections à l'introduction d'une monnaie unique qui donnerait une impulsion nouvelle à l'intégration et au renforcement de la Communauté aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le problème de la désignation uniforme ou diversifiée des unités monétaires dans les différents pays, après la fixation définitive des cours de change, n'a plus pour l'orateur qu'une importance politico-psychologique.

(Industriekurier du 21 mai 1968)

6. La politique de la C. E. E. à l'assemblée annuelle de l'Union fédérale du commerce de gros et du commerce extérieur allemand

Prenant la parole à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association fédérale du commerce de gros et du commerce extérieur allemand, le 28 mai 1968 à Bad Godesberg, M. Barzel, président du groupe CDU/CSU, a émis une intéressante proposition en vue de renforcer la coopération avec les pays d'Europe orientale.

Dans les échanges avec les pays de l'Est, les crédits occidentaux auraient, aussi bien de notre point de vue que du point de vue de ces pays, certaines limites. Il reste par conséquent à déterminer par quelles institutions européennes ces trafics de marchandises et de paiement pourraient être libérés de leur caractère strictement bilatéral. M. Barzel estime que la C. E. E. et les autres pays d'Europe occidentale feraient bien de discuter ces problèmes entre eux et de soumettre une proposition aux pays de l'Est. En tenant ces propos, le président du groupe CDU/CSU songeait manifestement à l'ancienne

Union européenne des paiements, par l'intermédiaire de laquelle se sont effectués les trafics de paiement en Europe occidentale, avant l'instauration de la liberté des changes.

Le président de l'Union fédérale du commerce de gros et du commerce extérieur allemand, M. Dietz, a fait part de l'inquiétude que la politique agricole de la C. E. E. suscite dans les milieux intéressés de la République fédérale d'Allemagne. Ses multiples doléances aboutissaient à une seule et même constatation à savoir que le marché commun agricole européen a été établi à grands frais.

M. Dietz a parlé avec une surprenante franchise. La politique agricole de Bruxelles n'a pas empêché la formation de stocks excédentaires pas plus du reste qu'elle ne contribue à l'expansion du commerce international. "Nous nous trouvons aujourd'hui devant ce fait que la politique agricole de la C. E. E. nous a précisément conduits dans l'impasse contre laquelle nous avons toujours mis en garde". On peut déjà prévoir le moment où les exportations allemandes seront dangereusement menacées. Les pays importateurs de produits allemands ne sont plus en mesure de vendre leurs produits traditionnels sur le marché allemand par-dessus les barrières du système de prélèvement. Avec la réglementation de plus en plus dirigiste et protectionniste établie dans tout le secteur agricole, la marge dont dispose encore la C. E. E. pour mener une politique du commerce extérieur ouverte sur le monde se réduit de plus en plus. L'évolution jusqu'à présent favorable des exportations allemandes ne doit pas nous leurrer; l'avenir reste lourd de préoccupations. Les partenaires commerciaux qui ne peuvent plus livrer ne pourront plus non plus acheter.

Selon le président de l'Union fédérale du commerce de gros et du commerce extérieur allemand, il ne faut malheureusement pas compter que les conceptions défendues par les pays tiers en matière de politique commerciale influenceront les décisions de la C. E. E. sur le plan de la politique des prix. Au contraire, de nouvelles restrictions à l'importation sont en cours d'élaboration à Bruxelles dans le dessein de compléter les organisations des marchés des produits agricoles transformés. L'organisation du marché des conserves envisagée touche, elle aussi, durement les importations en provenance des pays en voie de développement. Ces pays livraient jusqu'à présent 44% de ces produits à la République fédérale d'Allemagne. Avec les subventions à l'exportation aussi, la C. E. E. devient de plus en plus un concurrent des fournisseurs traditionnels de produits agricoles.

En outre, la politique d'importation de la C. E. E. a des répercussions néfastes sur les entreprises moyennes, en raison de son manque de clarté. Pour ainsi dire, seules les grandes entreprises sont aujourd'hui en mesure de conserver une vue globale du mécanisme des prélèvements et des prélèvements complémentaires, que l'on modifie perpétuellement. Si l'idée d'une politique d'importation libérale dans le secteur agricole est définitivement abandonnée, il faudra, dans l'intérêt des exportations allemandes, trouver une compensation dans une importation accrue de produits industriels. Le commerce exté-

rieur ne peut être une voie à sens unique. Un retour au mercantilisme des siècles passés mettrait l'économie allemande gravement en danger étant donné l'ampleur de son commerce extérieur.

Selon le porte-parole de l'Union fédérale du commerce de gros et du commerce extérieur allemand, il y aurait lieu de se demander notamment si les importations de matières premières et de produits semi-finis pourraient être favorisées sur le plan fiscal. D'une part, en effet, on nous invite à investir dans les pays en voie de développement tandis que, d'autre part, on porte préjudice à des investissements en introduisant une politique commerciale préjudiciable aux importations.

De même, les programmes élaborés à Bruxelles en vue de créer des groupements de producteurs et des programmes communautaires, et les intentions que les partis de coalition ont manifestées dans le cadre d'une loi sur la structure des marchés et sur le fonds de structure risquent de causer de graves soucis au commerce extérieur allemand.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, du 22 mai 1968;
Die Welt du 29 mai 1968;
Neue Zürcher Zeitung, du 31 mai 1968)

7. La Fédération des Industries belges et la poursuite de l'intégration européenne

A l'occasion de la formation du nouveau gouvernement par MM. Eyskens et Merlot, la Fédération des industries belges (FIB) a estimé, à la veille de l'entrée en vigueur de l'union douanière, qu'elle devait attirer son attention sur certains problèmes économiques et sociaux auxquels elle attache une particulière importance.

Dans son mémorandum, la F. I. B. évoque les problèmes intérieurs et notamment l'instauration rapide de la taxe sur la valeur ajoutée : Elle écrit à ce sujet : "L'industrie exprime avec insistance le voeu que la T. V. A. soit rapidement mise en vigueur.

Elle a fait connaître sa position dans le document "L'industrie face à la T. V. A." En attendant l'instauration de la T. V. A., il convient de renforcer les mesures compensatoires aux frontières et d'établir de nouvelles listes de ristournes forfaitaires à l'exportation de manière à réduire le handicap fiscal dont est actuellement victime l'industrie belge du fait de la mise en vigueur de la T. V. A. ou de mesures compensatoires dans les autres pays membres de la C. E. E."

A propos de l'intégration européenne, la F. I. B. a examiné les questions suivantes:

"I. Union douanière

Pour être efficace, l'Union douanière qui sera complète au 1er juillet 1968 suppose l'adoption d'un certain nombre de réglementations communes.

Le maintien de réglementations différentes suivant les pays de la C. E. E. en ce qui concerne l'importation de produits sensibles en provenance des pays tiers aurait notamment pour conséquence de freiner la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté.

Dans le même but, il s'indique que le Conseil étudie dans les meilleurs délais le programme de travail qui lui a été soumis par la C. E. E. en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges.

"II. Politique agricole commune

La mise en place complète de la politique agricole commune sous forme d'organisation de marchés a été liée à celle de l'Union douanière industrielle au 1er juillet.

Il importe que le gouvernement belge mette comme condition de son approbation à certaines applications concrètes de cette politique le respect des conditions indispensables d'équilibre économique et financier.

"III. Union économique

L'Union économique est le complément indispensable de l'Union douanière.

Nous croyons ici devoir mettre l'accent sur l'importance de certaines tâches.

1. Renforcement de la coordination des politiques monétaires des Etats membres de la Communauté;
2. Adoption accélérée au maximum par la Belgique du système défini par la Communauté en février 1967 de la taxe sur la valeur ajoutée;
3. Concrétisation des efforts de coordination en matière de recherche et de développement en application des décisions du Conseil des ministres du Luxembourg du 31 octobre 1967.

"IV. Propriété industrielle - Brevets d'inventions

Il paraît éminemment souhaitable que, dans la perspective tracée par la 3ème Conférence ministérielle sur la science qui a eu lieu sous l'égide de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques en mars 1968, le gouvernement belge prenne les initiatives voulues en vue d'améliorer les systèmes d'information scientifique et technique dans le cadre d'une politique active de recherche scientifique.

A cette fin, les six pays devraient préparer une négociation sur les conditions d'accès aux brevets et licences qui sont la propriété des gouvernements ou dont l'usage est soumis à leur décision en raison du financement par l'Etat de recherches dont ils sont issus.

Par ailleurs, le plan de coopération internationale en matière de brevets d'invention dont les modalités ont été tracées dans l'important document élaboré par les Bureaux internationaux réunis pour la Protection de la Propriété industrielle devrait être attentivement encouragé par le gouvernement.

"V. Adaptation de la structure des entreprises au marché commun

Il apparaît urgent d'éliminer les obstacles d'ordre juridique et fiscal à l'adaptation des structures des entreprises aux dimensions du Marché commun.

Sur le plan de la C.E.E., il convient d'accélérer les travaux en cours relatifs à l'élaboration, en vertu de l'article 220 du Traité de Rome, d'une convention ayant trait aux fusions internationales. Si l'on veut favoriser les fusions et les prises de participations entre entreprises du Marché commun, il apparaît essentiel d'établir, à cet effet, un régime fiscal particulier, première étape d'une harmonisation des impôts directs dans la Communauté. Il faudrait, en outre, arriver à la conclusion entre les Etats membres d'une convention unilatérale tendant à éviter la double imposition.

D'autre part, en matière de droit des sociétés, il est nécessaire que la Commission de la C.E.E. poursuive ses travaux en vue d'arriver à une harmonisation rapide de ce droit par voie de directive.

Enfin, l'industrie belge souhaite voir l'aboutissement des études relatives au statut de la société européenne qui devrait également faciliter les concentrations d'entreprises.

"VI. Coopération entre les entreprises

Avec le même souci qu'elle a de voir l'économie belge s'adapter au marché continental, la F. I. B. attache un prix particulier au développement des accords de coopération.

Deux moyens importants permettent ce développement : la concentration des entreprises ou la concentration de leurs moyens. Parmi ces derniers, viennent en tête : la recherche commune, les accords de spécialisation et de rationalisation.

Ces problèmes sont étudiés dans un sens d'ailleurs positif à la Commission des Communautés européennes, mais spécialement sous l'aspect de règles de concurrence alors qu'il s'agit de matières d'intérêt essentiellement économique.

"VII. Politique sociale

Comme l'indique l'article 117 du Traité de Rome, l'harmonisation de la politique sociale, réalisée dans le progrès, doit résulter du "fonctionnement même du Marché commun", avant de faire l'objet de procédures.

En vue de favoriser cette harmonisation et d'éviter des recours à des interventions communautaires qui pourraient être artificielles et conduire à un simple alignement sur les réalisations les plus avancées, le gouvernement doit veiller à concevoir les réformes sociales nationales autant que possible dans une optique de rapprochement avec les régimes correspondants des autres pays de la Communauté économique européenne.

"VIII. Elargissement géographique de la Communauté

En ce qui concerne les pays ayant remis une demande d'adhésion en 1967, la F. I. B. ne peut approuver les arrangements intérimaires envisagés qu'à la condition qu'ils soient destinés à favoriser l'évolution dans le sens d'une union de plus en plus étroite allant jusqu'à l'intégration économique.

(Bulletin de la Fédération des industries belges, n° 17 du 10 juin 1968)

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

Sur le plan communautaire et international

I - EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

1. Les désaccords européens d'après une déclaration de M. Jean Rey

Le président de la Commission des Communautés européennes, M. Jean Rey, a pris la parole le 25 avril devant le congrès du Centre européen des entreprises publiques à Paris. Après avoir affirmé : "Notre génération, et non la génération suivante, doit construire le continent européen", l'orateur a déclaré :

"On peut prévoir que, dans l'avenir, l'exécutif européen aura une couleur politique qu'il n'a pas actuellement. Le Parlement, aujourd'hui désigné, sera alors élu et l'exécutif sera responsable devant lui.

Je m'étonne qu'il y ait tant de difficultés à admettre aujourd'hui que notre Communauté puisse s'élargir, a-t-il poursuivi, alors que les gouvernements membres l'ont accepté unanimement en 1961. Depuis lors, d'une part nos amis britanniques se sont beaucoup rapprochés de nous, de l'autre les communautés sont beaucoup plus solides qu'en 1963, date à laquelle les premières négociations entre la Communauté et la Grande-Bretagne ont pris fin.

C'est le quatrième désaccord qui divise la Communauté. Le premier a été, en 1954, provoqué par le rejet de la Communauté européenne de défense, le second en 1963 a été l'interruption des négociations entre la Communauté et la Grande-Bretagne, le troisième désaccord a été, en 1965, causé par la crise sur les pouvoirs de la Commission et du Parlement. Actuellement, nous sommes dans notre quatrième désaccord. Nous parviendrons à le surmonter comme les trois autres. "

(Combat du 25 avril 1968;
Le Monde du 26 avril 1968)

2. M. Mansholt suggère une forte augmentation de dépenses de modernisation de l'agriculture des Six

Le journal Jeunes Agriculteurs a publié une interview de M. Sicco Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, sur les raisons qui l'ont incité à courir le risque de l'impopularité et à préconiser au début du mois de mars des mesures de limitation de la production laitière.

"Ce que je voudrais - a déclaré M. Mansholt - c'est qu'on parvienne à un certain équilibre entre la production et les possibilités d'écoulement. Ceci dit, nous n'avons pas encore trouvé la solution. C'est pourquoi nous avons limité les prix du lait à 38 pfennings. Cela ne veut pas dire que nous avons ainsi ré-

solu le problème. Car, même avec ce prix, nous pouvons nous attendre à des excédents de 80.000 tonnes de beurre, chaque année, qui iront en augmentant de 40.000 par an. Et moi, je ne vois pas où nous pouvons écouler de telles quantités. "

"Bien sûr, on peut dire, comme on l'a dit au Parlement européen : "Il ne faut pas diminuer le prix du lait". Mais, on ne donne pas de solution. Ce que je crains, c'est que, si on ne prend pas de petites mesures en ce moment (parce que, ne pas augmenter le prix du lait, c'est en soit, une petite mesure dans le domaine laitier), nous aurons de grands dégâts dans les deux ou trois ans à venir. Cela veut dire que nous serons obligés de limiter le montant du soutien à l'agriculture. Nous aurons un plafonnement, comme nous l'avons déjà pour la section orientation du F. E. O. G. A. Voilà ce que je crains. "

"Naturellement - a poursuivi M. Mansholt - mes mesures sont impopulaires. Mais, quelquefois, il faut être impopulaire. "

"On peut parler, par exemple, d'une taxe sur la margarine. Il n'est pas vrai que cette taxe, même importante, résoudrait le problème des excédents laitiers. D'ailleurs, il ne faut pas croire que la population, les consommateurs l'accepteraient. Alors, où est la solution? Je ne vois pas encore. Elle résidera sans doute dans l'amélioration des structures. Je veux dire une modification fondamentale des structures de productions agricoles. Nous travaillons depuis des années à ce sujet. Nous allons faire des propositions dans ce sens, nous l'avons promis au Conseil de Ministres. "

"Ces propositions prendront pour objectif la situation des agriculteurs vers les années 1990, c'est-à-dire dans une société tout autre qu'aujourd'hui. J'en ai déjà parlé en public. On m'a dit : "C'est révolutionnaire". J'ai répondu : "C'est le seul moyen pour avoir, dans le futur, une agriculture saine et des agriculteurs heureux". Si on ne modifie pas fondamentalement les structures de production et de commercialisation des produits agricoles, il n'est plus possible de résoudre le problème. "

"Car, ce que je voudrais, ce n'est pas seulement un niveau de vie financier, matériel, comparable aux autres métiers, mais aussi, sur le plan social, un mode de vie équivalent. Pourquoi les agriculteurs ne peuvent-ils prendre de vacances? Pourquoi celui qui fait des porcs ou des vaches doit-il travailler 7 jours sur 7? Les agriculteurs n'ont pas, pour l'instant, la possibilité de vivre comme les autres. Ils travaillent plus et gagnent moins, sans même la sécurité. Et ce sont les petits agriculteurs qui sont le plus en retard, qui ont la plus mauvaise situation sociale. C'est cela que nous devons changer. "

"Cela signifie de grands efforts, de grands efforts financiers de la part des Etats membres de la Communauté, de toute la population européenne. Il faudra, pour toutes ces réformes de structures, des montants cinq fois, dix fois supérieurs à ceux que nous avons maintenant. Et nous devons confronter la population agricole avec ces mesures. Mais, comme elles vont coûter très cher,

nous devons être prudents et donner l'impression, au moment de la fixation du prix du lait ou du beurre, que l'on veut résoudre le problème."

"Cela veut dire : réduire le soutien des marchés, mais présenter la note dans le domaine des structures. Nous devons faire la preuve de notre volonté de limiter le fonds garantie du F. E. O. G. A. , mais il n'est pas exclu que la Commission propose un fonds d'orientation dix fois supérieur à celui que nous connaissons actuellement."

(Jeunes Agriculteurs, avril 1968)

3. La situation de la Communauté à l'échéance du 1er juillet dans une interview de M. Barre, vice-président de l'Exécutif

M. Raymond Barre, vice-président de l'Exécutif de la Commission des Communautés européennes, a accordé une interview au "Corriere della Sera" sur les problèmes qui se posent au Marché commun à la suite des événements survenus en France et de la prochaine échéance du 1er juillet.

A la question : le Marché commun peut-il être mis en péril par la situation française, M. Barre a répondu qu'il est trop tôt pour le dire. "De toute façon, il est important - a-t-il précisé - que tous les pays européens, même s'ils se trouvent devant de graves difficultés, ne renoncent pas à une politique qui, depuis 10 ans, a permis la libéralisation des échanges intracommunautaires et internationaux et a contribué à l'expansion du commerce. Pour les pays européens, le protectionnisme reste, de tous les remèdes, le plus dangereux."

Parlant ensuite des problèmes soulevés par l'échéance du 1er juillet, M. Barre a fait remarquer que si l'abolition des tarifs douaniers était limitée à l'intérieur des pays du Marché commun, cela ne provoquerait pas de grandes difficultés. Il reste, en fait, à éliminer encore 15 % des droits de douane initiaux qui étaient appliqués en 1957, avant l'entrée en vigueur du traité de Rome. Le vrai problème réside en revanche dans l'abaissement des tarifs extérieurs communs, dérivant des engagements pris dans le cadre du Kennedy round. Deux pays de la Communauté, la France et l'Italie, devront faire un effort supplémentaire, puisqu'ils avaient les tarifs les plus élevés au départ.

"A partir du 1er juillet prochain - a poursuivi M. Barre - le vrai problème des entreprises européennes sera d'affronter la concurrence internationale tant des pays industrialisés que des pays en voie d'industrialisation qui exportent à des conditions compétitives du fait de coûts de production plus faibles que les nôtres, de salaires plus bas et d'un bon niveau technologique. Pour répondre au défi de la concurrence internationale, l'industrie européenne doit se spécialiser dans des secteurs, dans lesquels elle a les plus grands avantages, ou dans les activités industrielles qui présupposent de grands capitaux, des techniques évoluées, d'importantes capacités de gestion industrielle. C'est

dans les activités de ce genre que les pays du Marché commun peuvent percer sur le marché mondial, où la concurrence devient de plus en plus forte."

S'attachant en particulier à l'économie italienne, M. Barre a fait remarquer que celle-ci s'était préparée, depuis longtemps déjà, à la compétition sur le marché commun grâce au choix d'un certain nombre de secteurs sur lesquels elle a concentré ses investissements et ses recherches. Le développement industriel italien ne s'est pas fait en ampleur, mais en profondeur, grâce à un choix délibéré de certains secteurs industriels. L'exemple le plus typique est constitué par l'industrie italienne des appareils électro-ménagers, de la mécanique et de l'électricité.

"L'Italie - a conclu M. Barre - a bénéficié du gros avantage d'avoir pu s'industrialiser après la guerre, c'est-à-dire à un moment qui offrait la possibilité d'exploiter les progrès techniques les plus récents. Dans l'ensemble, la politique industrielle italienne a été habile et efficace."

(Corriere della Sera, 6 juin 1968)

4. Les problèmes financiers et monétaires de la Communauté dans deux exposés de MM. Barre et Coppé

M. Raymond Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a traité des principaux aspects de la situation monétaire internationale, dans un discours qu'il a prononcé au courant du mois de juin devant une association new-yorkaise. M. Barre a indiqué que, dans les prochains mois, l'évolution de la situation en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis présentera une importance cruciale pour la stabilité monétaire internationale.

Après avoir rappelé qu'en dépit de la dévaluation de la livre, la situation monétaire de la Grande-Bretagne restait fragile, M. Barre a déclaré que la Commission des Communautés européennes avait dès le début de cette année attiré l'attention sur l'important problème des balances sterling et a souhaité qu'une solution internationale puisse être aussi rapidement que possible apportée à ce problème.

Au sujet de la situation du dollar, M. Barre a dit que "la politique monétaire rigoureuse mise en oeuvre par la "Federal Reserve" a été favorablement accueillie en Europe, mais que le facteur décisif d'un retour à la confiance reste l'adoption par le gouvernement fédéral de mesures fiscales et budgétaires appropriées". "Les Européens, a-t-il ajouté, ne peuvent s'expliquer comment les Etats-Unis ne sont pas encore parvenus à prendre les mesures indispensables pour résoudre le problème de leur balance des paiements. Certes, ils n'ignorent pas et comprennent certaines difficultés politiques, mais, après les crises récentes, un nouveau retard serait extrêmement dangereux."

En ce qui concerne la situation économique de la France, M. Barre estime qu'il faut éviter d'en prendre une vue trop pessimiste. Le coût économique et financier des événements actuels sera lourd. Bien que l'on doive s'attendre à ce que la compétitivité de l'économie française sera affectée, il existe cependant un certain nombre de facteurs favorables qui permettent de penser que cette économie serait en mesure d'absorber les effets de la hausse des coûts de production et de financer le déficit probable de sa balance des paiements grâce à ses importantes réserves monétaires.

Au sujet des rumeurs relatives à une éventuelle dévaluation du franc, M. Barre a indiqué qu'une telle mesure ne lui paraissait pas, en l'état actuel des choses, concevable. Une dévaluation survenant au lendemain d'une hausse générale des salaires est difficile à envisager sur le plan politique. Il serait en outre économiquement irrationnel de fixer une nouvelle parité du franc, alors que personne ne sait qu'elle sera l'évolution des salaires et des prix non seulement en France, mais dans les autres pays industrialisés. Dans un avenir plus éloigné, le problème du franc ne pourra pas être dissocié de celui de l'ensemble du système monétaire international.

M. Barre a ensuite souligné que si la responsabilité première d'une amélioration de la situation monétaire internationale incombe aux Etats-Unis, les pays de la Communauté économique européenne ont apporté aux efforts de redressement une importante contribution commerciale, économique et financière et ont ainsi manifesté leur attachement à la coopération internationale. Précisant en particulier l'importance de l'offre d'accélération du "Kennedy round" faite par la Communauté, il a déclaré : "Nous sommes tous convaincus dans la Communauté que de nouvelles mesures protectionnistes prises par les Etats-Unis entraîneraient des représailles de la part de nombreux autres pays, d'autant plus que ces mesures seraient prises par l'économie la plus puissante du monde. Dans un souci de lutter contre toutes les forces protectionnistes et d'éviter tout dommage au processus de libéralisation du commerce international, la Communauté a fait un "geste politique" envers les Etats-Unis en dépit des sacrifices que de nouvelles concessions impliqueraient pour certains pays de la Communauté, principalement pour la France et l'Italie". M. Barre a insisté sur le fait qu'il n'est pas aisé de modifier les conditions du "Kennedy round" sans provoquer une forte réaction des industries européennes, surtout quand l' "American Selling Price", qui est une sorte de symbole du protectionnisme américain, est défendu avec vigueur et succès aux Etats-Unis, et quand des nouvelles mesures protectionnistes y sont envisagées. M. Barre a formulé l'espoir que les Etats-Unis seront en mesure d'accepter l'offre d'accélération du "Kennedy round".

A l'occasion d'un discours prononcé à la table ronde, organisée en avril 1968 à Bogota par la Banque inter-américaine de développement, M. Coppé, membre de la Commission des Communautés, a traité de plusieurs problèmes intéressant la politique financière de la Communauté.

Evoquant le problème de l'apport de capitaux étrangers en Europe occidentale et notamment celui des investissements américains, M. Coppé a déclaré :

"Au fur et à mesure que nous avons établi l'union douanière entre les Six, nous avons vu se développer un accroissement considérable des investissements étrangers qui a suscité quelques inquiétudes; ces investissements ont étonné certains par leur ampleur inattendue et soulèvent quelques problèmes en rapport avec l'indépendance économique de l'Europe et le respect du "European way of life". Sans contester le bien-fondé de ces craintes, j'estime que la solution de ces problèmes doit être à la portée d'une communauté renforcée. Celle-ci doit nous permettre de prendre le relais des sources de financement extérieures qui auront tendance à tarir. En ce qui concerne le respect du "European way of life", je suis profondément convaincu qu'il ne peut pas nous détourner de l'apport technologique. Il doit plutôt nous inciter à repenser notre système de valeurs traditionnel, afin de réaliser - une fois de plus au cours de notre Histoire - la synthèse entre l'homme et la technique. Voilà le véritable sens du défi américain."

(La Libre Belgique, 26 avril, De Standaard, 27-28 avril
L'Echo de la Bourse, 14 juin)

5. Prise de position de M. von der Groeben, sur la politique européenne

Pour M. von der Groeben, membre allemand de la Commission européenne, seul un nouvel essor, seule une nouvelle définition des objectifs économiques et politiques de l'intégration européenne permettront de vaincre la lassitude à l'égard de l'Europe, qui ne cesse d'augmenter dans les pays de la C. E. E. Parlant le 24 juin dernier à l'"Export-Club" de Munich, M. von der Groeben a constaté que les réponses des Etats nationaux aux modifications politiques et économiques intervenues depuis 1958 - et de façon particulièrement intense au cours des derniers mois - sont insuffisantes, voire sujettes à caution.

L'Europe, en tant qu'entité, doit donner une réponse à la situation nouvelle et au défi qu'elle lui lance. Aujourd'hui, la C. E. E. n'a plus seulement à faire face à des questions quotidiennes d'ordre économique et technique; elle se trouve confrontée avec des questions fondamentales qui portent sur l'organisation de la société européenne et qui ne peuvent être discutées ou résolues de façon satisfaisante dans le cadre national. La répartition des revenus et de la richesse croissant, la cogestion et l'organisation des entreprises, la réorganisation de l'enseignement et la mobilisation des réserves inutilisées, ce sont là toutes des questions qui doivent être placées dans un cadre européen. Même les considérations sur la réforme de la constitution d'un Etat ne doivent pas ignorer le contexte européen, mais rester compatibles avec une constitution communautaire démocratique et fédérative.

Mais l'Europe ne peut devenir un objectif politique intéressant également la jeunesse que si elle ne s'arrête pas à l'union douanière qui vient d'être réali-

sée. Le véritable Marché commun, libre de tout contrôle aux frontières et de toute formalité, dont la réalisation effective ne se dessine toujours pas à l'horizon, doit absolument être complété par l'union économique comprenant une monnaie commune, une politique économique et sociale commune, une politique commerciale commune et une aide commune au développement. Mais l'union économique exige également une union politique totale, avec des institutions démocratiques, une politique étrangère commune, un système de défense commun et une politique scientifique et culturelle commune. Le Marché commun offrira alors, grâce à sa puissance économique pleinement déployée, une base permettant d'assurer la sécurité de l'Europe, et de ce fait de résoudre le problème allemand.

(Industriekurier, 25 juin)

6. M. Coppé se prononce pour une réunion au sommet des Six

Dans une interview accordée à un quotidien belge, M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes, fait le point de l'intégration économique et politique au 1er juillet 1968.

"Il serait simpliste de penser que jusqu'à présent on n'a pas fait de politique, et qu'on s'est contenté d'abaisser des tarifs douaniers. C'est pourquoi le 1er juillet est à la fois une arrivée et une étape. Au cours des dix dernières années, on a respecté et même accéléré le calendrier du désarmement tarifaire. Simultanément, on s'est efforcé de préparer l'étape suivante en cherchant à réaliser des politiques communes.

A ce stade, personne ne fait mystère du retard accumulé. Si, en gros, les Six disposent d'une politique agricole (encore est-elle très contestable en certains de ses points), ils n'ont pas sensiblement progressé en matière sociale et de transports.

Sans conteste, le plus urgent est de construire une politique monétaire. Au centre du problème, nous trouvons la pénurie croissante de moyens de paiements dont la courbe s'écarte toujours plus de celle du commerce mondial. Or, la C. E. E. est le plus grand bloc commercial du monde. On se trouve devant deux directions possibles : la France penche vers une réévaluation du prix de l'or, ce qui entraînerait l'augmentation quantitative des moyens de paiements en circulation, mais aussi leur dévaluation. Par contre, la Commission européenne, notamment dans le chef de son vice-président, M. Barre, qui est français, s'est montrée favorable à l'accroissement des liquidités par la création d'une monnaie unique (il existe d'ailleurs à cet égard un plan luxembourgeois). Les doctrines s'affrontent, mais de toute manière, que l'on procède ou non à une dévaluation générale des monnaies, la solidarité monétaire exige que l'on trouve une solution plus durable et consistante que les secours d'urgence que l'on consent, par exemple, à la Grande-Bretagne chaque fois que ses créanciers vident ses banques de leurs livres sterling. "

Examinant ensuite le fonctionnement des Communautés, M. Coppé constate que l'unanimité est une solution de cartel. Les résultats de cette procédure de vote ont été médiocres.

"La politique de la technologie est en plein marasme parce que les Etats de la Communauté, plutôt que de mettre généreusement en commun leurs ressources, ne donnent d'une main que pour recevoir de l'autre (la stérile politique du "juste retour"). La Communauté dépense autant que les Etats-Unis pour l'atome, mais enregistre deux fois moins de résultats (l'échec d'Euratome est significatif à cet égard). C'est l'ornière, dont on ne sortira jamais par les deux méthodes appliquées jusqu'ici : les accords intergouvernementaux (voir la déconfiture de l'Europe spatiale : E. L. D. O.-E. S. R. O.) ou les décisions communautaires prises à l'unanimité qui font rouler le convoi à la vitesse du wagon le plus lent.

Le blocage de la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun est aussi exemplaire de ce que l'unanimité ne s'étant pas faite sur ce point, le problème risque de pourrir au détriment non seulement des Anglais, mais à plus long terme des Six eux-mêmes.

La façon dont une communauté prend ses décisions est une pierre de touche. L'unanimité est généralement acquise parce qu'on élimine les conséquences désagréables de la décision en les reportant sur les tiers. Les récents accords communautaires sur le sucre ont ainsi comme résultats merveilleux que la Communauté accroîtra sa production et ses exportations au détriment des pays en voie de développement qui sont producteurs.

Par contre, la règle de la majorité, qui aurait déjà dû prévaloir, quel que soit le pourcentage de voix exigé, oblige les parties à se faire des concessions, à souffrir ensemble pour mettre au jour des solutions généralement plus équitables."

Le commissaire belge a ensuite répondu à une question portant sur les problèmes posés par les jeunes et les étudiants. A leurs yeux, les institutions communautaires apparaissent comme un des éléments de la société de consommation qu'ils rejettent avec violence.

"L'Université est restée une institution aristocratique, comme avant 1789. On y a drainé des quantités impressionnantes d'étudiants sans se préoccuper assez des adaptations et, encore moins, des réformes en profondeur indispensables. Les statistiques sont éloquentes : les nombres d'étudiants dans les universités et établissements assimilés ont crû de la façon suivante, de 1961-62 à 1966-67 : Belgique : 53 %, Allemagne : 21,3 %, France : 121 %, Italie : 48 %, Luxembourg (qui envoie ses jeunes dans les universités étrangères) : 145 %, Pays-Bas : 64,5 %, soit pour l'ensemble de la C. E. E. une augmentation de 70,67 % en cinq ans.

Certes, nous dit-on, les jeunes se sont trompés sur ce qu'est l'Europe, ont ignoré l'idée politique qui la sous-tend. Mais nous aussi, dans les sphères

communautaires, avons péché, par triomphalisme, en criant victoire lorsque lorsque haussaient les prix garantis aux producteurs de porcs...

L'Europe offre aux jeunes son esprit d'ouverture. Une libre circulation des biens de consommation ou des capitaux serait une dérision si ne tombaient aussi les entraves à celles des hommes, et notamment des étudiants et de leurs professeurs. Il y a là tout un programme, une politique de l'enseignement et son point le plus directement sensible : l'équivalence des diplômes. A cela ne sauraient pourtant se résumer les progrès à accomplir. L'Europe peut, après leurs études, offrir à ses jeunes un vaste champ de débouchés qu'il serait bien nécessaire de programmer.

Communauté voulue ouverte par ses initiateurs, l'Europe des Six a des responsabilités particulières envers les pays du tiers-monde, et surtout ceux qui lui sont liés par des accords d'association. Ces pays ont besoin de professeurs, de médecins, d'agronomes, de techniciens de toutes sortes. Deux ou trois ans passés à l'étranger en lieu et place du service militaire donnent de l'expérience et valorisent un diplôme. A leur retour, ces jeunes devraient, grâce à des mesures en leur faveur, trouver sans peine un emploi.

L'aspect politique de l'aide aux pays en voie de développement se pose en termes de relations bi ou multilatérales. Les premières ont mauvaise presse : on leur prête, à tort ou à raison, des vices néo-colonialistes. L'occasion serait belle pour la Communauté d'européaniser ses relations avec le tiers-monde."

En conclusion, M. Coppé estime que "l'échéance du 1er juillet pourrait être de la sorte un moment particulièrement bien choisi pour une réflexion générale au plus haut échelon des membres de la Communauté. Réunion au sommet, où seraient débattues les chances d'une véritable unification, condition sine qua non d'une Europe capable de répondre à tous les défis, qu'ils viennent des Etats-Unis, d'Union soviétique ou des pays les plus pauvres."

(Le Soir, 28 juin 1968)

II - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. La 9e Conférence franco-allemande à Bad Godesberg

La conférence franco-allemande, qui s'est réunie pour la neuvième fois, du 22 au 24 mars 1968, à Bad Godesberg, avec la participation de parlementaires, de représentants du Mouvement européen, de professeurs et de journalistes, avait choisi pour thème : "L'avenir de l'Europe et l'évolution à l'Est et à l'Ouest".

Près de quatre années s'étaient écoulées entre la 8ème et la 9ème conférence, ce qui semble indiquer que les rapports entre les deux pays, depuis la signature du traité franco-allemand, n'ont pas été sans nuages.

Pour la conférence franco-allemande de 1968, la coopération étroite et amicale entre les deux pays allait de soi et ne pouvait, en principe, être remise en cause par aucun désaccord aussi profond soit-il. Les participants ont souligné avec la même unanimité la nécessité d'unifier l'Europe, bien que le désaccord subsiste sur les formes et les étapes de cette unification.

Cette constatation optimiste ne doit cependant pas faire oublier certaines faiblesses apparues lors de la rencontre de Godesberg et inhérentes aux relations franco-allemandes elles-mêmes. La délégation française n'était malheureusement pas très représentative; ainsi, la fédération de la gauche était absente. Deux anciens ministres socialistes, MM. Jules Moch et Alain Savary, n'ont pris la parole à Godesberg qu'en leur nom personnel et non pas en tant que représentants de l'opposition de gauche en France. Il semble d'autre part qu'il n'ait pas été possible de convaincre l'opposition du Centre, groupée autour de MM. Lecanuet et Duhamel, de l'importance primordiale d'un échange de vues franco-allemand.

Même la délégation gaulliste ne comptait pas de porte-parole vraiment autorisé. Ne pouvant participer lui-même à la conférence, M. Terrenoire, ancien ministre, a fait lire une déclaration aux termes judicieusement choisis. Un autre ancien ministre, M. Habib-Deloncle, responsable, au sein du parti, des relations européennes, n'assistait pas non plus à la conférence. Certes, c'est avec beaucoup de patience, d'intelligence, d'habileté et de tact que M. Hamon, ancien sénateur, professeur d'université, a commenté les thèses gaullistes, mais comme de par son orientation très prononcée vers la gauche, il se situe quelque peu en dehors du droit chemin, il s'est éloigné notablement sur certains points importants, par exemple la politique à l'égard de l'Est, de la ligne de conduite suivie par son gouvernement.

Nullement affectée par les tensions qui se manifestaient dans d'autres secteurs, la Grande Coalition de la République fédérale affirmait son unité.

Mais en même temps, ses porte-parole ont fait entendre que le Parlement et l'opinion publique s'écartaient sur certaines questions importantes davantage de la politique française que le gouvernement allemand de la C. D. U. /S. P. D. , relativement enclin au compromis.

Après avoir fait l'éloge de l'amitié franco-allemande, M. Karl Mommer, vice-président du Bundestag et probablement le porte-parole le plus actif de la délégation allemande à Godesberg, a résumé fort sommairement les résultats de la Conférence dans la phrase suivante : Il y a, entre la politique allemande et la politique française, plus de divergences que d'accords. Ce jugement n'est peut-être pas tout à fait conforme à la réalité. Si M. Mommer avait raison, l'amitié franco-allemande manquerait de bases solides. Or, lorsqu'on approfondit quelque peu les choses on s'aperçoit que l'accord existe sur les grandes questions qui détermineront l'avenir, telles que la politique à l'égard de l'Est, les tendances de l'évolution européenne, les rapports avec les Etats-Unis, eu égard à leurs efforts de rapprochement avec l'Union soviétique. En revanche, des divergences d'opinion et des heurts naissent des questions du moment, telles que celles qui se traitent journellement à Bruxelles, ou qui concernent le soutien des Etats-Unis et l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Il serait cependant trop simple de vouloir imputer les tensions existantes uniquement à des divergences de vues sur la tactique, ou au comportement entêté du Général de Gaulle. Ces tensions reflètent aussi des divergences philosophiques qui s'expliquent en partie par les liens du passé.

L'amitié franco-allemande est et reste le noyau et l'étoile fixe de la nouvelle organisation du continent européen. Ainsi que M. Kahn-Ackermann, membre socialiste du Bundestag, l'a déclaré dans son discours d'ouverture, le texte du traité franco-allemand insiste sur le rapprochement continu des objectifs des deux nations. De part et d'autre, il faut apprendre à accepter plus sérieusement que par le passé la base de la compréhension politique mutuelle, "si nous voulons éviter de susciter des tensions dans nos rapports d'alliance et contribuer à une intelligence croissante de toutes les réalités que présente notre communauté d'intérêts".

Parmi les objectifs de la politique européenne de l'Allemagne, l'orateur du S. P. D. a cité le maintien, le développement et l'élargissement de la C. E. E. dans les plus brefs délais. A cet effet, la constitution d'une zone de libre échange entre la C. E. E. et les quatre Etats qui ont demandé leur adhésion est indispensable. Les diverses phases transitoires doivent déboucher sur l'adhésion à la C. E. E. des Etats qui en ont fait la demande, avec tous les droits et les devoirs qu'elle implique. M. Kahn-Ackermann a concédé qu'il existait entre la France et l'Allemagne des divergences majeures quant à la procédure à adopter en matière d'adhésion.

M. Kahn-Ackermann estime que l'Allemagne accepterait plus facilement les réserves que la France formule à l'égard de l'élargissement de la Communau-

té, si ce pays ne s'opposait pas à ce que les possibilités offertes par les traités de Rome soient utilisées à fond. Dans cet ordre d'idées, M. Kahn-Ackermann a exigé en particulier que les pouvoirs du Parlement soient renforcés et que ses membres soient élus au suffrage direct. Les Communautés européennes doivent veiller à la mise en oeuvre d'une politique commune en ce qui concerne l'économie, le commerce, la fiscalité, les transports, la sécurité et les affaires étrangères.

(Communauté européenne, n° 4/1968 (édition allemande) - Informations du groupe socialiste du Bundestag, rapport hebdomadaire 12/68, du 29 mars 1968)

2. Conférence à Milan sur les sources d'énergie dans la Communauté

Un séminaire universitaire d'études sur les Communautés européennes a été organisé à Milan à l'initiative de la "Società italiana per l'organizzazione internazionale".

A cette occasion, M. Giulio Cesoni, professeur chargé du cours de perfectionnement des ingénieurs atomistes "G. Agnelli" à l'école polytechnique de Turin, a tenu une conférence consacrée à "la réalisation du programme des Communautés européennes dans le secteur des matières premières et des sources d'énergie".

L'orateur a tout d'abord fait remarquer que les 461 millions de tonnes équivalent charbon de 1960 devraient se transformer en 848 millions en 1975. En d'autres termes, la consommation globale en énergie de la C. E. E. devrait doubler en l'espace de 15 ans. Les réserves communautaires d'énergie représentent 5 à 6 % des réserves mondiales, tandis que la consommation atteint 10 % de la consommation mondiale. Il en résulte que, pour l'approvisionnement en énergie, la Communauté dépend en majeure partie de l'étranger.

En 1965, la production interne d'énergie a représenté 52,9 % de la consommation totale et les 47,1 % restant ont été importés. Malgré la contribution de l'énergie nucléaire, en 1975 les importations représenteront à peu près les 2/3 de l'approvisionnement général.

En ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières nucléaires, au cours des dernières années, les applications pratiques - a fait remarquer M. Cesoni - ont révélé une nette tendance en faveur de l'emploi de réacteurs à uranium enrichi. On en est arrivé ainsi à prendre sérieusement en considération l'installation projetée d'enrichissement d'une usine dans l'Europe des Six, installation qui permettrait à l'Europe de se dégager de la tutelle des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de l'U. R. S. S. Cette implantation coûterait à l'Europe au moins 500 milliards de lire.

En conclusion de son exposé, M. Cesoni a rappelé les objectifs immédiats de la politique commune de l'énergie, à savoir :

- l'augmentation de la sécurité d'approvisionnement communautaire en hydrocarbures ;
- le renforcement de la position concurrentielle des entreprises communautaires afin qu'elles puissent supporter le choc des grands groupes pétroliers internationaux ;
- le maintien de la production communautaire de matières premières énergétiques à un niveau déterminé.

(Il Sole - 24 Ore, 4 avril 1968)

3. Les conclusions du quatrième congrès de l'Association européenne des enseignants (A. E. D. E.)

Après le congrès de l'A. E. D. E. qui s'est ouvert le 9 avril à Bruxelles, M. Alers, président de l'Association, a répondu à plusieurs questions qui lui ont été posées par un quotidien bruxellois.

L'Association européenne des enseignants, a déclaré M. Alers, fut créée après les échecs et les retards dans le processus de l'unification européenne. Il fallait provoquer un courant d'opinion direct, en groupant les partisans de l'Europe communautaire sur le terrain professionnel de l'enseignement. L'action de l'A. E. D. E. est poursuivie en relation avec les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et les associations privées. Elle reçoit une aide morale et matérielle appréciable de la part des ministères belges tant de l'éducation nationale que de la Culture ainsi que de la Fédération de l'enseignement libre.

Le président de l'Association a fait savoir qu'une harmonisation des programmes scolaires est en cours en vue de conduire à l'équivalence des diplômes. Par ailleurs, concernant l'enseignement de l'histoire, il existe déjà des ouvrages qui, sans négliger l'histoire nationale, sont cependant élargis aux dimensions européennes afin de montrer une civilisation en marche, avec ses accidents de parcours que sont les guerres. D'autre part, dans le domaine littéraire, une série d'ouvrages seront publiés prochainement, qui montreront qu'à diverses époques, en Europe, des courants d'idées se sont manifestés dans le sens du rapprochement.

M. Alers a résumé les conclusions du congrès de l'Association. Le congrès a permis la rédaction d'une "Charte européenne de l'Education". Cette charte fait le point de certaines réalisations communes et précise ce que devra être l'école de demain, dans une optique européenne caractérisée par deux aspects : d'une part, le développement du social (travail en groupe et non plus indivi-

duel), d'autre part, l'harmonisation entre le développement technique et le maintien des valeurs humanistes. L'Association demande par ailleurs la création d'un institut européen des sciences qui aurait pour tâche de coordonner les recherches entreprises en ce domaine dans les divers pays, et souhaite promouvoir le civisme européen en réunissant périodiquement des jeunes de diverses nations afin qu'ils puissent traiter ensemble de thèmes sur la prise de conscience européenne et les devoirs qui en résultent. Elle veut éviter le nationalisme européen et veille à intéresser les jeunes aux problèmes des autres continents et notamment à ceux des pays en voie de développement.

(Le Soir, 13 avril 1968).

4. Conférence du Club "Europe 2000" sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun

Le 24 avril 1968, le Club "Europe 2000" en liaison avec le Mouvement fédéraliste européen et l'Association France-Grande-Bretagne avait organisé une conférence dont le thème était "L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun". L'exposé introductif était fait en français par M. Robert Mac Lennan, député écossais. Pour M. Mac Lennan, c'est davantage l'histoire que la géographie qui a retardé la conversion des Britanniques au concept de l'Europe. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne est fermement résolue à adhérer à part entière à la Communauté économique européenne. "La rebuffade que nous a administrée le président de la République Française n'a modifié en rien la détermination du peuple britannique".

L'orateur a souligné ensuite les efforts des différents gouvernements britanniques pour se rapprocher de la Communauté. Il a analysé ensuite les mesures prises par le gouvernement de M. Wilson pour redresser la situation économique et financière de la Grande-Bretagne et il a affirmé que l'économie et l'industrie britannique sont beaucoup plus fortes que beaucoup ne se l'imaginent.

"Le gouvernement et le peuple britanniques sont profondément convaincus que notre pays peut donner à la Communauté une nouvelle impulsion vers l'unité, une nouvelle force commerciale et industrielle", a déclaré M. Mac Lennan avant d'évoquer la nécessité d'une coopération technologique entre les Etats européens. Le député britannique a précisé que les motifs de la Grande-Bretagne sont avant tout politiques : elle veut permettre à l'Europe de jouer pleinement son rôle dans le monde. Le conférencier a terminé sur une note de confiance : "Le jour n'est pas éloigné où la Grande-Bretagne sera membre de la C. E. E. ".

(Dernières nouvelles d'Alsace, 26 avril 1968)

5. Le 21ème Congrès économique du Benelux à Amsterdam discute les problèmes de la recherche scientifique européenne

Au congrès économique du Benelux, qui s'est tenu le 26 avril à Amsterdam et qui était consacré à la politique scientifique, les discours d'introduction furent prononcés par le Professeur Böttcher, président du Conseil de la politique scientifique des Pays-Bas, et par M. Th. Lefèvre, ministre d'Etat belge.

Selon M. Böttcher, l'intégration européenne doit également être de règle dans la recherche de solutions aux problèmes que pose le fait que les pays d'Europe n'ont pas encore suffisamment adapté leurs structures, leurs institutions et leurs organisations internes aux modifications fondamentales apportées dans notre vie par l'évolution toujours plus rapide des sciences naturelles et de la technique et par l'industrialisation à laquelle elles servent d'appui. Même lorsque cette adaptation aura été réalisée, la coopération entre les pays sera de plus en plus nécessaire. Plus de 100 millions d'hommes travaillent actuellement dans le monde à la recherche et la mise au point qui y fait suite. L'exploitation sociale des résultats de leurs travaux lancera à l'humanité des défis gigantesques, mais en même temps lui posera des problèmes plus difficiles encore que ceux que nous connaissons, le plus grave de ces problèmes étant la disproportion entre le rythme de l'accroissement démographique mondial et les possibilités d'augmentation des ressources alimentaires dans les vingt années à venir. La coopération mondiale, mais surtout la coopération européenne sont d'une nécessité de plus en plus urgente pour la réception et la canalisation du flot ininterrompu des résultats de la recherche. Devant tous ces problèmes, les pays du Benelux doivent poursuivre en commun leurs efforts d'intégration européenne. Il est souhaitable, à cet égard, qu'ils procèdent régulièrement à des échanges de vues sur leur position au sujet des problèmes que pose la politique scientifique sur les plans national et international.

Après que M. Böttcher eut donné un aperçu de l'évolution de la recherche aux Pays-Bas, M. Th. Lefèvre traita de la politique scientifique belge, non sans recommander la poursuite de la démocratisation de l'Université, notamment par la mise à disposition d'un nombre plus élevé de bourses d'études.

M. Lefèvre plaida lui aussi pour une coopération européenne plus poussée dans le domaine de la recherche. La recherche européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire et de l'espace n'a jusqu'ici enregistré encore que des résultats assez minces. Ce sont la persévérance politique et les programmes d'application industrielle commune des résultats obtenus qui font défaut. Les grands pays entendent garder pour soi les avantages économiques issus de la recherche commune. En d'autres mots, si l'on peut parler d'une certaine coopération dans le domaine de la recherche, il n'en va pas de même dans celui de l'application industrielle de cette recherche. Ce n'est pas ainsi, conclut M. Lefèvre, que l'Europe pourra jamais relever le défi américain.

(Handels Transport Courant, 27 et 29 avril 1968)

6. Le 18ème congrès des jeunesses fédéralistes européennes à Bad Godesberg

Le 28 avril 1968 s'est déroulé à Bad Godesberg le 18ème congrès ordinaire des jeunesses fédéralistes européennes. Au cours de ce congrès, près de 100 délégués des jeunesses fédéralistes européennes - section des jeunes du mouvement "Europa-Union Deutschland" - ont traité le thème de "l'avenir des Communautés européennes".

M. Hans von der Groeben, membre de la Commission des Communautés européennes, a saisi cette occasion pour mettre en garde contre une "irritation croissante à l'égard de l'intégration en Europe". A son avis, c'est maintenant précisément qu'il est nécessaire de dégager de nouvelles perspectives pour l'unification de l'Europe, au lieu de s'en tenir formellement aux traités existants. M. von der Groeben a critiqué entre autres les programmes de la C.D.U. et du S.P.D., la planification financière du gouvernement fédéral et les discussions sur la cogestion dans l'entreprise, qui donnent l'impression qu'il "n'est plus du tout question" de réaliser une Europe commune. M. von der Groeben a plaidé avec chaleur la cause de la Grande-Bretagne dont l'adhésion à la C.E.E. est "pour ainsi dire une question de vie ou de mort".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 27 avril 1968 - Die Welt, 29 avril 1968)

7. Conférence des parlementaires européens de Bonn

Quatre-vingts parlementaires des six Etats membres de la C.E.E., de Grande-Bretagne, d'Irlande, du Danemark, de Norvège, de Suède et d'Autriche se sont rencontrés à Bonn, les 3 et 4 mai 1968, pour discuter du thème "Pour une Europe élargie". Ils devaient étudier les initiatives parlementaires susceptibles d'être prises parallèlement dans les divers pays, pour un élargissement de la Communauté. Ces parlementaires, invités à l'initiative du Conseil allemand du Mouvement européen, ont débattu, après s'être répartis entre groupes de travail distincts, des questions touchant "l'économie, la monnaie, la technologie", et des problèmes de "politique étrangère et de défense". Des personnalités ayant pris la parole, on doit citer M. Brandt, ministre fédéral des Affaires étrangères, Lord Chalfont, secrétaire d'Etat au Foreign Office, le Professeur Walter Hallstein, M. Gaston Defferre, leader du parti socialiste français et l'ancien premier ministre de Belgique, M. Lefèvre. En outre, avaient tenu à assister à la conférence, M. Duncan Sandys, pour l'Angleterre, M. Ohlin, pour la Suède, M. Pittermann, pour l'Autriche, ainsi que MM. Jahn et Lahr, secrétaires d'Etat allemands, et tous les ambassadeurs des pays participants.

Dans son discours inaugural, le député du Bundestag, M. Ernst Majonica, qui assumait la présidence, a proposé d'institutionnaliser cette conférence. Elle se réunirait à intervalles réguliers, au moins une fois par an, et instaurerait un

bureau de contact, responsable de la coordination des initiatives parlementaires. "Si nous faisons du bon travail ici, la grande Europe sera réalisée au niveau parlementaire avant même que les gouvernements ne signent des traités à cet effet", devait-il dire aux représentants des douze pays européens.

Cette rencontre, M. Majonica l'a qualifiée de "conférence de mécontentement" de l'état actuel de l'évolution européenne. Elle ne s'oppose à personne et poursuit un objectif constructif : l'Europe élargie. L'alternative à cette Europe serait son retrait définitif de la scène de la politique mondiale. L'orateur a déploré une sorte de "renationalisation" de l'Europe, visible à Bruxelles à l'élargissement des pouvoirs du Conseil de ministres et à la position en retrait de la Commission européenne.

M. Majonica fit les éloges de "l'Action Europe" du Bundestag qui, dans une déclaration rendue publique et signée par plus de 320 députés, réclame du gouvernement fédéral de nouvelles initiatives européennes. "Le plus important du Bundestag est le groupe pro-européen", a-t-il dit en conclusion.

Pour sa part, Lord Chalfont, ministre britannique des Affaires européennes, devait déclarer à Bonn que la Grande-Bretagne est disposée à prendre part immédiatement à une conférence des ministres des Affaires étrangères des six pays de la C. E. E. et des quatre pays candidats. Il confirme, au nom de son gouvernement, la détermination de la Grande-Bretagne à adhérer à la C. E. E. en tant que membre à part entière et à oeuvrer à l'union politique européenne.

"Notre demande d'adhésion est toujours là, et nos promesses restent valables", a rappelé Lord Chalfont. La Grande-Bretagne ne veut pas une union seulement économique, mais politique, elle est résolue à jouer son rôle dans le cadre d'une adhésion à part entière avec les pays du continent. Il assura que la Grande-Bretagne ne désire nullement exercer une hégémonie en Europe. "L'intention d'exercer une hégémonie en Europe est étrangère aux desseins britanniques". L'opinion publique anglaise n'attend pas de la Grande-Bretagne qu'elle joue dans le Marché commun "le" rôle dirigeant, mais "un" rôle dirigeant. C'est en faisant partie d'une Europe unie que la Grande-Bretagne jouera le mieux son rôle à l'échelle mondiale.

Après quoi, Lord Chalfont évoqua l'idée, exprimée dans une résolution du congrès, de convoquer une conférence au sommet des chefs de gouvernement des dix pays, estimant toutefois qu'il ne fallait précipiter cette initiative. Il exprima la satisfaction du gouvernement britannique pour le fait que, pour la première fois depuis le veto français à l'adhésion britannique, une conférence commune réunisse des parlementaires des pays de la C. E. E. et des pays candidats.

Quant aux propositions de compromis mises en avant par les pays du Benelux, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, Lord Chalfont a déclaré : "Nous examinerons ces propositions dans la mesure où elles sont de nature à faire

de la Grande-Bretagne un membre à part entière des Communautés". Il est faux de soutenir que la Grande-Bretagne est partisan du tout ou rien. Il est paradoxal "que ce soit ceux qui nous ont poussés naguère à accepter les obligations d'une adhésion à part entière qui nous demandent à présent d'en prendre de moins grandes". Il déclara ensuite : "Des solutions partielles qui n'orientent pas en droit fil vers une adhésion à part entière ne peuvent conduire qu'à une impasse". Toute proposition intérimaire de la Communauté devrait remplir une condition fondamentale : "Aboutir à l'objectif que nous nous sommes tous donné à tâche : une Europe unie, démocratique et économiquement saine".

La Grande-Bretagne est disposée à nouer avec les Six des consultations politiques plus étroites en matière de politique étrangère et à participer à un "programme européen" de coopération économique et technologique. Lord Chalfont proposa une coopération dans les domaines de l'énergie nucléaire, de la construction aéronautique et de la construction d'ordinateurs en Europe. Il réitéra en outre la proposition de M. Wilson de créer un "centre européen de technologie". "Nous sommes prêts à entreprendre une action commune dans ces secteurs de premier plan". "Aux pays européens de dire maintenant s'ils veulent s'engager en commun avec nous dans cette voie", a conclu l'homme d'Etat anglais.

De son côté, dans une allocution de bienvenue, au nom du gouvernement fédéral, M. Gerhard Jahn, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, devait déclarer que le gouvernement fédéral approuvait sans réserve l'idée d'une Europe élargie. La réalisation de cet objectif n'est toutefois pas la seule affaire des gouvernements, car on attend tout autant des parlementaires qu'ils contribuent à surmonter les difficultés.

Analysant la situation en Europe, M. Walter Hallstein, président du Mouvement européen, déclara : "Si nous ne réussissons pas à insérer nos valeurs nationales dans un cadre supranational plus vaste, c'est à l'échec que nous sommes voués". M. Hallstein a mis en garde contre toute forme de dilemme, et toute classification chronologique des problèmes. Il est faux de prétendre qu'il faut mettre en oeuvre, ou une politique orientée vers l'Ouest, ou une politique d'ouverture à l'Est, de soutenir qu'il convient de réaliser la réunification avant la détente ou l'inverse, ou encore que la petite Europe et la grande Europe sont des conceptions s'excluant l'une l'autre.

Pour l'ancien président de la Commission de la C. E. E. , c'est une erreur de dire que les Etats-Unis se désintéressent de l'Europe. "Dans les réflexions politiques des Etats-Unis, la conception de la solidarité atlantique ne cesse de prévaloir", a-t-il dit. "La politique en matière de sécurité n'est pas abandonnée, mais complétée par une politique de détente, qui vise à la garantie structurelle de la paix". Impossible de poursuivre avec succès une politique à l'égard des pays du bloc oriental si la sécurité de l'Europe n'est point assurée.

Dans les pays du bloc oriental, l'intégration européenne a fortement impressionné les jeunes générations de technocrates. Un processus de démocratisation s'y accomplit. Aux pays occidentaux de réfléchir aux conséquences de cette évolution certaine.

M. Willy Brandt, ministre allemand des Affaires étrangères, s'est dit d'accord avec l'idée d'une conférence des ministres des Affaires étrangères des six pays de la C. E. E. et des quatre pays candidats. Dans son discours de clôture de la Conférence des quatre vingts parlementaires, il précisa que les six Etats membres de la C. E. E. devaient toutefois, d'abord et surtout, convenir du contenu d'un arrangement de politique commerciale et d'une coopération technologique avec la Grande-Bretagne. La veille, Lord Chalfont, ministre britannique des Affaires européennes, avait plaidé pour l'organisation d'une conférence des ministres des Affaires étrangères des Dix.

De même, dans un programme en sept points, qui tend à une relance de la politique européenne après le veto opposé par la France à l'ouverture de négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne, les parlementaires européens demandent la convocation d'une conférence des ministres des Affaires étrangères des dix Etats intéressés. Ce programme, adopté au cours de la conférence de Bonn, sera communiqué à tous les gouvernements, parlements et groupes politiques des dix pays européens participants. Il sera adressé en outre aux pays neutres intéressés à une association.

Du discours du ministre fédéral des Affaires étrangères, on doit retenir que le gouvernement fédéral maintiendra ses propositions relatives à la suppression des droits de douane, en dépit de l'accueil plutôt tempéré qu'elles ont reçu jusqu'à présent en Grande-Bretagne et de la part des autres pays de la C. E. E.

M. Brandt estime en effet que les propositions allemandes permettent d'engager raisonnablement un processus de rapprochement et d'interpénétration des économies de la C. E. E. et des pays candidats, parce qu'elles ont été conçues dans le dessein évident "de faciliter et de préparer l'adhésion". M. Brandt ne s'en est pas moins déclaré disposé à entreprendre l'examen de "toutes formes de consultation" entre la C. E. E. et les pays candidats, à la condition qu'elles "ne portent pas préjudice à la vie intérieure de la Communauté".

Le gouvernement fédéral ne perd pas de vue l'élargissement de la Communauté. Le gouvernement fédéral entend néanmoins négocier l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays en usant de patience et de persévérance, et non d'impatience ou de dureté "que d'aucuns lui recommandent parfois". "Nous, Allemands, sommes disposés à tout moment à offrir nos bons offices et à aider à la recherche de solutions" a ajouté M. Brandt.

Le gouvernement fédéral luttera pour la réalisation des six objectifs suivants :

1. Achever l'unification des Communautés pour faire de celles-ci une union économique ;

2. Réaliser la fusion des traités ;
3. Mettre les demandes d'adhésion à l'ordre du jour de toute session du Conseil ;
4. La Commission de la C. E. E. devra régulièrement se prononcer, de sa propre initiative, sur l'aptitude des Etats candidats à l'adhésion ;
5. Organiser des consultations permanentes avec les pays candidats sur des questions d'intérêt commun ;
6. Coopération entre la C. E. E. et les pays candidats par la voie de formules intérimaires en matière de politique commerciale et dans le domaine de la technologie avancée.

Par une résolution approuvée à l'unanimité, la conférence des parlementaires a décidé son institutionalisation. Les parlementaires de la Communauté et des pays européens qui ont présenté une demande d'adhésion ou d'autres demandes tendant à une plus étroite coopération se réuniront au moins une fois par an pour délibérer des questions d'intégration tenues en suspens. Un comité de contact comprenant un secrétariat permanent sera instauré. En particulier, la conférence des parlementaires se propose de coopérer avec le Parlement européen, avec l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et celle du Conseil de l'Europe, avec le Mouvement européen ainsi qu'enfin avec le Comité d'action pour les Etats unis d'Europe.

Dans son allocution de clôture, M. Gaston Deferre, socialiste français et vice-président du Mouvement européen, a qualifié "d'encourageant" l'exposé du ministre allemand des Affaires étrangères. "L'Allemagne peut mettre en marche une nouvelle politique européenne". Si le gouvernement français devait s'y opposer, réfléchissons au fait que la France ne peut se séparer de l'Allemagne, dès lors qu'elle vient déjà de se séparer des autres pays par son veto à leurs demandes d'adhésion.

(Die Welt, 4 et 6 mai 1968 - Frankfurter Allgemeine Zeitung, 3, 4 et 6 mai 1968 - Industriekurier, 4 mai 1968 - Neue Zürcher Zeitung, 5 et 6 mai 1968)

8. Les problèmes de l'intégration européenne au 6ème congrès des acheteurs européens à Zürich

Le sixième congrès des acheteurs européens, qui a eu lieu du 16 au 18 mai 1968 à Zürich, s'est ouvert par trois exposés remarquables sur l'Europe et son avenir. M. R. Bonvin, conseiller fédéral et le premier des éminents orateurs politiques à prendre la parole, a traité des problèmes financiers et monétaires internationaux.

Après un bref tour d'horizon, le ministre des finances a retracé tout d'abord les principaux événements de la politique monétaire de ces derniers mois,

événements qui ont culminé dans la scission du prix de l'or. Le glissement du rapport international des forces monétaires qui caractérise l'évolution en cours et se poursuit lentement depuis la fin de la guerre, le conseiller fédéral l'a illustré par un exemple saisissant dans sa simplicité, en précisant qu'en 1948 les Etats-Unis détenaient encore plus de 70 % des réserves d'or internationales, tandis qu'en 1960 les réserves réunies des dix grands pays industriels étaient déjà aussi importantes que celles des Américains. Le déficit croissant de la balance américaine des paiements, qui est la vraie cause des difficultés monétaires qui existent actuellement dans le monde, ne peut évidemment être comblé du jour au lendemain.

Le conseiller fédéral a déclaré en outre que les mesures prises par les Etats-Unis, quel qu'en soit le caractère, ne pourraient rester sans répercussions sur l'économie européenne. Il est tout simplement aberrant d'exiger que les Américains engagent des actions énergiques pour les en blâmer par la suite. Le problème de la balance des paiements est un problème à deux volets si bien que le pays déficitaire ne doit pas être le seul à en chercher la solution. Il doit être secondé dans cette tâche par les pays excédentaires. Il ne faut cependant pas que cette solution intervienne au prix d'un retour au protectionnisme. Seule une action d'expansion et de stimulation peut mener au but, la contribution de l'Europe devant consister avant tout à faire preuve d'une meilleure volonté à consentir des abaissements tarifaires. En tout cas, le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements américains doit être considéré comme une tâche collective.

M. Erhard, ancien chancelier fédéral et second orateur du congrès, a parlé des "objectifs de l'idée européenne", objectifs qui, à son avis, ont beaucoup perdu, ces derniers temps, de leur éclat. Bien que, de toute évidence, l'idée européenne traverse actuellement une crise qu'on pourrait qualifier de réaction à une "euphorie délibérément suscitée", l'Europe n'est pas pour autant perdue. Mais nous ne pouvons nous échapper de cette "voie à sens unique" qu'en abordant la tâche avec un plus grand réalisme sans nous perdre dans le dédale des questions techniques.

M. Erhard s'est opposé catégoriquement à la "tendance de vouloir attendre d'un changement d'hommes" l'ouverture automatique des voies aujourd'hui bloquées. Sans préciser contre qui ces attaques étaient dirigées, M. Erhard a sévèrement critiqué la tendance à vouloir instaurer en Europe un "gouvernement par hégémonie". Il vaudrait encore mieux pour nous de nous mettre d'accord sur une forme appropriée de coopération économique avec les nations communistes, que d'accepter de nous soumettre à un pouvoir hégémonial quelconque ou d'acquiescer une nouvelle fois à la naissance d'un nationalisme mal compris.

L'évolution actuelle de l'intégration montre que les grands espaces économiques, qui ne sont pas nés de l'union de plusieurs Etats, sont bâtis sur un "sol mouvant". Il n'existe pas de "preuve historique" attestant que seuls des intérêts économiques ont donné naissance à des nations, mais on sait que le "sen-

timent de former ensemble un seul Etat" a pu unir certains territoires. L'exemple souvent cité du "Zollverein" allemand a été mal compris en ce sens que ce n'est pas l'économique, ainsi qu'on l'affirme toujours qui a donné l'impulsion à la "création de l'Etat politique" allemand, mais uniquement la "volonté et la nostalgie de l'unité".

C'est pourquoi M. Erhard estime que la Communauté européenne restera un "simple instrument technique" destiné à remplir des tâches économiques, tant que la "volonté d'unité" ne revêtira pas une "forme concrète". Les progrès réalisés jusqu'à présent dans la voie d'une supranationalité accrue ne lui semblent pas dignes d'un éloge sans bornes. La poursuite d'objectifs économiques analogues sans qu'il y ait un accord total dans le secteur politique ne constitue pas selon lui, qui vise toujours à l'unification politique, une base valable pour une union économique véritable et étroite, et moins encore pour une fusion politique. Si les grands espaces économiques sont, en eux-mêmes, un hommage à l'idée libérale dont on ne peut que se féliciter, il faut néanmoins dénoncer la tendance qu'ont précisément ces espaces économiques à invoquer des raisons "nationalistes, égoïstes ou protectionnistes" pour se constituer en blocs économiques.

Peut-être, a dit M. Erhard, devrions-nous repartir encore une fois de zéro ; car attendre l'avènement de personnalités nouvelles est une attitude politique absolument indigne lorsqu'il s'agit du sort des peuples. Le double refus infligé à la Grande-Bretagne a porté un coup très grave au crédit dont jouit la C. E. E. Un des symptômes qui montre que l'idée de supranationalité manque de vigueur réside, pour l'orateur, dans le fait que de la crise charbonnière qui dure depuis dix ans en Europe, les Etats de la C. E. E. n'ont pas su tirer la seule conclusion qui s'impose, à savoir la modification du traité.

A la fin de ses déclarations, qui témoignaient d'une grande sollicitude pour le destin de l'Europe, M. Erhard a fait appel une fois de plus, en des termes insistants, à la volonté qui doit apporter "la solution et la guérison" et qui est seule en mesure de mettre fin à "la situation anachronique et contre nature" d'une Europe divisée. Le plus grand danger qui menace l'Europe, a-t-il dit encore, réside dans le "perfectionnisme technologique et technocratique", qui mènera avec "une certitude quasi absolue" notre continent au seuil du collectivisme.

Le problème européen a été étudié dans une perspective tout à fait différente par M. F. Bock, ancien vice-chancelier autrichien, qui était le troisième orateur à faire le tour de la question. Contrairement à son prédécesseur, il a parlé uniquement de l'intégration économique, c'est-à-dire de la seule voie d'intégration qui soit accessible à un Etat neutre. On peut se consoler d'autant plus facilement de l'abstention de l'Autriche de toute participation aux efforts d'intégration politique, abstention qui s'explique par des raisons d'Etat, que pour l'instant aucun élément dans la politique européenne ne permet de conclure à l'existence ne serait-ce que d'un embryon d'intégration politique.

Après avoir décrit les efforts d'intégration de l'Autriche qui, après un excellent début, ont abouti néanmoins à une impasse en automne 1967 à la suite du revirement de la France, M. Bock a abordé la question fondamentale de savoir comment - toujours du point de vue économique - l'Europe devrait évoluer. Des deux possibilités d'élargissement prévues par les traités de Rome - adhésion ou association - la dernière semble désormais exclue à son tour en raison d'une interprétation par trop restrictive des textes. Le fait que la notion d'association n'ait pas été définie avec plus de précision dans le traité de la C. E. E. aurait dû inciter la Communauté à donner à ses relations extérieures une forme plus souple. S'il est une chose qui fait défaut à Bruxelles, c'est bien l'aptitude à mener une "politique pragmatique". Les solutions intérimaires et transitoires qui soulèvent de si nombreux espoirs n'arrivent à la compléter. Une coopération plus étroite dans les domaines de la recherche nucléaire et de la construction aéronautique, l'uniformisation du droit des brevets et du droit d'auteur ainsi que la coopération commerciale sur le marché des pays tiers présentent certes un intérêt certain, mais elles n'ont que peu de points communs avec l'intégration. Une solution de rechange valable peut être trouvée dans un abaissement tarifaire réciproque, qui peut être linéaire ou s'appliquer par secteur ; cet abaissement est cependant soumis aux règles du traitement préférentiel du G. A. T. T. , à moins que cette mesure ne conduise à un véritable traité d'intégration. Or, c'est précisément ici qu'on se heurte au veto français.

M. Bock estime qu'on ne peut pas s'attendre, du moins pour l'instant, à des progrès véritables, ce qui toutefois ne signifie pas qu'on doive se résigner. Il faut plutôt élaborer sans plus tarder une conception qui - conformément aux nouvelles idées françaises - résolve le problème non seulement à l'égard d'un seul pays, mais de façon générale à l'égard de tous les candidats à l'adhésion. M. Bock propose pour ces solutions multilatérales le programme suivant : l'abaissement international des droits de douane, ceux-ci devront être réduits à zéro en l'espace de quatre à cinq ans dans le secteur industriel, harmonisation de la politique industrielle dans la mesure où elle est nécessaire pour éviter les distorsions de la concurrence, alignement de tous les tarifs extérieurs à l'égard des pays tiers sur une valeur moyenne, harmonisation, par secteur, des organisations des marchés agricoles.

Ce plan serait conforme également aux stipulations du G. A. T. T. et - ce qui paraît tout aussi important - ce procédé ne porterait pas atteinte à l'évolution interne des Communautés européennes, étant donné que les avantages et les inconvénients qu'il comporterait à tous les niveaux seraient répartis équitablement entre la C. E. E. et les Etats de l'A. E. L. E. , et, enfin, il laisserait à tous les Etats européens qui voudraient adhérer au traité, la possibilité de donner à leur politique d'intégration l'envergure qui leur semble appropriée.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 17 mai 1968 - Industriekurier, 18 mai 1968 - Neue Zürcher Zeitung, 18 mai 1968)

9. La conférence internationale du mouvement Gauche européenne à Londres

Sur l'invitation du Comité travailliste pour l'Europe (Labour Committee for Europe), une conférence internationale du mouvement Gauche européenne s'est tenue les 24 et 25 mai 1968 à Londres. Des représentants des organisations sociales-démocrates d'Allemagne, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas y ont participé.

Pour M. Karl Mommer (S. P. D.), vice-président du Bundestag, le moment est venu de lancer une nouvelle offensive visant à élargir la Communauté économique européenne ; les événements intervenus en France, ont montré, a-t-il déclaré devant les journalistes, que le président de Gaulle se trouve dans une position faible. Il serait "vraiment incroyable" qu'on lui permette encore à l'avenir d'imposer sa volonté à d'autres pays européens.

Le prestige du général de Gaulle a tellement baissé que sa position, dans les négociations, ne sera plus la même qu'autrefois. "Nous devons profiter de la situation actuelle", qui est plus favorable que jamais. Il faut que la Grande-Bretagne maintienne sa demande d'adhésion jusqu'à ce que la porte lui soit ouverte.

Lord Chalfont, ministre britannique des Affaires européennes, a laissé entendre à son tour que son gouvernement n'excluait pas que la politique européenne de la France pût subir certaines modifications, à la suite des troubles qui se manifestent actuellement en France. Dans son discours d'ouverture de la conférence, il a déclaré : "Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'attitude de la France est immuable. En fait, les récents événements en France montrent... que des modifications sont possibles même lorsqu'on s'y attend le moins". Lord Chalfont a souligné que la Grande-Bretagne maintenait sa demande d'adhésion, mais il a rejeté, comme peu réaliste, la solution de rechange qui consisterait à créer une zone de libre-échange de l'Atlantique-Nord.

A l'issue de ses travaux, la conférence internationale du mouvement Gauche européenne a adopté la résolution suivante, en matière de politique européenne :

"La conférence du mouvement Gauche européenne, qui représente les organisations sociales-démocrates de neuf pays, exprime la conviction selon laquelle l'élargissement de la C. E. E., grâce à l'adhésion du Royaume-Uni, constitue le but principal de notre politique et la condition préalable à la réalisation d'une Europe démocratique et politiquement unie. Simultanément devraient s'engager des négociations avec les autres pays ayant fait acte de candidature, ainsi que des négociations visant à une association des pays neutres.

La tâche essentielle de notre mouvement est de promouvoir le développement de la C. E. E., et d'orienter cette dernière vers des institutions plus démocratiques ; mais il est un fait que l'élargissement de la Communauté est devenu un élément essentiel de son développement.

En tant que socialistes, nous devons nous employer d'urgence à persuader les gouvernements des Etats membres de la C. E. E. d'engager de nouveau les négociations relatives à l'adhésion du Royaume-Uni et à l'expansion générale de la Communauté. Dans l'intervalle, nous devons, d'une part, donner activement suite à toutes les propositions visant à établir une coopération entre le plus grand nombre possible d'Etats européens démocratiques, par exemple dans les domaines de la technologie et de la politique étrangère, et, d'autre part, presser nos gouvernements respectifs de réunir une conférence ministérielle à cet effet.

Nous devons montrer à la jeunesse européenne, actuellement en proie à un sentiment de frustration et de révolte, que l'idéal de l'unité européenne offre des perspectives d'avenir véritables et permet de contribuer de la manière la plus efficace à la paix, la liberté. et la justice sociale dans le monde".

(Courrier socialiste européen n° 5/1968)

10. Conférence atlantique à Rome sur le développement technologique

Une conférence sur la stratégie du développement technologique atlantique s'est tenue à Rome du 24 au 26 mai à l'initiative de l' "Institut atlantique".

La conférence a été présidée par M. David Rockefeller, président de la "Chasse Manhattan Bank" de New York.

Recevant les participants au Quirinal, le président de la République italienne, M. Saragat, a rappelé que l'Italie, que la conscience de la fragilité de sa propre structure économique rendait tout d'abord hésitante avait su vaincre ces hésitations et se placer à l'avant-garde du processus de libre-échange.

"Si nous avons pris cette décision - a poursuivi le président - c'est parce que nous nous sommes rappelé que les moments les plus heureux de l'histoire de notre pays sont étroitement liés à la consolidation des grands courants d'idées et d'échanges internationaux. Et nous attribuons le prodigieux développement des revenus qui s'est opéré dans les 18 dernières années à cette sagesse et cette perspicacité qui nous ont conduits à ouvrir courageusement notre marché et à faire face avec confiance à la concurrence des pays économiquement plus forts que nous".

Après avoir souligné ensuite les dangers que le monde pourrait courir si l'on revenait en arrière et si un ou plusieurs pays s'abandonnait à croire à la possibilité de résoudre ses problèmes selon une conception historique du pouvoir qui désormais n'a plus aucune consistance pour personne, M. Saragat a souligné la nécessité de surmonter le plus rapidement possible l'écart technologique qui existe entre l'Europe et les Etats-Unis.

"En Europe - a conclu l'orateur - le Royaume-Uni est le pays qui consacre la plus grande part de ses ressources à la recherche scientifique. Il en résulte que dans certains secteurs il est à l'avant-garde de la nouvelle technologie. L'effort du Royaume-Uni appuyé par celui des autres pays européens, non seulement dans le domaine de la recherche, mais également en ce qui concerne les applications industrielles, exercerait une action féconde sur les programmes nationaux des différents pays et renforcerait la position de l'Europe tout entière en la sauvant du risque d'être surpassée par d'autres pays".

A l'issue de ses travaux, le 26 mai, la conférence a adopté les recommandations suivantes :

- La conférence a montré que des écarts technologiques, dans le sens attribué naguère à ce terme, existent entre les pays développés, mais qu'ils ne sont pas déterminants. La différence fondamentale entre l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon réside plutôt dans la diversité des systèmes d'appréciation, dans les attitudes, les méthodes de direction, les institutions, les disponibilités financières et la priorité entre les nations et les régions. Là où il existe des disparités de connaissances, celles-ci sont de courte durée du fait que les connaissances se propagent très rapidement dans le monde scientifique, dans les sociétés internationales et par d'autres canaux.
- La discussion de ce problème au cours des dernières années constitue un stimulant destiné à réduire les différences de niveau technique, là où celles-ci existent, surtout en Europe. Par conséquent, à condition de les combattre d'une façon appropriée, ces écarts, loin de constituer une menace réelle pour la coopération économique dans la Communauté atlantique, représentent un défi constant.
- L'accélération du progrès technique est fonction des améliorations qui sont apportées à un ensemble de problèmes sociaux. Aussi n'existe-t-il pas de solutions rapides. Parallèlement à la recherche de nouvelles possibilités de développement technologique, il faudrait essayer d'étudier les répercussions qu'il y a lieu d'en attendre sur le plan sociologique et les moyens d'y faire face de façon satisfaisante.
- Parmi les éléments qui appellent une amélioration, il y a :
 - a) le système éducatif, b) la direction, c) la diffusion d'informations techniques dans la société, d) les marchés des capitaux, e) les conditions du marché, y compris une compétitivité effective.
- L'Europe devrait attribuer une priorité particulière au progrès économique ou technique. A cet effet, il faudrait revoir notre propre système éducatif, surtout en ce qui concerne la préparation des jeunes aux carrières industrielles. Cette révision devrait être entreprise en collaboration avec les agents économiques de chaque pays. Les réformes devraient inclure l'élargissement et l'amélioration des systèmes scolaires et universitaires et une préparation à la direction de l'activité économique. Pour faciliter la diffusion de toutes les connaissances applicables, il faut

- souhaiter une plus grande mobilité entre gouvernement, université et les agents économiques, ainsi qu'une éducation internationale et des échanges dans les affaires.
- Le pouvoir financier, dont la première exigence est le profit, constitue un élément important dans la compétition technologique. C'est pour cela qu'on a souligné l'importance de l'efficacité du marché des capitaux, surtout pour les entreprises en voie de transformation. Les marchés financiers d'Europe se sont largement améliorés au cours des années passées, mais il faut qu'ils soient encore renforcés afin de permettre un élargissement de la structure du capital et l'allocation de crédits suffisants à la recherche et au développement. Il faut également souhaiter une réouverture prochaine des marchés financiers des Etats-Unis.
- Les marchés libres, le libre commerce et les libres mouvements de capitaux dans la Communauté atlantique constituent le meilleur moyen de diffusion des connaissances. Les gouvernements devraient ouvrir la voie aux investissements internationaux et supprimer toutes les barrières.
- On devrait encourager les opérations des sociétés internationales qui facilitent la diffusion de la technologie. On devrait intensifier les efforts faits en vue de créer de nouvelles sociétés internationales, spécialement parmi les entreprises européennes. On devrait éliminer, là où ils existent, les obstacles légaux et fiscaux à la création de sociétés internationales.
- La coopération atlantique, surtout dans le secteur privé, a apporté au cours des années passées une contribution sensible à la réduction des écarts technologiques. Cette coopération devrait être poursuivie et accélérée, non seulement dans le secteur privé mais également entre les gouvernements et les organismes intergouvernementaux, tels que l'O.C.D.E. . La Communauté atlantique et le Japon doivent avoir constamment le souci de réduire les écarts technologiques et économiques qui existent entre eux et les pays en voie de développement.
- Afin de garantir la poursuite de l'action dans la voie tracée par elle et par d'autres conférences, la conférence a invité l'Institut atlantique à étudier les propositions spécifiques qui ont été émises au cours de la discussion, en ce qui concerne a) les conséquences sociologiques de la technologie, b) le droit européen des sociétés, c) les problèmes actuels de l'intégration économique européenne, d) l'opportunité de créer un Centre atlantique de recherche et disposer de la documentation nécessaire. Il a également été demandé à l'Institut de décider quelles propositions et quels programmes méritent d'être retenus et mis en oeuvre et de quelle façon.

("Corriere della Sera" du 26 mai 1968

"Relazioni internazionali" du 1er juin 1968)

11. Les agriculteurs européens (C.O.P.A.) et les politiques communes dans les secteurs du lait et de la viande bovine

Réuni sous la présidence de M. Dumont de Chassart, le Praesidium du C.O.P.A. (Confédération des organisations des producteurs agricoles) a examiné les décisions du Conseil des ministres du 29 mai dernier dans le domaine de la politique laitière communautaire et du règlement définitif sur la viande bovine.

1. Le Praesidium a pris acte du fait que le Conseil a arrêté une décision sur le règlement "lait" et "viande bovine". Celle-ci était nécessaire pour poursuivre la réalisation de la politique agricole commune.

Cependant en ce qui concerne le secteur laitier, le Praesidium a déploré que la décision du Conseil fixant des niveaux de soutien différents selon les pays n'ait pas institué un véritable marché unique, comme il était convenu de le faire en juillet 1966.

Il demande avec instance que le marché soit rendu communautaire le plus tôt possible afin d'assurer aux producteurs de lait de la Communauté sans discriminations le prix indicatif et d'éliminer les entraves aux échanges.

Il estime que les difficultés actuelles du marché laitier ne sont pas un motif pour remettre en cause les principes de la politique agricole commune et les bases sur laquelle elle a été initialement construite.

2. Il a constaté avec satisfaction que le Conseil est convenu d'examiner l'ensemble des problèmes touchant l'avenir de l'agriculture de la Communauté et en particulier les solutions à caractère structural, considérées dans leurs aspects économiques sociaux et régionaux sur la base du rapport annuel sur la situation de l'agriculture et des marchés agricoles dans la Communauté et d'un mémorandum de la Commission en vue de l'élaboration d'une conception commune et de mesures nécessaires en matière de politique de structures agricoles.

Il insiste une nouvelle fois pour que, dans ce domaine, les objectifs et les moyens d'action soient élaborés et mis en oeuvre en étroite collaboration avec le C.O.P.A. et les organisations agricoles des pays membres.

Il souligne toutefois que la politique des prix reste l'élément essentiel de la politique agricole commune.

3. Le Praesidium rappelle la nécessité de réunir les moyens financiers communautaires suffisants pour assurer le fonctionnement de la politique agricole commune.

Il a regretté que, si le principe d'une cotisation sur les matières grasses d'origine végétale et marine consommées dans la Communauté a été confir-

mé, le taux retenu ait été inférieur au minimum proposé par le C. O. P. A. (0, 50 DM/kg - l'huile exceptée).

4. En ce qui concerne la viande bovine, le Praesidium a constaté avec satisfaction que la décision du Conseil correspond en lignes générales aux demandes du C. O. P. A.
5. Il a fait remarquer cependant que l'efficacité de certaines dispositions des règlements en question dépend dans une large mesure des décisions d'application. Aussi, le Praesidium a-t-il demandé que le C. O. P. A. soit associé à leur élaboration et à leur gestion.
6. Le Praesidium a enfin exprimé ses plus vives félicitations aux membres des associations agricoles, venus de toutes les régions de la Communauté qui ont soutenu solidairement les demandes du C. O. P. A.

(L'Agriculteur, 8 juin 1968)

12. Conférence européenne sur l'espace de Munich

Les membres d'Eurospace ont participé du 18 au 21 juin à Munich à la troisième conférence spatiale entre l'Europe et les U.S.A. afin de discuter des problèmes que fait surgir la nécessité pour l'Europe de disposer de ses propres programmes spatiaux. Contrairement à ce qui s'était passé lors de la précédente Conférence d'Eurospace à Philadelphie, outre les industriels membres d'Eurospace, des représentants des administrations de plusieurs pays assistaient, en grand nombre, à la conférence de Munich.

M. Stoltenberg, ministre de la recherche scientifique de la République fédérale d'Allemagne, a pris la parole à l'ouverture de la Conférence pour regretter que presque aucun des gouvernements européens n'ait encore donné à la recherche spatiale la place qui lui revient et qui permettrait d'obtenir des résultats prometteurs. Dans beaucoup de pays, les milieux industriels ont longuement hésité à créer des entreprises suffisamment grandes pour répondre aux exigences imposées par les nouvelles et gigantesques dimensions qui caractérisent la navigation aérienne et spatiale. De tels atermoiements ont certainement contribué à alimenter les réserves à l'égard des importants projets de la recherche spatiale européenne, qui se sont par exemple manifestées dans le refus de l'Italie de participer à de nouveaux et importants projets, et dans l'attitude de la Grande-Bretagne qui n'a pas accepté les propositions concrètes relatives à la mise au point de satellites de télécommunications et de vecteurs.

C'est pourquoi M. Stoltenberg a qualifié la situation actuelle de sérieuse. Renoncer à toute espèce d'activité européenne commune en matière de mise au point de satellites d'application et de lanceurs serait également néfaste pour la coopération qui existe sur le plan de la recherche, et remettrait de ce fait

toute contribution supranationale réellement importante de l'Europe en question. Ce serait, de l'avis du ministre, une décision complètement erronée, une décision définitive à l'égard du potentiel considérable de l'Europe qui, dans certains domaines bien délimités, est comparable au potentiel des grandes puissances. Heureusement, on a assisté au cours des derniers 18 mois, sur le plan national tout comme sur celui de la coopération internationale, à la naissance d'un développement qui pourrait conduire à l'élimination de toute une série de faiblesses et d'erreurs.

M. Stoltenberg a déclaré qu'il fallait se fixer comme objectif la fusion organique des organisations de recherche spatiale européennes Eldo et Esro. Une coordination souple des programmes est insuffisante. Dans l'intérêt des petits pays, il faudrait laisser les Etats membres libres de décider s'ils entendent participer à un, à deux ou aux trois volets du programme : satellites de recherches, satellites d'application, et mise au point de lanceurs. Une coopération avec les Etats-Unis serait souhaitable. M. Stoltenberg a souligné que depuis 1965, la République fédérale avait porté les crédits pour la recherche spatiale de 150 à 325 millions de DM. D'ici à 1970, il a été prévu de les porter à près de 500 millions, ce qui peut à peu près être considéré comme un maximum. L'organisation étatique sera modifiée, les instituts de recherche ont renforcé, pendant l'été, leur capacité technique, et l'industrie a pris, après de longs pourparlers, ses premières, mais importantes décisions de fusion.

Les prestations totales des Etats européens pour la recherche et la technique spatiales s'élèvent, pour l'année en cours, à environ 1,2 milliard de DM. Le Comité du programme a proposé de les augmenter de 10 % par an. C'est là un objectif réaliste. "Nous devons toutefois être fermement déterminés, sur le plan politique, à adopter une attitude commune et à trouver des solutions constructives, faute de quoi, nous rétrograderons inéluctablement". Il ne suffit, en effet, pas que chaque Etat européen fixe ses propres priorités en matière de coopération scientifique et technique.

Le Président d'Eurospace, M. Delorme, a déclaré que seule une coopération amicale entre l'Europe et les Etats-Unis dans ce domaine permettra d'assurer le développement des deux continents. Le président de l'Association fédérale de l'industrie aéronautique et aérospatiale allemande, M. Claudius Dornier junior, a déclaré qu'au cours des dernières années, des progrès importants avaient été faits en matière de collaboration. Cette Conférence devrait également favoriser la définition d'un programme permettant d'assurer une véritable politique européenne de navigation spatiale.

Les résultats de cette conférence de quatre jours ont été résumés en quelques grandes lignes par le président M. Burckhardt. Tous les problèmes de l'astronautique de demain ont été discutés. La Conférence a considéré qu'il était indispensable qu'une société européenne, à créer, mette sur pied un programme européen de navigation spatiale. D'abord il y aurait lieu d'entreprendre les études nécessaires en vue de préparer efficacement l'opinion publique et de

susciter une prise de conscience générale des problèmes de l'espace. Il s'agit là d'un objectif qu'il ne faut pas confondre avec le lancement de trains spatiaux habités vers des planètes voisines ou vers la lune. Il s'agit, en l'occurrence, bien davantage du développement de la technique spatiale et de la poursuite d'objectifs pratiques, telles les télécommunications, la sécurité de vol, etc. qui sont d'une importance vitale pour chaque Européen. L'organisation de pointe européenne qui devrait être créée et pour laquelle on a pensé au nom "Eurosat", pourrait être une entreprise privée ou d'économie mixte.

(Neue Zürcher Zeitung, le 26 juin 1968 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, le 19 juin 1968 ;
Le Soir, 19 et 23/24 juin 1968 ;
Agence Europe, 7 juin 1968)

13. Colloque à Bruxelles sur l'Europe et l'espace

Le 24 juin 1968, M. Radoux, membre de la Chambre des Représentants de Belgique et délégué au Parlement européen, a fait connaître à la presse, au cours d'une conférence qui a eu lieu au Palais des Congrès, les conclusions d'un colloque sur l'Europe et l'Espace organisé les jours précédents au Château de Karreveld (Bruxelles). Ce colloque était organisé par le Centre international du dialogue, un organisme belge oeuvrant à la création d'un esprit international et soumettant à la discussion par des experts, des questions posées par les relations internationales.

Les participants au colloque ont dégagé divers points. Un programme viable doit être maintenu dans le domaine scientifique. Il existe un réel intérêt pour l'utilisation des satellites d'application en particulier dans le domaine des télécommunications (y compris la télévision et la transmission des données), de la navigation, de la météorologie et de l'étude des ressources du globe, tant sur le plan mondial que sur le plan européen.

Le colloque recommande de prendre rapidement des décisions dans le domaine des télécommunications, en vue de répondre aux besoins de l'Eurovision.

Pour ce qui concerne les lanceurs, le colloque a recommandé d'examiner soigneusement l'opportunité pour l'Europe d'acquérir son autonomie, en gardant à l'esprit que sans indépendance dans ce domaine, ses possibilités en matière de satellites d'application seraient limitées.

Enfin, le colloque a reconnu que les problèmes spatiaux doivent s'insérer en Europe dans un cadre plus général, celui des techniques de pointe.

Pour ce qui concerne la création d'un Centre européen de technologie, le colloque, tout en étant très attentif à la proposition de M. Brown (député britannique) qui lui a semblé particulièrement intéressante et qui mérite d'être exa-

minée ultérieurement estime que les problèmes plus immédiats de l'Europe spatiale doivent être résolus d'urgence.

M. Bondi (directeur général de l'E. S. R. O.) a fait ressortir ensuite l'importance de la coopération des gouvernements et a préconisé une organisation très étendue favorisant la recherche de solutions et l'extériorisation d'une volonté suffisante d'accorder des avantages très réciproques.

M. Rubinacci (ministre italien à la recherche scientifique) a déclaré finalement que si des conclusions très précises ne furent pas dégagées, le colloque cependant a été très positif. Le ministre a insisté sur la nécessité de promouvoir la fusion des organismes spatiaux et de faire progresser l'Europe dans le domaine du lanceur. Il a déclaré qu'il faut apprécier la rentabilité, de façon à contribuer à l'avancement de l'économie dans les divers pays.

(Le Soir, 25 juin 1968)

14. L'Ibero-Amerika Verein préconise un système mondial de préférences

L'association qui est sur le point de se créer entre les Etats est-africains du Kenya, de l'Ouganda et de la Tanzanie, d'une part, et la C. E. E. d'autre part, aura une grave incidence psychologique dans les pays tiers de l'Amérique latine. Les avantages accordés à ces pays pourraient, en outre, inciter de nouveau les Etats-Unis à concéder des préférences à l'Amérique latine. Telle est la thèse avancée le 26 juin par l'Ibero-Amerika Verein (Cercle ibéro-américain) de Hambourg.

Selon l'Ibero-Amerika Verein, les avantages de l'association seraient minimes comparés à ses effets négatifs. C'est pourquoi il suggère de ne pas proroger les préférences douanières accordées aux pays africains associés, qui viennent à échéance le 30 juin 1969, mais de faire déboucher la politique de la C. E. E. dans ce domaine sur un système mondial de préférences, tel qu'il a été en principe approuvé lors de la Conférence mondiale sur le commerce.

(Die Welt, 27 juin 1968)

15. Séminaire d'étude à Rome sur "l'Amérique latine, l'Italie et la C. E. E."

Un séminaire d'étude sur "l'Amérique latine, l'Italie et la C. E. E.", organisé par l'Institut italo-latino-américain, s'est tenu à Rome au cours de la dernière décade de juin.

Parmi les nombreuses personnalités présentes à la cérémonie inaugurale, il y avait également le président du Sénat, M. Fanfani qui, prenant la parole, a affirmé que d'une part l'esprit d'initiative des Italiens et d'autre part l'hospitalité du continent américain qui a pris son nom d'un Florentin, concourent à expliquer la multiplicité des rapports "qui désormais, dans tous les secteurs, se tissent entre la population de la péninsule italienne et celle du continent sud-américain". L'orateur a ajouté : "dans ces circonstances, il semble tout à fait naturel que les plus hautes autorités de la République italienne aient maintes fois exprimé leur espoir, au cours de la décennie qui se terminera cette année, de voir l'Amérique latine assumer dans le monde le rôle que son extension géographique, sa densité humaine, sa position géographique et politique, ses possibilités présentes et ses immenses possibilités futures lui assignent".

Le sénateur Fanfani a rappelé ensuite que, depuis la rencontre italo-mexicaine de mai 1965, et la visite de cette même année du président Saragat en Amérique latine, le gouvernement italien a proposé aux Républiques amies de mettre au service de la coopération entre l'Italie et l'Amérique latine et - par l'intermédiaire de l'Italie- entre l'Amérique latine et l'Europe un nouvel instrument particulier. "D'un commun accord - a-t-il signé le 1er juin 1966 le traité de Rome qui a rendu possible le 1er juin 1967 l'installation dans ce bâtiment de l'Institut italo-latino-américain".

Le président du Sénat a ensuite exprimé le voeu que les débats du séminaire permettent de trouver les moyens les plus efficaces pour donner à l'Amérique latine la possibilité de se développer dans l'avenir sous le signe de la liberté et selon les idéaux de justice auxquels désormais aucun homme ne peut accepter de renoncer.

M. Fanfani a conclu son intervention en manifestant "la certitude que l'Italie pourra encore, par des avis discrets, mais aussi par un travail efficace, amener l'Amérique latine à participer aux progrès du monde libre et pacifique, en assumant dans le concert des peuples la place particulière qui lui revient".

Au terme des travaux de ce séminaire, un rapport a été approuvé dans lequel on note que la perspective d'un marché commun en Amérique latine suscite des appréhensions analogues à celles que l'on a pu constater en Europe avant la signature du traité de Rome.

La participation italienne à la C. E. E., prise en considération comme exemple de pays relativement développé, semble être un modèle difficilement applicable à l'Amérique latine qui a des caractéristiques particulières dérivant de circonstances historico-économiques, telles que le degré de développement de l'industrie dans le nord ainsi que la politique de libéralisation des échanges et l'expansion de la demande, antérieure au processus d'intégration.

Il ne fait pas de doute que l'intégration économique de l'Europe constitue un facteur positif pour l'équilibre des relations mondiales et en particulier pour l'équilibre des relations avec le continent latino-américain. Toutefois, il se-

rait nécessaire de réviser toute la politique de coopération économique de la C.E.E. avec l'Amérique latine dans le secteur du commerce, du financement et de la coopération technique. Des accords de coopérations techniques ou d'association n'exclueraient pas nécessairement l'éventualité d'opérations triangulaires Europe-U.S.A.-Amérique latine, étant entendu que celles-ci devraient concéder le maximum de souplesse afin qu'il soit possible de tenir compte de la situation particulière des différents pays.

Pour l'Amérique latine, la politique agricole de la Communauté, avec ses prix élevés et son système de protection, cause de sérieuses préoccupations. L'Amérique latine s'inquiète d'autre part des répercussions de l'accord d'association entre la Communauté et les E.A.M.A., qui consolide une zone préférentielle, en contradiction avec la libéralisation générale et non discriminatoire des exportations des pays en voie de développement.

Pour terminer le rapport précise les différents aspects de la coopération financière de l'Europe avec l'Amérique latine. On souligne notamment :

- 1) que cette coopération est actuellement très limitée, tant par rapport à la capacité économique européenne qu'à l'importance des capitaux que cette région transfère dans le reste du monde ;
- 2) l'expérience favorable des investissements privés italiens en Amérique latine et les possibilités d'une expansion qui, par-dessus tout favoriserait les échanges commerciaux et les connaissances technologiques ;
- 3) que la majeure partie de l'apport européen de capitaux en Amérique latine consiste actuellement en crédits de fournitures, dont les délais ne correspondent souvent pas aux exigences du développement. Il faut trouver les moyens d'accroître de façon substantielle la coopération financière de l'Europe avec l'Amérique latine et en ce qui concerne non seulement la qualité des investissements mais également l'amélioration des conditions ;
- 4) la nécessité de trouver des formules concrètes pour la réalisation de cette coopération, comme cela a été suggéré dans un mémoire présenté par le B. I. D. à la C. E. E. ; parmi les différentes possibilités spécifiques signalées, on a souligné celle de promouvoir une ouverture effective des marchés financiers privés, d'étendre au B. I. D. un traitement analogue à celui qui a été accordé à des organismes financiers de caractère mondial et d'utiliser ces organismes pour mettre en oeuvre une politique financière européenne multilatérale à l'égard de l'Amérique latine. On a également souligné l'opportunité de trouver des voies appropriées pour utiliser la Banque européenne d'investissement afin d'augmenter l'afflux de capitaux vers l'Amérique latine.

Dans ce contexte, l'Institut italo-latino-américain, dans le cadre de la mission qui lui est assignée par la convention constitutive, a été invité au cours des débats qui ont eu lieu dans ce séminaire, à suivre de près l'évolution de la po-

litique communautaire et en particulier les prochaines négociations en vue du renouvellement de l'accord d'association des E. A. M. A. à la C. E. E., et à formuler en temps utile, par les canaux appropriés les propositions les plus opportunes en vue d'une action commune éventuelle".

(Il Popolo, 25 juin

Relazioni internazionali, 13 juillet 1968)

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

Cette bibliographie représente une sélection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

1. Questions politiques et institutionnelles

-
- 1.- ADRIAENS, H. : Overwegingen in verband met het statuut van de ambtenaren van de Europese gemeenschappen
(Sociaal Economische Wetgeving, n^o 3-4, maart-april 1968, p. 202-207)

 - 2.- ALTING VON GEUSAU, Frans A.M. : Beyond the European Community: the case of political unification.
Heule, Publ. U.G.A., (1968). 64 p. 8^o
(International University of Comparative Sciences. International Centre of European Studies and Research. Luxembourg: Courses, 1967).
(20.211) (notes bibliogr.)

 - 3.- BARING, Arnulf; Die Westdeutsche Aussenpolitik in der Aera Adenauer.
(Politische Vierteljahresschrift, n^o 1, März 1968, p. 45-55).

 - 4.- BERTRAM, Christoph: Decision-making in the E. E. C. : the management committee procedure.
(Common Market Law Review, n^o 3; December 1967, p. 246-264).

 - 5.- BILDUNGSWERK EUROPÄISCHE POLITIK. Cologne: Nation, Nationalismus und übernationale Gemeinschaft. Ein Kolloquium, veranst. vom Bildungswerk Europäische Politik in Köln-Marienburg, am 20. Oktober 1967.
(S.l.n.d.) 98 p. 8^o
(19.656) (notes bibliogr.)

 - 6.- BRUGMANS, Hendrik: L'Intégration européenne et le problème allemand.
(Chronique de Politique Etrangère, n^o 6, novembre 1967, p. 673-694).

- 7.- CHADWICK, H. Munro: The Nationalities of Europe and the growth of national ideologies. (Repr.)
Cambridge, Univ. Pr., 1966. VIII, 209 p., 1 ct. 8^o
(Cambridge University Press library editions).
(20.160) (notes bibliogr.)
-
- 8.- COOMBES, David: Towards a European civil service.
London Chatham House, P. E. P., 1968. 63 p., tabl. 8^o
(European series, 7).
(20.091) (notes bibliogr.)
-
- 9.- DEL BO, Dino: Verso un nuovo assolutismo? Stato nazionale e modello comunitario.
Firenze, Vallecchi, 1967. 149 p. 8^o
(14 x 21. Problemi del nostro tempo).
(20.011)
-
- 10.- DEUTSCHER GEWERKSCHAFTSBUND. Düsseldorf. : Europa 1970 (neunzehnhundertsiebzig). Politische u. gesellschaftliche Folgen der wirtschaftlichen Integration. 16. Europäisches Gespräch in der Engelsburg in Recklinghausen.
Köln-Deutz, Bund-Verl., (1967). 231 p. 8^o
(20.137)
-
- 11.- HOFFMANN, Stanley: Die Idee eines "europäischen Europa".
(Europa-Archiv, n^o 8, 25. April 1968, p. 275-285).
-
- 12.- HOLT, Stephen: The Common market: the conflict of theory and practice.
London, Hamilton, (1967). XIII, 207 p., tabl. 8^o
(20.024) (bibliographie)
-
- 13.- KITZINGER, Uwe: The European common market and community.
London, Routledge a. Kegan Paul, (1967). XIII, 226 p. 8^o
(The World studies series).
(20.204) (bibliographie)
-
- 14.- LUNEN, Matthieu van: Politique et économie dans l'intégration européenne.
(Les problèmes de l'Europe, n^o 39, 1968, p. 12-21).
-
- 15.- LUNS, Joseph: Perspectives de l'Europe.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n^o 229, janvier-février 1968, p. 63-73).
-
- 16.- MANSHOLT, Sicco L. : Perspektiven der EWG für Gesamteuropa.
(Europa-Archiv, n^o 10, 25. Mai 1968, p. 347-356).
-

17. - POLITICAL AND ECONOMIC PLANNING. Londres: European unity. A survey of the European organisations. (Par) Michael Palmer, John Lambert (e. a.) London, Allen a. Unwin, (1968). 519 p., tabl. 8^o (16.479) (bibliographie)
-
18. - RIFFLET, R. : Les Groupes dirigeants belges et les dimensions supranationales. Bruxelles, 1967. 39 p. (multigr.) 4^o (Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques: Courrier hebdomadaire, n^o 375-376, 29 septembre 1967). (19.828)
-
19. - SILJ, Alessandro: Europe's political puzzle. A study of the Fouchet negotiations and the 1963 veto. (Cambridge, Mass.), Harvard Univ., Center for International Affairs, (1967). V, 178 p. 8^o (Occasional papers in international affairs, 17). (20.176) (notes bibliogr.)
-
20. - SNOY ET D'OPPUERS, J. Ch. : Les Objectifs du Traité de Rome peuvent-ils encore être atteints? (Chronique de Politique Etrangère, n^o 6, novembre 1967, p. 645-664).
-
21. - SPAAK, Paul-Henri: Face to face with Europe. London, Conservative Political Centre, (1967). 15 p. 8^o (20.157)
-
22. - UNION EUROPEENNE DES DEMOCRATES-CHRETIENS. Paris: L'Avenir démocratique de l'Europe. 17ème Congrès Européen des Partis Démocrates-Chrétiens. Taormina, Italie, du 9 au 12 décembre 1965. (Paris), U. E. D. C., (1967). 225 p., ill. 8^o (20.097)
-
23. - ZELLER, Willy: Die Europäischen Gemeinschaften an der Schwelle zur Zollunion. (Europa-Archiv, n^o 12, 25. Juni 1968, p. 415-422).
-

2. Questions économiques

- 24.- AGOSTINONE, Valerio: I Sindacati e la programmazione europea. (Critica Sociale, n° 5, 5 marzo 1968, p. 121-122).
-
- 25.- ANSELME-RABINOVITCH, L.: Quelques obstacles à l'union douanière.
1-
(Opera Mundi Europe, n° 457, 17 avril 1968, p. 10-13; n° 458, 23 avril 1968, p. 11-15; n° 459, 30 avril 1968, p. 11-16;)
-
- 26.- BAVIERE. Wirtschaft und Verkehr (Staatsministerium). Munich: Die Anpassung Bayerns an die EWG. Chancen, Probleme u. Aufgaben. (München), Landesplanungsstelle, 1967. 51 p., 5 ct.h.-t. 4° (19.636)
-
- 27.- CLAIRVOIS, Marc: Le Retard de l'Europe s'aggrave. (L'Expansion, n° 9, juin 1968, p. 72-77).
-
- 28.- COMITE NATIONAL DE L'ORGANISATION FRANCAISE. Paris: La Vente dans les pays du marché commun. (Journées d'Etudes organisées par le C.N.O.F. au mois de décembre 1967). (Le Droit et les Affaires, n° 128, 8 avril 1968. Les Documents de la Quinzaine, n° XVI, p. 1-21).
-
- 29.- CRAYENCOUR, J.P., de: Le Droit d'établissement pour les architectes. (Revue du Marché Commun, n° 110, mars 1968, p. 570-577).
-
- 30.- DENOBILI, Jacques: Une Société commerciale pour l'Europe: mythe ou acte de foi? (L'Usine Nouvelle. Ed. suppl., janvier 1968, p. 73-80).
-
- 31.- DORSA, Antonio: L'imposizione sul valore aggiunto. Padova, CEDAM, 1967. XI, 333 p., tabl. 8° (20.005)
-
- 32.- EHLE, Dietrich: Erhebung von Ausgleichsteuer bei Einfuhr aus einem anderen EWG-Land. (Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Europäische Wirtschaftsgemeinschaft, Gruppe 2, p. 89-96).
-

33. - FARVACQUE, J. C. : L'Industrie italienne "enfant terrible" du marché commun.
(L'Usine Nouvelle, Ed. suppl., - janvier 1968, p. 189-196).
-
34. - GESSLER, Ernst: Entwicklungstendenzen im Gesellschaftsrecht.
(Der Betriebs-Berater, n^o 18, 30. Juni 1968, p. 717-723).
-
35. - GROEBEN, Hans von der: L'Introduction de la T. V. A. dans la Communauté Européenne.
(L'Europe en Formation, n^o 86, mai 1967, p. 6-8).
-
36. - GROSSER, Günter: Leidet Europas Konjunktur unter fremden Sanierungsmaßnahmen?
(Wirtschaftsdienst, n^o 4, April 1968, p. 181-183).
-
37. - GUILLAUME, M. : Fiscalité et compétitivité internationale des entreprises.
(Revue d'Economie Politique, n^o 2 mars-avril 1968, p. 265-296).
-
38. - HOUIN, Roger: Où en est le droit des sociétés dans le marché commun?
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 1, janvier-mars 1968, p. 131-147).
-
39. - JACQUEMIN, Alex: Dimension et rentabilité des entreprises: mythes et réalités.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n^o 1, janvier 1968, p. 31-37).
-
40. - JACQUEMIN, Alex, PARMENTIER, Claude: La Double imposition économique des bénéficiaires de sociétés et les mesures d'allègement. Vers une solution européenne. Sous la dir. de Charles Cardyn. Leuven, Libr. Univ., 1968. 133 p., tabl. 8^o
(Centre d'Etudes Européennes. Université Catholique de Louvain). (20.129) (notes bibliogr.)
-
41. - KRAEMER, Hans-R. : Wirtschaftspolitische Zusammenarbeit in der E. W. G. und in der E. F. T. A.
(Institut für Weltwirtschaft an der Universität Kiel: Skandinavische Wirtschaftsprobleme im heutigen Europa. Tübingen, 1967. p. 3-25). (20.027)
-
42. - LAUBEREAU, Horst: Der Gemeinsame Zollltarif und seine Handhabung.
(Europarecht, n^o 2, 1968, p. 192-208).
-

- 43.- LELEUX, P. : Le Droit des sociétés aux Etats-Unis et dans la C. E. E.
Perspectives de leur évolution.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 1, janvier-mars 1968,
p. 50-91).
-
- 44.- PROGRESSIVO (II) sviluppo della siderurgia italiana.
(Esteri, n^o 6, 31 marzo - 15 aprile 1968, p. 19-20).
-
- 45.- STORM, P. M. : Statute of a "Societas Europaea".
(Common Market Law Review, n^o 3, December 1967, p. 265-290).
-
- 46.- TAILLEFER, Jean: Libre échange mondial et marché commun,
l'imbroglio européen.
(La Revue Socialiste, n^o 212, avril 1968, p. 337-352).
-
- 47.- VITRY, Jean Claude: La Réglementation actuelle de la Communauté
Economique Européenne en matière d'intermédiaires de commerce.
(Le Droit et les Affaires, n^o 122, 15 janvier 1968, Les Documents
de la Quinzaine, n^o V, p. 1-4).
-
- 48.- WEGERHOFF, Klaus: Dimension d'entreprises, mesures de concen-
tration et possibilités de coopération entre entreprises de l'industrie
textile de la Communauté Economique Européenne.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n^o 1, janvier 1968,
p. 51-60).
-

3. Questions financières et monétaires

-
- 49.- GLESKE, Leonhard: Möglichkeiten und Grenzen einer europäischen Währungsintegration.
(Europa-Archiv, n^o 9, 10. Mai 1968, p. 333-344).
-
- 50.- GROUPEMENT DES CAISSES D'EPARGNE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. Bruxelles: Documentation.
(Bruges, Pr. Saint-Augustin, 1967). 39 p. tabl. 4^o
(19.418)
-
- 51.- HENRY, Claude: L'Affrontement des monnaies.
Paris, Ed. Ouvrières, (1967). 183 p., tabl., fig. 8^o
(Initiation économique, 9).
(20.126) (bibliographie)
-
- 52.- LAYTON, Christopher: L'Europe et les investissements américains
(Trans-Atlantic investments. Boulogne, 1966). Av.-pr. de Walter Dowling. Préf. de Pierre Uri.
(Paris), Gallimard, (1968). 254 p., tabl., fig. 8^o
(Collection Idées, 148).
(18.536/1) (notes bibliogr.)
-
- 53.- MEINERS, D. : US-Investitionen in Deutschland - Segen oder Fluch?
(Die Industrie, n^o 18, 3. Mai 1968, p. 8-13).
-
- 54.- KOSZUL, J.P. : L'Europe peut-elle aider la balance des paiements US?
(Opera Mundi Europe, n^o 456, 9 avril 1968, p. 4-9).
-
- 55.- REGUL, Rudolf, RENNER, Wolfgang: Finances and taxes in European integration. (Developments in taxation since World War I. Chapter 6).
(Amsterdam, International Bureau of Fiscal Documentation, 1966).
136 p., tabl. 8^o
(19.860) (bibliographie)
-
- 56.- SCHMILL, Erick: Les Investissements étrangers en France.
Paris, Cujas, (1966). 136 p., tabl. 8^o
(Connaissances de l'économie, 2).
(20.127)
-

4. Concurrence

- 57.- GRINTEN, W.C.L. van der: Concentratie van ondernemingen en vennootschapsrecht.
(Sociaal Economische Wetgeving, n^o 3-4, maart-april 1968, p. 142-161).
-
- 58.- KIRSCHSTEIN, Friedrich: Sanctions contre la conclusion et l'exécution des ententes d'après le droit communautaire et la loi allemande contre les restrictions à la concurrence.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 1, janvier-mars 1968, p. 92-107).
-
- 59.- McLACHLAN, D.L. SWANN, D.: Competition policy in the European Community. The rules in theory and practice.
London (etc.), U.P., 1967. XVII, 482 p., tabl., 2 dpl. 8^o
(20.139) (bibliographie)
-
- 60.- MARQUES: Règlementation en vigueur dans les différents pays de la C.E.E. - Merken: Reglementering van Kracht in de onderscheiden E.E.G. Landen.
(Fedetab, n^o 4, avril 1968, p. 193-198).
-
- 61.- POECHE, Jürgen: Kooperationsidee und -praxis in der Bundesrepublik Deutschland.
(Die Industrie, n^o 16, 19. April 1968, p. 11-18).
-
- 62.- SOEST, J. van: Concentratie van ondernemingen: fiscale aspecten.
(Sociaal Economische Wetgeving, n^o 3-4, maart-april 1968, p. 187-201).
-
- 63.- UNIVERSITE. Paris, Centre Universitaire d'Etudes des Communautés Européennes: Coopérations, concentrations, fusions d'entreprises dans la C.E.E. Colloque org. par le Centre... 26-28 octobre 1967.- Kooperation, Konzentrationen u. Fusionen von Unternehmen ... Paris, Libr. Sociale et Economique, 1968. XXXVI, 552 p. 4^o
(Droit Social, n^o 2, février 1968).
-
- 64.- VERLOREN VAN THEMAAT, P.: Grensoverschrijdende fusies binnen de E.E.G. De beoordeling naar het mededingingsrecht van Nederland en van de artikelen 85 en 86 van het E.E.G.-verdrag.
(Sociaal Economische Wetgeving, n^o 3-4, maart-april 1968, p. 162-186).
-

5. Questions sociales

65. - CLAIR, Pierre: L'article 119 du Traité de Rome. Le principe de l'égalisation des salaires masculins et féminins dans la Communauté Economique Européenne.
(Droit Social, n° 3, mars 1968, p. 149-159).
-
66. - COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE. Commission. Bruxelles: Le Travail dominical dans les Etats membres de la C. E. E., compte tenu en particulier de la situation dans les branches d'industrie: fabrication de ciment, industrie de la porcelaine et de la céramique, fabrication de la pâte, du papier et du carton, production de fibres artificielles et synthétiques, industrie du lait.
Bruxelles, (S. P. C. E.), 1967. 124 p. 4°
(Etudes. Série Politique sociale, 17).
(Com. 19. 982)
-
67. - DAHLBERG, Kenneth A. : The EEC Commission and the politics of the free movement of labour.
(Journal of Common Market Studies, n° 4, June 1968, p. 310-333).
-
68. - KINDLEBERGER, Charles P. : Europe's postwar growth. The role of labor supply.
Cambridge, Mass., Harvard U.P., 1967, XI, 270 p., tabl., fig. 8°
(19. 853) (notes bibliogr.)
-
69. - LYON-CAEN, Gérard: La Jurisprudence sociale de la Cour de Justice.
(Revue trimestrielle de Droit Européen, n° 1, janvier-mars 1968, p. 148-202).
-
70. - NEIRINCK, J.D. : Social policy of the E. E. C. Commission. A general survey: achievements and trends at the end of 1967. Rev. version.
(S. 1), 1967. (diff, pag., multigr.) 4°
(Louvain University Law School. Seminar for Labour Relations. Session 1967-1968: Opening lecture and additional reading).
(19. 937).
-
71. - SUETENS, L.P. : Strikes and the law in the common market countries.
(Common Market Law Review, n° 3, December 1967, p. 291-310).
-
72. - VANPRAAG, Ph. : L'Harmonisation et l'égalisation au niveau européen des systèmes de sécurité sociale.
(Droit Social, n° 4, avril 1968, p. 259-263).
-

6. Agriculture

73. - ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE.
Paris: La Politique économique et sociale en France et dans la C. E. E.
Paris, Chambres d'Agriculture, 1968. 43 p., tabl. 4^o
(Chambres d'Agriculture, n^o 379, 1er janvier 1968, Suppl.)
-
74. - BREART, Georges: Les programmes communautaires.
(Revue du Marché Commun, n^o 110, mars 1968, p. 567-579).
-
75. - CLERC, François: L'Amélioration des structures agricoles.
(Les Problèmes de l'Europe, n^o 39, 1968, p. 37-44).
-
76. - DRAPERIE, Richard: La Sécurité sociale et les exploitants agricoles
dans la Communauté Economique Européenne.
(Droit Social, n^o 3, mars 1968, p. 185-198).
-
77. - FONDS, (Le) Européen d'Orientalion et de Garantie Agricole.
(Le Droit et les Affaires, n^o 123, 29 janvier 1968. Les Documents
de la Quinzaine, n^o 6, p. 1-13).
-
78. - HARDING, Philip: Cut flowers for the world: a Dutch industry.
(Progress, n^o 4, 1967-68, p. 121-128).
-
79. - KROHN, Hans-Broder: Probleme der Marktstruktur in der EWG.
Vortrag u. Diskussionsbeiträge in d. gemeinsamen Sitzung aller Ar-
beitsgruppen d. Arbeitsgemeinschaft f. Rationalisierung d. Landes
Nordrhein-Westfalen am 17. April 1967.
Dortmund, Borgmann, (1967). 44 p. 8^o
(Arbeitsgemeinschaft für Rationalisierung d. Landes Nordrhein-
Westfalen: Schriftenreihe, 90).
(20.046)
-
80. - LUEPKE, ... : Die Landwirtschaft in der Europäischen Wirtschafts-
gemeinschaft. 1-
(Internationale Wirtschaftsbriefe, n^o 5, Europäische Wirtschaftsge-
meinschaft, Gruppe 3, p. 191-206)
-
81. - MARC, Denis: Europe et agriculture.
(La Revue Socialiste, n^o 212, avril 1968, p. 353-361).
-
82. - RIES, Adrien: L'Application de la taxe sur la valeur ajoutée à l'agri-
culture de la C. E. E.
(Revue du Marché Commun, n^o 110, mars 1968, p. 560-565).
-

7. Transports

- 83.- ABERLE, Gerd: Gesamtwirtschaftliche Aspekte des verkehrspolitischen Programms der Bundesregierung.
(Zeitschrift für Verkehrswissenschaft, n^o 1; 1968, p. 3-12).
-
- 84.- ALLEMAGNE. Verkehr (Bundesministerium). Bonn: Das Verkehrspolitische Programm im Spiegelbild der öffentlichen Meinung.
(Bad Godesberg, Neuer Vorwärts-Verl., 1967). 300 p., tabl. 8^o
(19.945)
-
- 85.- BLONK, W.A.G.: Enige aspecten en problemen van het goederenvervoer tussen de lid-staten van de Europese Economische Gemeenschap, met name ten aanzien van de kwantitatieve beperkingen en kwalitatieve belemmeringen.
Rotterdam; Stichting Nederlands Vervoerswetenschappelijk Instituut, 1968. 419 p., tabl., fig. 1 dpl. 8^o
(20.231)
-
- 86.- BODSON, Victor: La Politique commune des transports, élément de l'union économique.
(European Transport Law. - Droit Européen des Transports, n^o 2, 1968, p. 282-293).
-
- 87.- BROWN, Neville: The European space crisis.
(The World Today, n^o 6, June 1968, p. 219-222).
-
- 88.- MOSELLE (La): une artère fluviale en développement. Situation et perspectives.
(Revue de la Navigation Intérieure et Rhénane, n^o 8, 25 avril 1968, p. 247-292).
-
- 89.- PORT (Le) autonome de Strasbourg: son organisation, ses installations, son trafic, ses usagers. 1-
Strasbourg-Neudorf, Ed.d.l. Navigation du Rhin, 1965- . 4^o
1968. (1968). 161 p., tabl., fig., ill., 1 ct.
(Revue de la Navigation Intérieure et Rhénane, n^o 6 bis, 1965.
N^o spéc., hors série; n^o 5 bis, 1966. N^o spéc., hors série;
n^o 7 bis, 1967. N^o spéc., hors série; n^o 8 bis, 1968. N^o spéc.
hors série.
(17.042)
-

- 90.- SPREEN, Eckhardt: Funktionswandel von Hafenstädten, dargestellt am Beispiel Hamburg.
(Zeitschrift für Verkehrswissenschaft (n^o 1, 1968, p. 13-27).
-
- 91.- VADOT, R.: Le Rhin et la Moselle, voies navigables.
(Revue de la Défense Nationale, Janvier 1968, p. 120-128).
-
- 92.- WILLENBERG, Jochen: Der Internationale Strassengüterverkehr nach dem Inkrafttreten der CMR.
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 22, 30. Mai 1968, p. 1020-1025).
-
- 93.- WOLF, Gerd: Die Entwicklung des Weltluftverkehrs nach dem Zweiten Weltkrieg.
Tübingen, Mohr, 1967. XV, 224 p., tabl., fig. 8^o
(Kieler Studien, 83).
(20.026) (bibliographie)
-

8. Energie

94. - ARRIVEE (L') du gaz de Groningen en France.
(Actualités Industrielles Lorraines, n^o 112, décembre 1967,
p. 6-19).
-
95. - BARON, Jacques: L'Europe électrique.
(Entreprise, n^o 656, 6 avril 1968, p. 59-67).
-
96. - EBERT, Konrad: Professor Adelman rät: stellt die Steinkohlenför-
derung in Westeuropa ein.
(Glückauf, n^o 9, April 1968, p. 395-398).
-
97. - ENTWICKLUNGSPROGRAMM (Das) Ruhr.
(Der Volkswirt, n^o 16, 19. April 1968, p. 31-33).
-
98. - GESETZ (Das) zur Anpassung und Gesundung des deutschen Steinkoh-
lenbergbaus und der deutschen Steinkohlenbergbaugebiete.
(Glückauf, n^o 10, 9. Mai 1968, p. 436-445).
-
99. - KUHNKE, Hans-Helmut: Reflections on coal and steel. (Lecture).
(Basel, Kyklos), 1968. pp. 125-142, tabl. 8^o
(Mitteilungen der List Gesellschaft. T. 6, 1968, n^o 6, 1. Februar
1968).
(20. 141)
-
100. - PASETTI, Francesco: Politica energetica comunitaria. Il carbone in
Europa.
(Petrolio, n^o 3, marzo 1968, p. 26-29).
-

9. Recherche et culture

-
- 101.- ALBONETTI, Achille: Divario tecnologico; ricerca scientifica e produttività in Europa e negli Stati Uniti.
Milano, Giuffrè, 1967. 128 p., tabl., 1 dpl. 8°
(20.006) (notes bibliogr.)
-
- 102.- ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITES. Paris: Recueil d'accords concernant l'équivalence des titres universitaires. Réimpr. de textes publ. par l'Association... entre 1954 et 1961. -
Collection of agreements concerning the equivalence of university qualifications.
(Paris), A.I.U., (1966). VII, 655 p. 8°
(R. 20.164)
-
- 103.- COGNARD, Pierre: Le Défi scientifique et technologique américain.
Lausanne, Centre de Recherches Européennes, 1967. 42 p. tabl., fig. 8°
(20.130)
-
- 104.- DELPLA, Maurice: Problèmes pratiques de radioprotection dans les centrales nucléaires.
(Revue Française de l'Energie, n° 199, mars 1968, p. 239-261).
-
- 105.- EXODE (L') des cerveaux. Travaux de la conférence de Lausanne réunis par Walter Adams et Henri Rieben.
Lausanne, Centre de Recherches Européennes, Paris, Payot, 1968. VIII, 309 p., tabl., fig., 1 ill. 8°
(20.152) (notes bibliogr.)
-
- 106.- HINDRICHS, Günter: Kulturgemeinschaft Europa.
Köln, Europa Union Verl., (1968). 160 p., tabl., 2 dpl. 8°
(Europäische Schriften d. Bildungswerks Europäische Politik, 15).
(20.114)
-
- 107.- HUBERT, Jean-Claude: Communauté Européenne et technologie.
(L'Usine Nouvelle. Ed. suppl., mars 1968, p. 12-24).
-
- 108.- RAPPORTO (II) O.C.S.E. sulla ricerca scientifica in Italia. 1-4.
Roma, La Documentazione Italiana, 1968. 4 fasc. 8°
(La Documentazione Italiana, n° 53, 24 giugno 1968, n° 54, 28 giugno 1968, n° 55, 1 luglio 1968, n° 56, 4 luglio 1968).
-

109. - REED, Laurance: Europe in a shrinking world. A technological perspective.
London, Oldbourne, (1967). 208 p. 8°
(19.857) (bibliographie)
-
110. - ULMER, Eugen: Die Stockholmer Konferenz für geistiges Eigentum.
(Neue Juristische Wochenschrift, n° 22, 30. Mai 1968, p. 1009-1017).
-

10. Pays et territoires associés

11. Relations extérieures

-
- 111.- ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DU MARCHÉ COMMUN. Relations Publiques et Information (Direction). Paris: La Grande-Bretagne et le marché commun.
(Paris, Impr. Dupont, 1967). 24 p. (n. pag.), ill. 8°
(19.941)
-
- 112.- BLACHSTEIN, Peter: Die Vergewaltigung Griechenlands und die westlichen Demokratien.
Gewerkschaftliche Monatshefte, n° 3, März 1968, p. 129-132).
-
- 113.- COMMERCIO (Il) estero della C. E. E. 1958-1966.
Roma, La Documentazione Italiana, 1968. 49 p., tabl. 4°
(La Documentazione Italiana, n° 57, 8 luglio 1968).
-
- 114.- DOUGLAS-HOME, Alec: Britain's attitude towards a United Europe.
Heule, Publ. U.G.A., 1967. 18 p., 1 ill. 8°
(International University of Comparative Sciences. International Centre of European Studies and Research. Luxembourg: Lectures; 1967).
(19.952)
-
- 115.- EDWARDS, Allan M.: Die Griechische Monarchie und der Putsch der Obristen.
(Der Junge Europäer, n° 1/1968, p. 23-31).
-
- 116.- FERNAU, Friedrich-Wilhelm: Armee, König und Parteien in Griechenland.
(Europa-Archiv, n° 8, 25 April 1968, p. 263-274).
-
- 117.- FERRANDI, Jacques: Projets de développement intégrés.
(Les Problèmes de l'Europe, n° 39, 1968, p. 22-25).
-
- 118.- FRITSCH, Jean: Les Etats scandinaves à l'heure du choix. 1-2.
(Revue de la Défense Nationale, mars 1968, p. 450-460, avril 1968, p. 645-657).
-
- 119.- GLOBAL (The) partnership: international agencies and economic development. Ed. by Richard N. Gardner and Max F. Millikan.
Boston, World Peace Foundation, 1968, VI, 475 p. 8°
(International Organization, n° 1, Winter 1968).
-
- 120.- GOUZY, Jean-Pierre: L'Espagne et le marché commun.
(L'Europe en Formation, n° 86, mai 1967, p. 9-12).
-

- 121.- GRANDE-BRETAGNE (La) et l'Europe des six. (Par) J.Ch. Snoy et d'Oppuers (e.a.).
Bruxelles, Recherche et Diffusion Economiques, 1968. 124 p. 8^o
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n^o 2, mars 1968).
-
- 122.- HAHN, K. J., PAPINI, R. : Le Relazioni est-ovest oggi.
(Civitas, n^o 2-3, febbraio-marzo 1968, p. 13-26).
-
- 123.- ISELIN, Jürg A. : European unity and the Swiss.
(Progress, n^o 4, 1967-68, p. 98-101).
-
- 124.- JACOMONI DI SAN SAVINO, Francesco: Intransigenza francese contro l'ingresso dell'Inghilterra nel mercato comune europeo.
(Stato Sociale, n^o 2, febbraio 1968, p. 126-132).
-
- 125.- KOCH, Hans Jörg: Maghreb - ein künftiger Partner Europas.
(Europa-Forum, n^o 4, 1967, p. 229-233).
-
- 126.- KONFERENZ (Die) europäischer Parlamentarier in Bonn am 3. und 4. Mai 1968.
(Europa-Archiv, n^o 11, 10. Juni 1968, p. D 251-D 263).
-
- 127.- LUKASZEWSKI, Jerzy: Il rafforzamento della C. E. E. è di ostacolo al riavvicinamento con l'Europa dell'Est?
(Civitas, n^o 2-3, febbraio-marzo 1968, p. 27-44).
-
- 128.- MALET, Georges: Contribution à l'étude de la candidature britannique au marché commun.
(La Revue Socialiste, n^o 212, avril 1968, p. 362-371).
-
- 129.- ORGANISATION (L') des marchés mondiaux et l'aide alimentaire: problèmes posés à la C. E. E.
(Union-Agriculture, n^o 283, mars 1968, p. 12-36).
-
- 130.- PEDINI, Mario: Le Parlement Européen et la conférence de New-Delhi.
(Bulletin du Centre d'Informations Internationales, n^o 60, 15 février 1968, p. 1-4).
-
- 131.- RELATIONS (Les) entre la C. E. E. et le Maghreb, facteur d'intégration économique?
(Maghreb, n^o 26, mars-avril 1968, p. 45-47).
-
- 132.- ROBINSON, Richard D. : The First Turkish Republic. A case study in national development.
Cambridge, Mass., Harvard U. P., 1965. XII, 367 p., tabl., ill. 8^o
(19.854) (bibliographie)
-

- 133.- SACLE', Armand: L'Association dans le traité de Rome.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 1, janvier-mars 1968,
p. 1-18).
-
- 134.- SCHOEN, Hans Dieter: Die Kooperation zwischen Ost und West hat
Zukunft.
(Wirtschaftsdienst, n^o 4, April 1968, p. 194-201).
-
- 135.- SIOTIS, Jean: La Commission Economique pour l'Europe et la recon-
struction du système européen. (ECE in the emerging European
system. New York, 1967).
(New York, Dotation Carnegie pour la Paix Internationale, 1967).
91 p. 8^o
(20.122) (notes bibliogr.)
-
- 136.- UNIVERSITE. Kiel. Institut für Weltwirtschaft: Skandinavische Wirt-
schaftsprobleme im heutigen Europa. Vorträge auf d. Round-Table-
Konferenz d. Instituts... am 19. u. 20. Juni 1967. Hrsg. von
Erich Schneider.
Tübingen, Mohr, 1967. X, 138 p., tabl. 8^o
(20.027) (notes bibliogr.)
-

12. Défense

- 137.- ALLEMAGNE. Bundestag. Wissenschaftliche Abteilung. Bonn: Kernwaffen und internationale Sicherheit. Auswahlbibliographie. Bonn, 1967. 77 p. 4^o
(Bibliographien, n^o 14, Dezember 1967).
(20.043)
-
- 138.- BULL, Hedley: The Control of the arms race. Disarmement and arms control in the missile age. 2nd ed. New York, Washington, Praeger, (1965). XXXIX, 235 p. 8^o
(Studies in international security, 2).
(20.021) (notes bibliogr.)
-
- 139.- DEHOUSSE, Fernand: La Non-prolifération des armes nucléaires. (Chronique de Politique Etrangère, n^o 6, novembre 1967, p. 621-644).
-
- 140.- GALLOIS, Pierre M. : Paradoxes de la paix. Paris, Presses du Temps Présent, (1967). 369 p. 8^o
(Présence du siècle).
(19.871) (notes bibliogr.)
-
- 141.- FORZE (Le) armate nel mondo. 1- Roma, La Documentazione Italiana, 1968. fasc. 8^o
(La Documentazione Italiana, n^o 36, 22 aprile 1968, n^o 37, 26 aprile 1968).
-

13. Questions juridiques

- 142.- CEREXHE, Etienne: La Reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales dans la Communauté Economique Européenne. (Revue du Marché Commun, n° 110, mars 1968, p. 578-590).
-
- 143.- DERINGER, Arved: Europäisches Gemeinschaftsrecht. Die Entwicklung seit Anfang 1968. (Neue Juristische Wochenschrift, n° 22, Mai 1968, p. 1028-1033).
-
- 144.- DEUTSCHER JURISTENTAG. 46. 1966. Essen: Empfiehlt es sich, die Bestimmungen des Europäischen Gemeinschaftsrechts über den Rechtsschutz zu ändern und zu ergänzen? München, Berlin, Beck, 1967. 167 p. 8° (Verhandlungen d. 46. Deutschen Juristentages. Essen 1966. 2, Teil G). (19.240) (notes bibliogr.)
-
- 145.- EVERLING, Ulrich: Rechtsfragen einer Industriepolitik im gemeinsamen Markt. (Europarecht, n° 2, 1968, p. 175-191).
-
- 146.- FUSS, Ernst-Werner: Die Europäischen Gemeinschaften und der Rechtsstaatsgedanke. Heule, Verl. U.G.A., 1968. 131 p. 8° (Internationale Universität für Vergleichende Wissenschaften. Internationales Zentrum für Europäische Studien u. Forschung. Luxemburg, Vorlesungen, 1967). (20.210) (notes bibliogr.)
-
- 147.- GAUDET, Michel: Conflits du droit communautaire avec les droits nationaux. Nancy, Centre Européen Univ., (1967). 59 p. 8° (Université de Nancy. Publications du Centre Européen Universitaire. Collection des conférences européennes, 4). (20.121)
-
- 148.- LASSALLE, Claude: Répertoire du droit des Communautés Européennes (1952-1966). Préf. de Charles Rousseau. Paris, Libr. Techniques, 1967. 742 p. 8° (R. 20.135)
-
- 149.- LECHELER, Helmut: Der Fortgang der europäischen Integration im Spiegel der Rechtsprechung des EGH und der nationalen Gerichte. (Europa-Archiv, n° 11, 10. Juni 1968, p. 403-411).
-

- 150.- LELEUX, Paul: Le Rapprochement des législations dans la Communauté Economique Européenne.
(Cahiers de Droit Européen, n^o 2, 1968, p. 129-164).
-
- 151.- MONACO, Riccardo: Diritto delle Comunità Europee e diritto interno.
Milano, Giuffrè, 1967. 237 p. 8^o
(20.008) (notes bibliogr.)
-
- 152.- PRATS, Yves: Incidences des dispositions du Traité instituant la Communauté Economique Européenne sur le droit administratif français.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 1, janvier-mars 1968, p. 19-49).
-
- 153.- SOCINI, Roberto: La Competenza pregiudiziale della Corte di Giustizia delle Comunità Europee.
Milano, Giuffrè, 1967. IX, 234 p. 8^o
(Università di Cagliari. Pubblicazioni della Facoltà di Giurisprudenza. Serie 1,5).
(20.007) (notes bibliogr.)
-
- 154.- WIEBRINGHAUS, H.: Le Droit européen des libertés fondamentales et l'année internationale des droits de l'homme.
(rivista di Diritto Europeo, n^o 1, gennaio-marzo 1968, p. 3-17).
-